

**Programme des Nations Unies
pour le développement**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

pour l'année terminée le 31 décembre 2014

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Chiffres clefs	10
Résumé	11
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	18
B. Constatations et recommandations	19
1. Suite donnée aux recommandations datant de périodes précédentes	19
2. Aperçu de la situation financière	19
3. Activités postérieures à l'entrée en vigueur des Normes comptables internationales pour le secteur public	23
4. Gestion des programmes et des projets	25
5. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	33
6. Problèmes liés au contrôle interne	33
7. Gestion des ressources humaines	35
8. Informatique et communications	37
9. Gestion axée sur les résultats	39
10. Gestion des achats et des marchés	40
11. Dettes à des entités du système des Nations Unies	41
12. Gestion des actifs	42
13. Réserve opérationnelle	42
14. Restructuration	44
C. Informations communiquées par l'administration	46
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	46
2. Versements à titre gracieux	46

3.	Cas de fraude ou de présomption de fraude	46
D.	Remerciements	47
	Annexe I. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année close le 31 décembre 2013	48
	Annexe II. Informations fournies par l'administration concernant les cas de fraude avérée ou présumée	89
III.	Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	94
A.	Introduction.....	94
B.	Résultats financiers.....	95
C.	Exécution du budget.....	102
D.	Situation financière.....	104
E.	Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques	107
F.	Perspectives pour 2015 et au-delà	108
IV.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	109
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2014	109
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014	111
III.	État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	112
IV.	État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014.....	113
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2014	115
	Notes relatives aux états financiers	116

Lettres d'envoi et certification

Lettre datée du 30 avril 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par l'Administratrice, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion et le Chef du Service financier et Contrôleur du Programme des Nations Unies pour le développement

Nous avons l'honneur, conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, de vous transmettre ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année terminée 31 décembre 2014, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

- L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;
- Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;
- Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du PNUD examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines;
- L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières;
- L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des auditeurs internes du PNUD et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

Chacun de nous certifie qu'à sa connaissance et selon les informations dont il dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administratrice
(Signé) Helen **Clark**

L'Administrateur assistant
et Directeur du Bureau de la gestion
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier
et Contrôleur,
Bureau de la gestion
(Signé) Darshak **Shah**

**Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, qui comprennent l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires) (état V) pour l'année terminée à la date de clôture des comptes, ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe à l'Administratrice d'établir les états financiers présentant une image fidèle de la situation du PNUD selon les Normes comptables internationales pour le secteur public et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du PNUD qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'entité et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à ses annexes, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Chiffres clefs

170	Nombre de pays et de territoires où le PNUD est présent
912,32 millions de dollars	Montant final des ressources ordinaires approuvées par le Conseil d'administration. L'approbation des autres ressources ne relève pas du Conseil d'administration.
5,00 milliards de dollars	Total des produits
5,31 milliards de dollars	Total des charges
6,50 milliards de dollars	Total de l'actif
2,32 milliards de dollars	Total du passif

Restructuration

67,8 millions de dollars	Ressources disponibles pour la restructuration
25,838 millions de dollars	Montant des charges engagées en 2014
41,96 millions de dollars	Crédits disponibles, en tant que de besoin, aux fins des activités de restructuration menées en 2015

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été créé en 1965 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il collabore avec des entités et des personnes issues de tous les niveaux de la société pour contribuer à renforcer la résistance des nations aux crises et lancer et soutenir une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Le PNUD a son siège à New York, mais œuvre principalement par l'entremise de ses bureaux situés dans 170 pays et territoires. Il contribue à renforcer l'autonomie des personnes et la résilience des nations en offrant à la fois une perspective mondiale et un éclairage local.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Le contrôle a été effectué au siège, à New York, et au moyen de visites dans les bureaux de pays de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, du Myanmar, du Pakistan et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Étendue des vérifications

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions qui y sont formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du PNUD, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du PNUD au 31 décembre 2014, ainsi que ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné les opérations du PNUD, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel il a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du Programme. Le rapport contient en outre des commentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis sur les états financiers du PNUD pour la période considérée une opinion non assortie de commentaires qui figure au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé de graves insuffisances dans l'établissement et la présentation des états financiers, mais a néanmoins constaté que des améliorations pouvaient être apportées dans certains domaines, notamment les contrôles internes, le respect des règles et règlements applicables, les opérations et la gestion des programmes. La direction doit prendre des mesures pour accélérer les avancées

réalisées à certains égards, notamment en ce qui concerne l'application de la version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, approuvée en février 2014, que tous les bureaux de pays étaient tenus de mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015. En effet, pour que cette politique donne les résultats escomptés, sa mise en œuvre doit être dûment encadrée et suivie de près. La direction doit en outre s'attaquer aux problèmes récurrents constatés dans les domaines de la sélection et l'évaluation des partenaires d'exécution, de la gestion des projets, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information.

Si le Comité est conscient des efforts de restructuration déployés par le PNUD en 2014, il a néanmoins recommandé certaines améliorations, parmi lesquelles l'établissement d'un plan de valorisation des avantages attendus de la restructuration et la mise en place d'un dispositif permettant de donner suite aux plaintes et autres doléances que celle-ci suscite de la part du personnel, ainsi que l'élaboration de plans visant à promouvoir l'esprit d'équipe et à instaurer un climat propre à faciliter et pérenniser la restructuration. Le Comité encourage par ailleurs le PNUD à actualiser rapidement la méthode et la formule utilisées pour calculer le montant de la réserve opérationnelle pour tenir compte de la restructuration en cours, des prescriptions des normes IPSAS, des modifications actuellement apportées au dispositif de gestion des risques du Programme et des changements intervenus dans le processus de planification stratégique du Programme.

Le Comité est d'avis que le PNUD devrait remédier aux insuffisances constatées en établissant un plan d'action dont il surveillera l'application. Cela permettrait de réduire au minimum les risques opérationnels et de faciliter la réalisation des objectifs fixés.

Principales constatations

Les principales constatations dégagées par le Comité sont les suivantes :

Gestion des programmes et des projets

Sélection et évaluation des partenaires d'exécution et gestion des projets

Le Comité a relevé des lacunes dans les procédures de sélection et d'évaluation des partenaires d'exécution, ainsi que dans la gestion de 38 partenaires d'exécution (répartis dans les six pays dans lesquels il s'est rendu) devant faire l'objet d'une évaluation des capacités. En Argentine, aucune des évaluations n'a été menée à l'aide d'une liste de contrôle standard. Au Brésil, les capacités de huit des neuf partenaires d'exécution n'ont pas été évaluées. En Inde et au Pakistan, ce sont respectivement 16 et 4 partenaires d'exécution qui n'ont pas été soumis à une évaluation. Le Comité est d'avis que cette situation s'explique principalement par le fait que les bureaux régionaux n'ont pas supervisé les activités des partenaires d'exécution comme prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Faute d'avoir procédé à une évaluation globale des capacités des partenaires d'exécution, le PNUD ne pourra pas véritablement s'assurer que les activités de projet seront réalisées.

Retards d'exécution des budgets de projet

Dans deux des six pays dans lesquels le Comité s'est rendu à l'occasion du contrôle intermédiaire qu'il a effectué en août 2014, le taux d'utilisation des ressources budgétaires était très faible (21 % en Argentine et 19 % au Brésil). Au

31 décembre, après que le montant des enveloppes a été réduit (jusqu'à 55 %), ce taux est passé à 78 % en Argentine et à 73 % au Brésil. Le Comité estime que le PNUD doit collaborer de plus près avec ses interlocuteurs gouvernementaux afin de définir des objectifs et des budgets réalistes et de mieux surveiller l'exécution des projets. L'augmentation des taux d'utilisation des ressources du fait de la réduction des crédits ouverts ne résout pas le problème des retards d'exécution des budgets, qui entraîneront le report de l'achèvement et la clôture des projets et empêcheront ainsi le PNUD d'atteindre les objectifs et les résultats escomptés.

Contrôle et suivi des projets

Le Comité a examiné les mécanismes de contrôle et de suivi des projets mis en place dans les six bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu et a constaté certaines lacunes en Argentine et au Pakistan, où 122 projets étaient en cours d'exécution (pour un budget de 310,8 millions de dollars). Il a relevé des lacunes dans la gestion et le suivi de 9 % à 52 % des projets en moyenne, remarquant notamment que des rapports d'étape n'avaient pas été établis, les comités des projets et les comités d'évaluation des projets ne s'étaient pas dûment réunis, les plans de travail annuels étaient incomplets et le registre des risques du système Atlas n'avait pas été actualisé. Le Comité a noté que ces lacunes étaient principalement dues à l'insuffisance des mécanismes de contrôle et de suivi des activités de projet, laquelle risque d'empêcher le PNUD de repérer les éventuels obstacles à la bonne exécution des projets, et notamment les problèmes de performance chez les partenaires d'exécution.

Clôture des projets

Dans les six bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu, le Comité a constaté des retards dans la clôture opérationnelle et financière des projets. À titre d'exemple, des 96 projets clôturés sur le plan opérationnel, 16 ne l'avaient été qu'après l'achèvement du projet, et 31 avaient été clôturés dans le système de gestion financière avec plus de 12 mois de retard. Le Comité a en outre noté que certains documents fondamentaux dont les politiques et procédures régissant les programmes et opérations prévoient qu'ils doivent être fournis dans le cadre de la clôture opérationnelle et financière des projets n'avaient pas été établis, notamment les comptes rendus des réunions du comité directeur, le bilan des enseignements tiré de l'expérience, les listes de contrôle récapitulant les activités à mener aux fins de la clôture, les rapports d'exécution conjoints finaux, les rapports financiers, les rapports de projet, les rapports axés sur l'action et les rapports sur les transferts de biens. À moins de respecter les procédures concernant les documents à établir dans le cadre de la clôture des projets, le PNUD risque de ne pas pouvoir garantir l'exactitude des comptes des projets ni la bonne exécution de ceux-ci, ce qui empêcherait la direction de tirer tous les enseignements de l'expérience.

Problèmes concernant les contrôles internes

Actualisation des politiques et procédures régissant les programmes et opérations pour tenir compte de l'évolution des processus-métier

Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations (y compris les procédures secondaires) font partie des directives à suivre aux fins de l'exécution de diverses tâches. Elles contiennent des descriptions, des organigrammes, des

orientations, des modèles et des formulaires, proposent des outils conviviaux et des astuces, notamment techniques, et répertorient les enseignements tirés de l'expérience passée. Le Comité a constaté que, si la direction avait mis en place de nouveaux outils et systèmes à l'appui des processus-métiers et amélioré le système de gestion axée sur les résultats, les organigrammes, recommandations, procédures et résultats escomptés définis dans les politiques et procédures n'avaient pas encore été harmonisés avec les nouveaux processus-métier. De surcroît, alors que chaque procédure secondaire doit permettre d'indiquer les propriétés de tel ou tel document, la plupart des processus et procédures secondaires n'avaient pas été revus depuis 2008. Si les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ne sont pas régulièrement actualisées, elles ne seront pas adaptées aux processus-métier qu'elles sont destinées à appuyer, ce qui pourrait nuire à la cohérence des méthodes de travail et au respect des nouvelles procédures.

Gestion des ressources humaines

Gestion de la performance et perfectionnement

En juin 2013, le PNUD s'est doté d'un outil de gestion de la performance et de perfectionnement destiné à promouvoir l'intégration stratégique du suivi du comportement professionnel. D'après les informations contenues dans le système Atlas, en octobre 2014, 48 % des membres du personnel des six bureaux de pays dans lesquels le Comité s'est rendu n'avaient pas rempli leurs plans de travail annuels ni leur bilan d'étape. En outre, dans les cas où les documents requis avaient été remplis, ils n'avaient pas été utilisés comme il se devait pour évaluer les résultats escomptés et les compétences et capacités des intéressés, ni aux fins de la reconnaissance du mérite. Le Comité est d'avis que les lacunes constatées sont principalement dues à l'absence de véritable mécanisme permettant de vérifier que le système de gestion de la performance et de perfectionnement est mis en œuvre de telle manière qu'il permet au Programme de réaliser les objectifs et de concrétiser les avantages escomptés.

Technologies de l'information et des communications

Assurance concernant les contrôles effectués dans une organisation de services (à savoir le Centre international de calcul des Nations Unies)

Le PNUD a conclu un accord avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), une organisation de services, afin que celui-ci lui fournisse des services d'infrastructure informatique, d'hébergement du système Atlas et de traitement de données. Conformément à la norme internationale d'audit ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3420, le PNUD doit faire procéder à des audits annuels donnant lieu à l'établissement de rapports ISAE de type II pour pouvoir donner l'assurance que les contrôles concernant le CIC ont bien été effectués et ont été efficaces. Or, le CIC a fait l'objet d'un seul audit et rapport d'audit au cours des deux dernières années, et l'accord conclu avec le Programme ne contient aucune disposition qui permettrait à ce dernier d'être en conformité avec les normes ISAE, qui prévoient la présentation de rapports annuels.

Réserve opérationnelle

Méthode utilisée et éléments pris en compte dans le calcul de la réserve opérationnelle des ressources ordinaires et de la réserve des autres ressources

Créée en 1979 par l'ancien Conseil d'administration du PNUD pour assurer au Programme des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est constituée à partir d'une formule de calcul appliquée chaque année au montant des ressources ordinaires. En 1999, une autre réserve a été constituée. Or, la formule et la méthode utilisées pour calculer le montant de cette réserve n'ont pas été actualisées pour tenir compte, entre autres, des changements de référentiel comptable découlant de la mise en application des normes IPSAS, du système de gestion des risques, du plan stratégique et de la restructuration en cours, tous facteurs qui ont transformé le fonctionnement interne du PNUD. Il y a donc lieu d'examiner régulièrement les politiques relatives aux réserves afin de s'assurer qu'elles tiennent compte de l'évolution des besoins du Programme.

Restructuration

Plan de valorisation des avantages et suivi, et communication avec le personnel et suite donnée à ses doléances

En 2014, le PNUD a entrepris une restructuration dont l'achèvement est prévu pour 2015 et qui a pour objectif d'améliorer, entre autres choses, l'intégration des opérations sur les plans tant fonctionnel que géographique. Le Comité a constaté que le PNUD n'avait pas établi de véritable plan de valorisation des avantages attendus de la restructuration. Un tel document permettrait de décrire les avantages escomptés dans tous les grands domaines d'activité du Programme (finances, procédures internes, personnel et services aux clients) et d'exposer les mesures envisagées pour concrétiser, gérer et pérenniser ces avantages. Le PNUD n'avait pas non plus établi de dispositif permettant de donner suite aux préoccupations et observations formulées par le personnel au sujet de la restructuration, et ce, bien que le besoin s'en soit clairement fait sentir dans la mesure où le Comité de liaison du Conseil du personnel et le Bureau de l'audit et des investigations avaient respectivement été saisis de 300 et 5 plaintes et le Bureau exécutif avait reçu 16 demandes de contrôle hiérarchique. La résistance face au changement n'est pas chose rare, et le succès de toute restructuration passe par une bonne communication avec le personnel. Le Comité pense que le manque de communication peut expliquer les résultats de l'enquête menée auprès de l'ensemble du personnel du Programme en 2014, qui ont fait apparaître une baisse du taux de confiance en la direction. L'absence de plan de valorisation des avantages permettant de faire pleinement participer le personnel à la restructuration risque de faire obstacle à la réalisation des objectifs de celle-ci.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Le Comité recommande principalement au PNUD de faire ce qui suit :

Sélection et évaluation des partenaires d'exécution et gestion des projets

a) Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, suivre l'évaluation des partenaires d'exécution chargés des projets réalisés selon la modalité de réalisation nationale, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, et mener et documenter toutes les activités de suivi des projets prévues;

Retards d'exécution des budgets de projet

b) Collaborer avec les interlocuteurs gouvernementaux afin de définir des objectifs et des budgets réalistes et réalisables compte tenu des ressources disponibles, et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau des pays afin de réduire au minimum les retards et la nécessité de revoir à la baisse le montant de l'enveloppe budgétaire en fin d'année;

Contrôle et suivi des projets

c) Établir les rapports d'étape trimestriels des projets en temps voulu et mener et documenter toutes les activités de suivi prescrites, y compris la mise à jour rapide des registres de risques dans le système Atlas et l'organisation du nombre de réunions du conseil de gestion du projet prévu;

Clôture des projets

d) Faire en sorte que les projets soient rapidement clôturés sur le plan financier et que les réunions du conseil de gestion soient bel et bien convoquées et fassent l'objet d'un compte rendu, et que tous les documents prescrits par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations (listes de contrôle récapitulant les activités menées aux fins de la clôture des projets, rapports d'exécution conjoints finaux et rapports d'examen finaux) soient établis et que les rapports d'exécution conjoints soient certifiés par les partenaires d'exécution;

Actualisation des politiques et procédures régissant les programmes et opérations pour tenir compte de l'évolution des processus-métier

e) Fixer des délais pour l'actualisation, l'approbation et la mise en œuvre des politiques et procédures régissant les programmes et opérations et établir une solide procédure d'assurance de la qualité, et veiller à ce que les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les politiques relatives aux normes IPSAS et les autres directives applicables soient actualisées en temps voulu;

Gestion de la performance et perfectionnement

f) Par l'intermédiaire du Bureau de la gestion des ressources humaines, établir un plan d'action précis en vue de l'utilisation du système de gestion de la performance et de perfectionnement pour gérer les aptitudes et évaluer la performance et les compétences et capacités du personnel, et faire en sorte que les bureaux de pays se dotent d'un mécanisme de contrôle afin que les activités de gestion de la performance et de perfectionnement, y compris les évaluations, soit menées à bien en temps voulu et soient examinées et approuvées par les responsables compétents;

Assurance concernant les contrôles effectués dans une organisation de services (à savoir le CIC)

g) Faire figurer, dans ses accords avec le CIC, des dispositions concernant le nombre et la fréquence des rapports d'audit à établir pour respecter les normes ISAE applicables, ce qui permettra au Programme et au Comité d'obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles effectués par le CIC au cours de l'année financière sont efficaces;

Méthode utilisée et éléments pris en compte aux fins du calcul du montant de la réserve opérationnelle

h) Revoir la méthode de calcul de la réserve opérationnelle des ressources ordinaires et de la réserve des autres ressources et réfléchir à d'autres possibilités tenant compte : a) des activités en cours au PNUD; b) du plan stratégique et du cadre de gestion des risques en vigueur; c) de l'incidence du référentiel IPSAS sur le calcul du montant des réserves; d) de la restructuration en cours;

Plan de valorisation des avantages et suivi, et communication avec le personnel et suite donnée à ses doléances

i) Établir un plan de valorisation des avantages attendus de la restructuration décrivant notamment les enseignements tirés jusqu'à présent, et veiller à ce que des procédures de suivi soient mises en œuvre pour assurer la pérennité desdits avantages, conformément au plan de valorisation;

j) Assurer le suivi et le traitement des plaintes, réclamations et préoccupations du personnel au sujet de la restructuration, et ce, d'où qu'elles viennent, y compris celles du Conseil du personnel, et y donner suite rapidement afin d'éviter autant que possible les contentieux avec le personnel et de prévenir toute atteinte à la réputation du Programme.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Créé en 1965 par l'Assemblée générale, le PNUD collabore avec des entités et des personnes issues de toutes les couches de la société pour contribuer à édifier des nations qui puissent résister aux crises et favoriser et soutenir une croissance propre à améliorer la qualité de vie de chacun. Le PNUD a son siège à New York mais œuvre principalement par l'entremise de ses bureaux situés dans 170 pays et territoires. Il contribue à renforcer l'autonomie des individus et la résilience des nations en offrant à la fois une perspective mondiale et un éclairage local.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers et contrôlé la gestion du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière le PNUD au 31 décembre 2014, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du PNUD et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport, le récapitulatif des résultats figurant à l'annexe I.

5. Le Comité a procédé comme chaque année à un audit des ressources ordinaires de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD. Il a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014.

6. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux du Bureau. Le

présent rapport porte sur les vérifications effectuées dans les bureaux de pays et au siège du PNUD.

7. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu. On ne saurait donc en déduire qu'elle est applicable ailleurs. Cela étant, certaines recommandations s'adressent à l'organisation dans son ensemble car la nature des lacunes constatées laisse à penser que celles-ci peuvent se retrouver dans d'autres bureaux du PNUD et qu'il pourrait y être remédié par des mesures transversales.

8. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du PNUD, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations datant de périodes précédentes

9. Le Comité a examiné un nombre total de 81 recommandations datant de périodes précédentes allant de l'exercice 2010/11 au 31 décembre 2013, et constaté que 74 d'entre elles (soit 91 %) avaient été intégralement appliquées et 7 (soit 9 %) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe I des informations détaillées sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations, dont le Comité estime qu'il représente une amélioration par rapport aux taux d'application des années précédentes. Pour l'année 2013, 58 % des recommandations avaient été intégralement appliquées et 42 % étaient en cours d'application.

10. Le Comité a noté que neuf des recommandations en cours d'application ne pourraient être considérées pleinement appliquées avant que le PNUD n'achève certaines activités. Ces recommandations portaient sur la gestion des plans de travail, des problèmes de contrôle et de mise en œuvre des projets liés aux sommes à restituer aux donateurs, l'examen des états de paie dans Atlas et l'approbation des avances de congé à titre exceptionnel. Le Comité estime que tant que des recommandations relatives à des exercices antérieurs restent en cours d'application, ses futurs audits risquent de produire des conclusions similaires, signe qu'il importe de renforcer les contrôles internes dans ces domaines.

2. Aperçu de la situation financière

Produits et charges

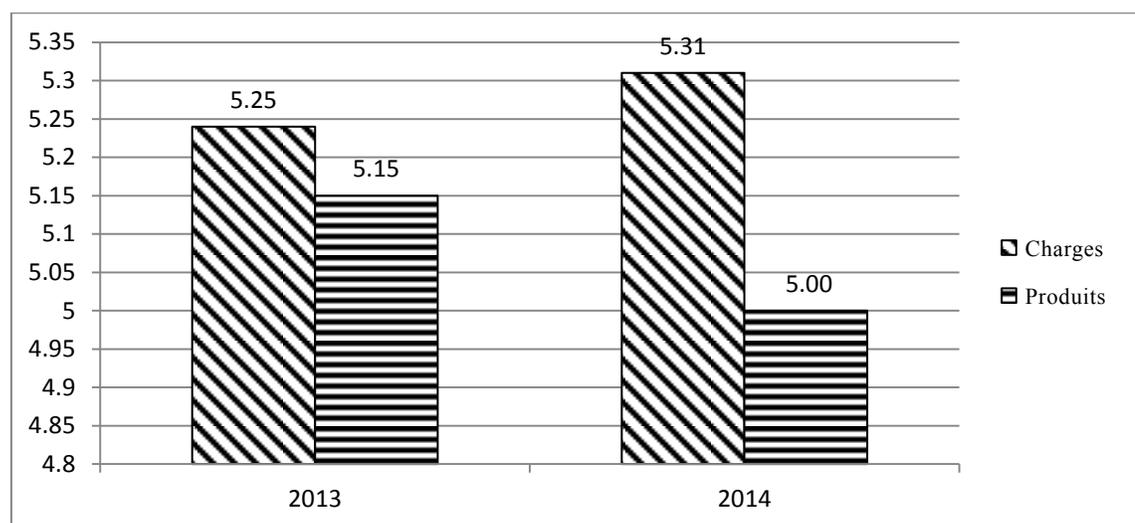
11. Les produits du PNUD comprennent les ressources ordinaires (ressources de base), les autres ressources (ressources autres que les ressources de base), le produit des placements et les recettes diverses. Pour la période considérée, le montant total des produits s'est élevé à 5,0 milliards de dollars, contre 5,15 milliards de dollars pour la période précédente, soit une diminution de 2,9 %. Le montant total des charges s'est élevé à 5,31 milliards de dollars, contre 5,25 milliards de dollars pour l'année précédente, soit une hausse de 1,1 %. En 2014, le PNUD a donc enregistré un déficit de 0,31 milliard de dollars, contre 0,1 milliard de dollars au cours de la période précédente.

12. En tout, le PNUD détenait, au 31 décembre 2014, 5,90 milliards de dollars en disponibilités et placements (contre 6,03 milliards de dollars en 2013). Au 31 décembre 2014, le montant total du passif s'élevait à 2,32 milliards de dollars. En conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière approuvés par son conseil d'administration, le PNUD détenait 352,64 millions de dollars de réserves et 3,83 milliards de dollars d'excédent cumulé. La figure II.I présente les produits et les charges des années financières 2013 et 2014.

Figure II.I

Produits et charges

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Notes :

1. Le déficit pour l'année considérée est financé par le solde inutilisé des excédents accumulés les années précédentes.
2. Le graphique n'est pas à l'échelle.

13. La baisse des produits, soit 0,15 milliard de dollars (2,9 %), est essentiellement due à la diminution des contributions et du produit des placements, tandis que l'augmentation des charges, soit 0,06 milliard de dollars (1,1 %), s'explique par l'accroissement des objets de dépense suivants : charges de personnel, fournitures et consommables, frais généraux de fonctionnement et amortissement.

Produits

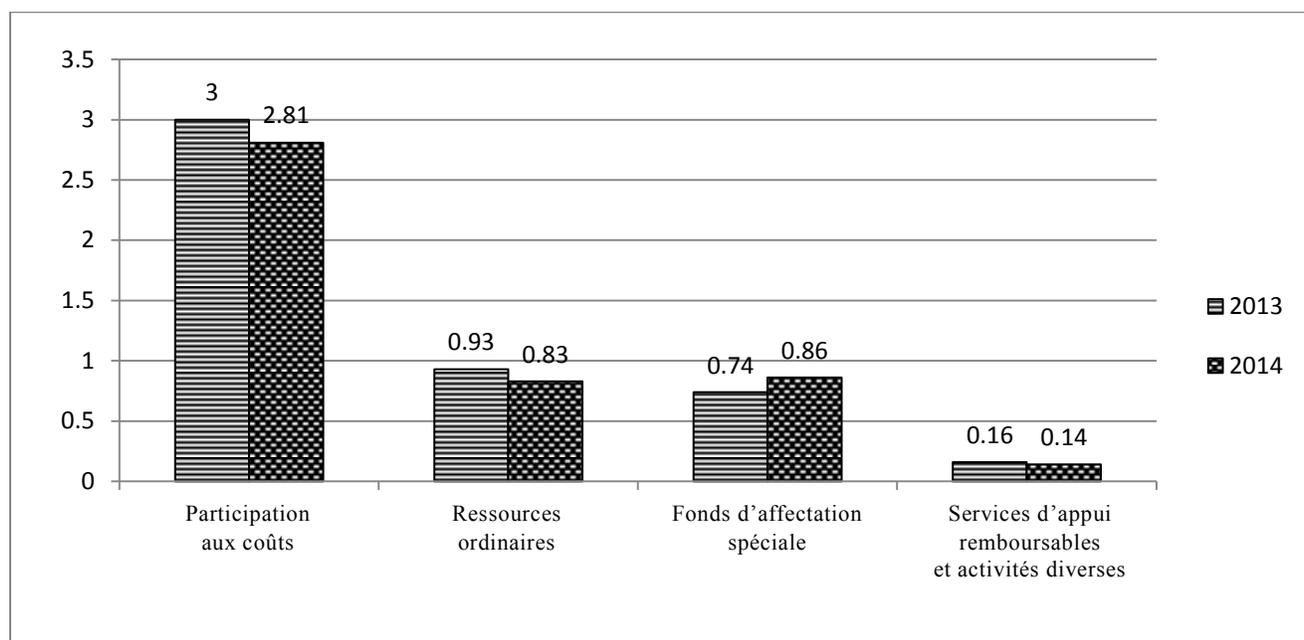
14. Les produits du PNUD proviennent entre autres de contributions volontaires, d'opérations avec contrepartie directe (échanges de biens ou de services) et de placements. Pour l'année considérée, les contributions volontaires se sont établies à 4,64 milliards de dollars (contre 4,84 milliards de dollars en 2013), ce qui représente 93 % du total des produits pour l'année. Ce montant comprend ce qui suit : 2,81 milliards de dollars (60 %) au titre de la participation aux coûts;

0,83 milliard de dollars (18 %) au titre des ressources ordinaires; 0,86 milliard de dollars (19 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; et 0,14 milliard de dollars (3 %) au titre des ressources destinées à financer des services d'appui remboursables et des activités diverses. La figure II.II présente les montants comparés des contributions au titre des ressources ordinaires et des ressources diverses pour 2013 et 2014.

Figure II.II

Contributions au titre des ressources ordinaires et ressources diverses

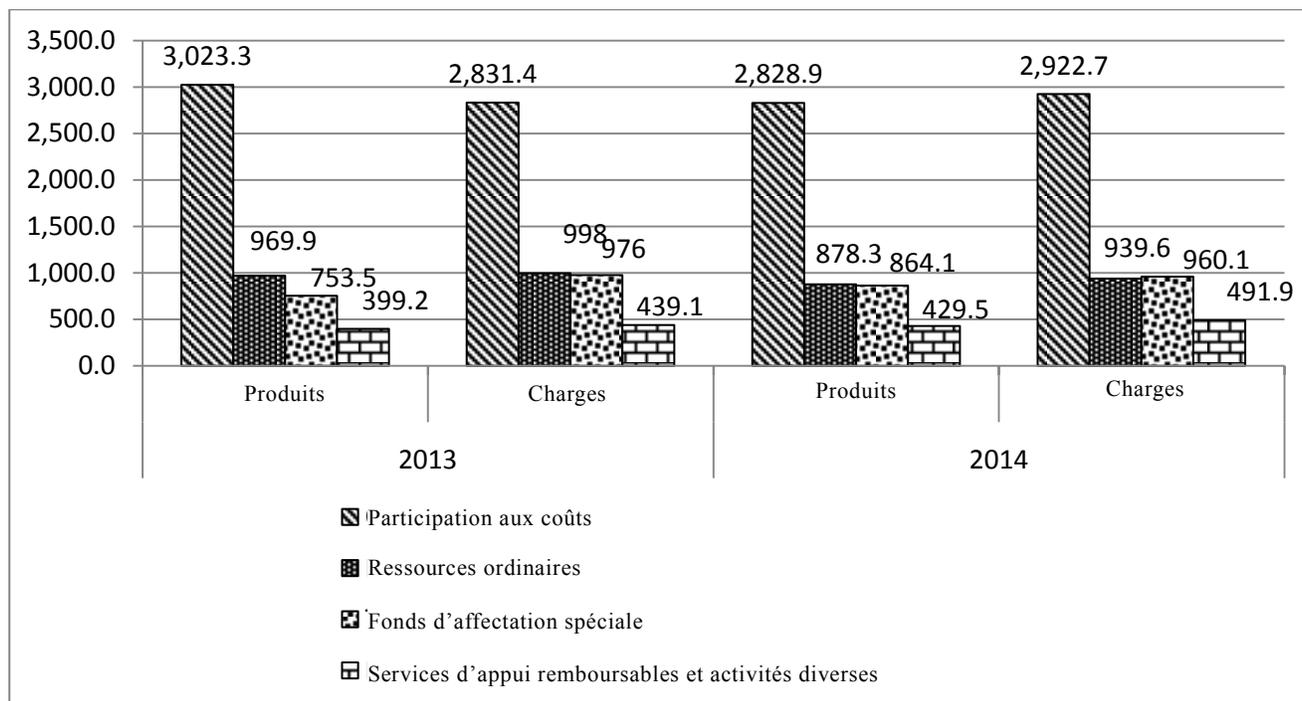
(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

15. L'analyse comparée des produits et des charges du PNUD ventilée par segment pour 2013 et 2014 est présentée dans la figure II.III ci-après. Globalement, les chiffres manquent de cohérence. En 2014, par exemple, tous les produits provenant des différents secteurs étaient inférieurs aux charges, alors qu'en 2013, les produits tirés du partage des coûts étaient supérieurs aux charges mais ceux tirés des autres secteurs étaient inférieurs aux charges.

Figure II.III
Produits et charges, par secteur (2013 et 2014)



Source : États financiers du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Note : Le déficit pour l'année considérée est financé par le solde inutilisé des excédents accumulés les années précédentes.

Analyse des ratios

16. Les données présentées dans le tableau II.1 montrent que le PNUD dispose de suffisamment d'actifs pour honorer ses obligations à court et à long terme et d'un niveau élevé d'actifs liquides. Le montant des disponibilités et des placements du PNUD, qui est de 5,90 milliards de dollars (contre 6,03 milliards de dollars en 2013) continue d'assurer au Programme un niveau de liquidité élevé, malgré une légère diminution des ratios actifs courants/passifs courants, disponibilités/passifs et actif/passif, ainsi que du ratio de liquidité relative, par rapport à 2013. La diminution des trois premiers ratios en 2014 est principalement attribuable à la baisse des produits provenant des contributions, tandis que la baisse du ratio de liquidité relative est due au recentrage de la stratégie de placement sur le long terme plutôt que sur le court terme.

Tableau II.1
Analyse des ratios

Description	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ratio de liquidité générale ^a		
Actifs courants/passifs courants	3,62	4,42

<i>Description</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Total de l'actif/total du passif ^b		
Actif/passif	2,81	3,37
Ratio de liquidité immédiate ^c		
Disponibilités plus placements/passifs	3,12	3,86
Ratio de liquidité relative ^d		
Disponibilités plus placements plus créances/passifs courants	3,34	4,09

Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

^a Un ratio élevé indique que l'entité considérée est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

^b Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate mesure le montant des disponibilités d'une entité, ce qui en fait un indicateur de la situation de trésorerie, et des équivalents de trésorerie ou des placements inscrits aux actifs courants pour couvrir les passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus prudent que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et les autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités.

3. Activités postérieures à l'entrée en vigueur des Normes comptables internationales pour le secteur public

17. Trois ans après le passage du PNUD aux normes IPSAS, le Comité note que leur mise en œuvre est en bonne voie, bien que des améliorations s'imposent dans plusieurs domaines, comme indiqué dans les paragraphes qui suivent. Lorsqu'il a adopté les normes IPSAS en 2012, le PNUD s'est prévalu des dispositions transitoires de la norme 17 pour le matériel des projets de développement acquis avant 2012, tandis que le matériel acquis le 1^{er} janvier 2012 ou après cette date a été porté à l'actif. Les actifs bénéficiant des dispositions transitoires étaient censés être inscrits à l'actif à partir du 1^{er} janvier 2015. Le Comité a noté que toutes les données téléchargées dans le système Atlas pour 2 806 articles de matériel des projets de développement acquis avant 2012 (coût d'achat : 44,33 millions de dollars) avaient été évaluées et validées comme prévu avant le 13 mars 2015. En outre, le seuil d'immobilisation des actifs a été porté de 500 dollars à 1 500 dollars le 1^{er} janvier 2014 afin d'harmoniser les méthodes comptables du PNUD avec celles des autres entités des Nations Unies et d'améliorer la comptabilisation des actifs dans le cadre des normes IPSAS. La modification a été appliquée de façon rétrospective et les données comparatives pour 2013 ont été retraitées.

18. Des améliorations pourraient notamment être apportées dans les domaines suivants :

Étapes restant à franchir dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public

19. Selon les dispositions relatives au suivi des étapes restant à franchir qui figurent dans le Manuel des politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, les bureaux de pays, les unités administratives et les services fonctionnels sont tenus d'examiner régulièrement les accords relatifs aux contributions sur la base des étapes restant à franchir et des mesures à prendre pour

suivre avec les donateurs la question des arriérés. Selon les instructions concernant la clôture de l'exercice 2014, les bureaux doivent régulariser la situation soit en téléchargeant les documents pertinents dans le système de gestion des documents aux fins de traitement par le Centre mondial des services partagés si l'objectif d'étape a été atteint, soit en indiquant la nouvelle date d'achèvement estimative, et certifier qu'il ne reste aucun cas en suspens pour 2014.

20. Le Comité a examiné le tableau de bord IPSAS concernant les cas en suspens le 15 mai 2015 et noté que le PNUD attendait encore de recevoir des sommes dues depuis des dates s'échelonnant entre le 20 juin 2012 et le 31 décembre 2014, comme suit : 450 000 francs suisses; 10 543 couronnes danoises; 11,42 millions d'euros; 1,6 million de livres sterling; 5 millions de couronnes norvégiennes et 3,23 millions de dollars des États-Unis. Cela indique que les cas en suspens n'ont pas été réglés conformément aux instructions sur la clôture de fin d'année.

21. Le Comité a noté que les cas en suspens étaient principalement dus à un examen et un suivi insuffisants des montants en souffrance par la direction. Par exemple, la dernière tranche, d'un montant équivalant à 0,18 million de dollars, d'un contrat déjà annulé par un donateur a été comptabilisée comme une créance future en 2014 dans un bureau de pays parce que le Centre mondial des services partagés attendait une notification écrite du donateur confirmant son intention d'annuler le financement. Dans un autre cas, le dernier versement d'un donateur, d'un montant de 1,48 million de dollars, était en attente de comptabilisation depuis 2014 parce que le contrat avait été modifié et que le siège du PNUD n'avait pas transféré l'opération au Centre mondial des services partagés. Le Comité s'inquiète du non-respect des instructions relatives à la clôture de fin d'année, sachant que les bureaux de pays étaient tenus de certifier le 30 janvier 2015 au plus tard qu'il n'y avait aucun cas en suspens pour 2014.

22. La direction a attribué les retards pris dans la régularisation des cas en suspens à la lenteur des discussions avec les donateurs. Le Comité estime que la direction doit mieux suivre la question avec les bureaux de pays et les services du siège pour régulariser la situation car les arriérés accroissent le risque de comptabilisation inexacte et incomplète des produits dans les états financiers.

23. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) veiller à ce que les bureaux de pays et les services du siège examinent en fin d'année le rapport sur les contrats pour lesquels il reste des objectifs d'étape à atteindre et, pour chaque problème recensé, communiquer avec le Centre mondial des services partagés par le biais du système de gestion des documents et actualiser les données en conséquence; b) suivre la question avec les bureaux de pays et les services du siège pour régulariser sans plus tarder les cas en suspens depuis plusieurs années (2011 à 2014).

Contributions non reçues

24. Le tableau de bord IPSAS est un outil de gestion qui permet aux bureaux de pays de suivre les contributions non reçues. Le Comité a constaté sur ce tableau de bord qu'il y avait 0,38 million de dollars, 2,84 millions de dollars et 2,93 millions de dollars de contributions non acquittées en décembre 2011, en décembre 2012 et décembre 2013 respectivement. Bien que ces sommes soient dues depuis 2011, il n'a été procédé à aucune évaluation pour déterminer s'il importait de constituer des provisions pour créances douteuses.

25. Le PNUD a expliqué cette situation par les retards pris dans l'exécution des projets et la réception d'instructions écrites des donateurs. Le Comité est préoccupé par le fait que, alors que les bureaux de pays et les services du siège sont censés contrôler et suivre de près les créances non acquittées et faire rapport à ce sujet, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, le PNUD n'a pas été en mesure de fournir des éléments d'information attestant que la direction avait examiné les sommes à recevoir et confirmé qu'elles demeuraient valides, conformément aux procédures prévues.

26. Le Comité estime que le fait de ne pas examiner les contributions dues depuis longtemps pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation risque de compromettre la présentation d'une image fidèle des montants à recevoir.

27. Le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) **demandeur aux bureaux de pays de faire rapidement le point sur toutes les sommes dues par les donateurs et d'informer le Centre mondial des services partagés de toute modification apportée au calendrier des paiements dus conformément aux procédures en vigueur; b) évaluer le suivi des sommes dues de longue date par les donateurs et conserver des justificatifs de ce suivi; c) évaluer les créances anciennes et constater une dépréciation s'il y a peu de chances que le donateur soit en mesure de verser sa quote-part conformément aux règles du PNUD.**

4. Gestion des programmes et des projets

Examen du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et approbation du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays

28. Le Comité a examiné le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et constaté des lacunes dans deux des six bureaux de pays où il s'est rendu. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les indicateurs nationaux interinstitutions et les niveaux de référence pour un projet inscrit dans le plan d'action pour la période 2011-2014 n'étaient pas clairs. Le plan indiquait notamment que les niveaux de référence seraient déterminés ultérieurement et qu'il n'existait pas de données statistiques. En outre, il manquait 50 indicateurs de résultats interinstitutions¹ dans le plan d'action commun et 20 niveaux de référence restaient « à préciser ». Sans indicateurs ni niveaux de référence, il est difficile de mesurer les résultats et les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'un projet. Le bureau de pays a reconnu cette lacune et expliqué que le PNUD était en train de revoir les plans d'action et le plan de travail annuel commun afin de les améliorer avant le prochain cycle de programmation.

29. Au bureau de pays du Brésil, le Comité a noté que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de 2012-2015 n'avait pas encore été examiné par l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui était contraire au paragraphe 6 du plan-cadre pour l'aide au développement du Brésil. L'équipe de pays doit définir les procédures d'examen annuel du plan-cadre en maintenant un bon équilibre entre le temps consacré à l'examen, les coûts d'opportunité et les résultats concrets des programmes. L'examen annuel du plan-cadre est indispensable pour permettre à

¹ Les bureaux de pays fonctionnent suivant le principe de l'unité d'action des Nations Unies. Ces indicateurs sont donc communs à tous les organismes de l'ONU intervenant dans le pays.

l'équipe de pays et à ses partenaires de prendre des décisions fondées sur les résultats obtenus, de façon à améliorer l'exécution. En outre, le plan d'action du programme de pays pour 2012-2015 a été signé par le Gouvernement brésilien et le bureau de pays du PNUD le 25 septembre 2014, soit plus de trois ans en retard. Le bureau de pays a expliqué que le Gouvernement avait demandé davantage de temps pour procéder à des consultations et examiner le plan d'action avant de l'approuver. Lorsque le plan d'action du programme de pays et le plan-cadre pour l'aide au développement ne sont pas approuvés, cela a des effets négatifs sur la prise en main du programme par le pays, qu'il s'agisse de son contenu ou de son exécution.

30. Le PNUD a accepté la recommandation du Comité selon laquelle : a) le bureau de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée devait, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, fournir les informations manquantes sur les indicateurs nationaux, la source des données, les niveaux de référence et les hypothèses; b) un examen annuel du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Brésil devait être effectué en 2015 et le bureau de pays devait s'efforcer d'obtenir en temps voulu la signature du plan d'action du programme de pays par le Gouvernement.

Sélection et évaluation des partenaires d'exécution et gestion des projets dans le cadre de la modalité d'exécution nationale

31. Conformément aux politiques et procédures régissant ses programmes et opérations, le PNUD doit déterminer si les partenaires d'exécution ont les capacités techniques, administratives et financières voulues pour définir les modalités de transfert des fonds affectés aux projets, effectuer des visites d'inspection sur le terrain, organiser des réunions avec les comités directeurs et les comités d'examen des projets, et assurer la présentation des rapports requis sur l'état d'avancement de tous les projets exécutés par des entités nationales.

32. Le Comité a examiné les procédures de sélection et d'évaluation des 38 partenaires d'exécution de projets en cours dans quatre bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu et a relevé les lacunes suivantes :

a) Au bureau de pays de l'Argentine, les évaluations des capacités ont été effectuées sans utiliser la liste des points à vérifier auprès de tous les partenaires d'exécution. Du fait de cette omission, les capacités techniques, administratives et financières de certains partenaires n'ont pas été spécifiquement évaluées, ce qui a accru le risque de recruter un partenaire ne possédant pas les capacités voulues. En outre, pour trois des dix partenaires d'exécution évalués, aucune réunion n'a été organisée avec le comité directeur et le comité d'examen des projets; sept projets n'ont pas fait l'objet de visites d'inspection sur le terrain; et un projet n'a pas été examiné;

b) Au bureau de pays du Brésil, aucune évaluation des capacités n'a été effectuée pour huit des neuf partenaires d'exécution passés en revue; pour cinq projets, un compte rendu de la réunion avec le comité d'examen des projets n'a pas été établi; quatre projets n'ont pas fait l'objet de visites d'inspection sur le terrain en 2014; et trois projets n'ont pas été examinés en 2014;

c) Au bureau de pays de l'Inde, les capacités de seize partenaires d'exécution opérant dans le cadre de la modalité nationale d'exécution n'ont pas été évaluées;

d) Au bureau de pays du Pakistan, les capacités de quatre partenaires d'exécution n'ont pas été évaluées.

33. Le Comité estime que le manque de rigueur et d'uniformisation des évaluations des capacités des partenaires d'exécution, l'absence de réunions régulières avec les comités d'examen des projets et l'insuffisance ou le report des visites d'inspection sur le terrain accroissent le risque que les partenaires d'exécution n'obtiennent pas les résultats financiers et opérationnels attendus des projets qui leur sont confiés. En outre, en l'absence d'une évaluation en bonne et due forme des partenaires d'exécution, la direction risque de ne pas pouvoir déceler les problèmes des projets et y remédier en temps voulu, ce qui peut compromettre l'achèvement des activités prévues dans le cadre des projets. Le Comité estime que les lacunes observées tiennent essentiellement à l'insuffisance ou à la lenteur du contrôle, par les bureaux régionaux, des partenaires d'exécution opérant selon la modalité nationale d'exécution, contrairement à ce que prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

34. Le Comité a invité le PNUD, qui a accepté, à veiller à ce que les bureaux régionaux contrôlent l'évaluation des partenaires d'exécution opérant selon la modalité nationale d'exécution, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, et à ce que toutes les activités de suivi des projets soient dûment effectuées et documentées.

Audits de projets réalisés par des entités nationales

35. Durant l'année terminée le 31 décembre 2013, le bureau de pays d'Argentine comptait un total de 101 projets en cours de réalisation par des entités nationales, pour un budget annuel d'un montant de 513,3 millions de dollars, dont l'audit devait commencer le 30 avril 2014. Parmi ceux-ci, 71 projets réalisés par des entités nationales, correspondant à des dépenses d'un montant de 294,87 millions de dollars, devaient faire l'objet d'un audit la même année (2013). Le PNUD a engagé l'institution supérieure de contrôle des finances d'Argentine pour la vérification de 11 projets et trois cabinets d'audit privés pour la vérification de 60 projets. Le Comité a constaté que sur les 71 projets qui devaient l'être, seuls 64 avaient effectivement été contrôlés, correspondant à des dépenses d'un montant total de 212,74 millions de dollars (soit 72 % des crédits prévus au budget). Le Comité a également relevé qu'il n'existait pas d'accord signé entre le PNUD et l'institution supérieure de contrôle des finances d'Argentine, ce qui est contraire aux directives publiées par le Bureau de l'audit et des investigations pour les audits de projets réalisés par des entités nationales et des organisations non gouvernementales.

36. Durant l'année 2013, le bureau de pays du Brésil gérait 147 projets en cours (budget : 260 millions de dollars). Il a engagé l'institution supérieure de contrôle des finances brésilienne pour contrôler 34 projets réalisés par des entités nationales. Le Comité a cependant constaté que l'accord d'audit entre l'institution supérieure de contrôle brésilienne et le PNUD était encore à l'état de projet, qu'il n'était pas établi au format requis par le Bureau de l'audit et des investigations et que les capacités de l'institution supérieure n'avaient pas été évaluées comme prescrit par les directives applicables aux audits de projets réalisés par des entités nationales.

37. Le Comité est d'avis que le non-respect des directives et du format standard applicable aux accords d'audit empêchent de comprendre correctement le champ

d'application des audits ainsi que les rôle et responsabilités incombant au PNUD et aux vérificateurs.

38. Le PNUD a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle les bureaux de pays d'Argentine et du Brésil devaient : a) établir des mandats au nouveau format à l'intention des vérificateurs des réalisations nationales; b) évaluer les capacités des vérificateurs des comptes publics conformément aux directives données par le Siège.

Retards dans l'exécution des budgets alloués aux projets

39. Dans son précédent rapport (A/69/5/Add.1), le Comité s'est déclaré préoccupé par les retards qu'il a constatés dans l'exécution des budgets alloués aux projets.

40. Il s'est rendu dans six bureaux de pays, qui géraient 341 projets en cours pour un budget d'un montant total de 922,4 millions de dollars. Pendant l'audit intermédiaire d'août 2014, le taux d'exécution des projets pour trois des bureaux visités (Argentine, Brésil et Papouasie-Nouvelle-Guinée) était respectivement de 21 %, 19 % et 48 %. Cependant, les budgets alloués aux projets en Argentine et au Brésil ont été réduits à la fin de l'année et, en conséquence, les taux d'exécution des projets sont passés à respectivement 78 % et 72 %, tandis que le taux d'exécution du bureau de Papouasie-Nouvelle-Guinée est demeuré faible, soit 59 %. On trouvera un récapitulatif de l'exécution des budgets alloués aux projets au tableau II. 2 ci-dessous).

Tableau II.2

Exécution des budgets de projets en 2014

Bureau de pays	Budget de projets (dollars É.-U.)			Exécution totale des budgets (dollars É.-U.)		Taux d'exécution	
	Projets en cours	À la date de l'audit intermédiaire		31 août 2014	Sur la base du budget révisé (31 décembre 2014)	31 août 2014	Sur la base du budget révisé (31 décembre 2014)
		(31 août 2014)	Révisé (31 décembre 2014)				
Argentine	101	513 309 490	279 464 400	107 792 222	218 136 357	21	78
Brésil	147	259 989 904	117 396 767	49 021 479	85 060 993	19	72
Papouasie-Nouvelle-Guinée	17	12 634 272	13 196 820	6 040 433	7 746 675	48	59
Total	265	785 933 666	410 057 987	162 854 134	310 944 025	21	76

Source : Analyse de l'exécution des budgets de projet, basée sur les données du système Atlas et les relevés de type « Executive snapshot » des mois d'août et décembre 2014.

41. Le PNUD a déclaré que les projets en Argentine et au Brésil étaient essentiellement financés et réalisés par les pouvoirs publics nationaux qui ne permettaient pas aux bureaux de pays de reconduire les fonds de projets non utilisés. Il fallait par conséquent proroger la durée des projets pour ajuster les crédits prévus selon les dépenses effectives et reconduire les soldes des fonds aux années suivantes. Les retards pris dans l'exécution des projets s'expliquaient essentiellement par la durée des procédures d'achat aux fins des projets. Le Comité considère cependant que ces retards trahissent un mauvais suivi des projets pendant leur exécution, qui entrave ainsi leur accomplissement et leur clôture. Les budgets

de projets doivent être plus réalistes et pouvoir être exécutés dans un délai déterminé, conformément aux ressources disponibles et aux besoins des pouvoirs publics afin d'éviter de fortes coupes budgétaires en fin d'année.

42. Le PNUD a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle les bureaux de pays d'Argentine, du Brésil et de Papouasie-Nouvelle-Guinée devaient collaborer avec leurs homologues des pouvoirs publics chargés des programmes en vue d'établir des plans d'activités et des budgets réalistes pour les projets, conformément aux ressources disponibles, et suivre l'avancement de l'exécution au niveau national, afin de réduire les retards et les coupes budgétaires en fin d'année.

Absence de plan d'application de la stratégie de mobilisation des ressources

43. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les bureaux de pays doivent mettre au point une stratégie de mobilisation des ressources ainsi qu'un plan de mise en œuvre de cette stratégie, conformes aux orientations figurant dans la panoplie d'outils pour la mobilisation des ressources.

44. Le Comité a constaté que le bureau de pays d'Argentine avait établi et approuvé une stratégie de mobilisation des ressources mais n'avait pas encore mis au point le plan de mise en œuvre y relatif visant à sensibiliser les donateurs recensés dans la stratégie.

45. Il a noté que, l'approche de la mobilisation des ressources étant mal définie, elle affaiblissait la capacité du bureau de pays à exécuter ses projets. Ainsi, trois projets pour un budget total de 174,32 millions qui devaient être exécutés entre 2011 et 2013 ne l'avaient pas encore été à la date de la visite du Comité (octobre 2014). L'administration a expliqué que les pouvoirs publics avaient manqué de fonds pour ces années et que des décisions allaient prises concernant l'annulation ou la reprogrammation des projets, en fonction des entretiens avec le donateur (à savoir les pouvoirs publics).

46. Le Comité a conscience des efforts déployés par l'administration pour obtenir des ressources auprès des donateurs, en particulier l'État argentin, mais il est d'avis qu'en l'absence d'un plan d'application de la stratégie de mobilisation des ressources, la viabilité financière du bureau pourrait être compromise.

47. Le PNUD a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle les bureaux de pays devaient établir des plans d'application de leur stratégie de mobilisation des ressources, conformément aux orientations fournies dans la panoplie d'outils pour la mobilisation des ressources.

Certification des rapports d'exécution conjoints

48. Dans ses précédents rapports, en 2013 (A/69/5/Add.1) et 2012 (A/68/5/Add.1), le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que les partenaires d'exécution du PNUD ne signaient pas les rapports d'exécution conjoints, comme prescrit par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Pendant les premier et deuxième trimestres, le Comité a examiné des documents relatifs à, respectivement, 113 (226 rapports d'exécution conjoints) et 114 projets (228 rapports d'exécution conjoints), à l'occasion de visites de six bureaux de pays. Dans quatre bureaux, il a constaté le même problème de retard de signature des rapports d'exécution conjoints en 2014. Au premier trimestre, 89 rapports

d'exécution devaient être rendus en avril et au deuxième trimestre 90 rapports devaient être rendus en juillet. Or ils ont été signés avec trois à cinq mois de retard après l'échéance. En outre, 61 rapports d'exécution conjoints pour les premier et deuxième trimestres n'indiquaient pas la date effective de leur signature.

49. L'administration a expliqué ce retard de certification et de signature par le fait que les rapports concernant les projets réalisés par des entités nationales étaient envoyés aux partenaires d'exécution à un rythme semestriel, conformément au cycle et au manuel des opérations concernant ces projets. Le Comité est d'avis que les retards pris dans la certification et la signature des rapports d'exécution conjoints par les bureaux de pays et leurs partenaires d'exécution augmentent le risque que des écritures erronées relatives aux périodes précédentes (par exemple, attribution de dépenses à la mauvaise rubrique dans Atlas) ne soient pas corrigées à temps et aient une incidence sur les dépenses afférentes aux projets dans les états financiers. De plus, les retards de certification peuvent causer des erreurs dans la comptabilisation des dépenses afférentes aux projets.

50. Le Comité réitère sa recommandation précédente selon laquelle le PNUD doit présenter les rapports d'exécution conjoints en temps voulu, dûment signés par ses partenaires d'exécution et lui-même, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

Suivi et contrôle des projets et établissement de rapports connexes

51. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, les registres de risque déjà activés dans le système Atlas (au moment de la définition du projet), sur la base de l'analyse de risque initiale communiquée au comité local d'examen des projets, doivent être régulièrement mis à jour par le chef du projet afin de réévaluer les risques existants. Le Comité a examiné les activités de suivi des projets et la documentation figurant dans le système Atlas aux bureaux d'Argentine et du Pakistan et recueilli les informations exposées dans les paragraphes ci-après.

52. Au bureau de pays d'Argentine, sur 101 projets en cours (budget : 258 millions de dollars et crédits utilisés : 218,14 millions de dollars), neuf projets (crédits utilisés : 4,85 millions) présentaient des anomalies, comme l'absence de réunions du comité responsable pour six projets; la non-actualisation du registre des risques dans le système Atlas pour quatre projets en 2014; et un état des risques et un journal des problèmes rencontrés erronés pour cinq autres projets en 2014. Les neuf projets présentant des anomalies représentaient 9 % des 101 projets en cours.

53. Le bureau de pays du Pakistan gérait 21 projets en cours (budget : 52,80 millions de dollars et crédits utilisés : 44,64 millions de dollars). À l'examen des procédures de suivi et de contrôle de ces 21 projets, il est apparu que, pour 11 projets (52 %), aucun rapport d'activité trimestriel n'avait été établi pour les premier et deuxième trimestres et que l'inventaire des risques et problèmes rencontrés n'était pas complet en 2014. Le bureau a expliqué que ces anomalies avaient échappé à sa vigilance dans le suivi des projets.

54. En l'absence de rapport d'activités et de registres de risques tenus à jour, l'administration risque de ne pas être en mesure de repérer les risques des projets ni d'y remédier à temps.

55. Le PNUD a fait siennes les recommandations du Comité selon lesquelles, les bureaux de pays devaient : a) établir pour tous les projets des rapports d'activités dans les délais prescrits; b) exécuter toutes les tâches nécessaires au suivi des projets et en rendre compte, y compris la mise à jour dans le système Atlas des registres de risques et la tenue de réunions des comités chargés des projets.

Clôture des projets

56. Dans son précédent rapport, le Comité s'est dit préoccupé par les retards pris dans les clôtures opérationnelle et financière des projets. Il a examiné des projets clos en 2014 dans tous les bureaux de pays dans lesquels il s'est rendu et relevé les problèmes suivants :

a) Les bureaux de pays avaient clos 96 projets sur le plan opérationnel; cependant, 16 d'entre eux avaient été clos après l'échéance fixée et la clôture financière de 31 projets avait accumulé un retard de plus de 12 mois après la clôture opérationnelle;

b) Sur les 49 projets clos sur le plan financier, la clôture financière de 35 d'entre eux avait eu lieu avec un retard de 12 mois après la clôture opérationnelle;

c) Au bureau de pays du Myanmar, six des projets examinés devaient être clos sur le plan opérationnel mais leur statut dans le système Atlas indiquait qu'ils étaient encore en cours. La documentation de ces projets ne comportait pas de comptes rendus de réunions des comités y relatifs, de rapports sur les enseignements tirés, de rapports finals d'examen, ni de listes de vérification de l'achèvement du projet.

d) Le bureau de pays d'Inde comptait 44 projets clos sur le plan opérationnel et 9 projets clos sur le plan financier. Le Comité a relevé plusieurs anomalies. En effet, les rapports d'examen finals manquaient pour 17 projets; quant aux projets clos sur le plan opérationnel, leur documentation ne comportait aucun compte-rendu de réunion des comités de projet ou de comités directeurs, tenue avant la clôture financière. En outre, 17 projets n'étaient assortis d'aucun rapport sur les enseignements tirés et six projets d'aucun rapport d'évaluation. Le solde des crédits de neuf projets était resté à 0,65 millions de dollars pendant plus de 10 mois après leur clôture opérationnelle;

e) Au bureau de pays du Pakistan, l'examen de 15 projets clos sur le plan opérationnel et 21 projets clos sur le plan financier a montré que 7 projets clos sur le plan opérationnel n'étaient accompagnés d'aucun rapport d'examen; huit projets d'aucun rapport d'examen final; sur 15 projets clos sur le plan opérationnel, huit n'étaient assortis d'aucun rapport sur les enseignements tirés et sept d'aucun rapport d'évaluation. En outre, les rapports d'examen de sept projets sur huit ne comportaient ni noms d'auteur, ni noms de réviseur, ni date, ni signature; 11 projets clos n'étaient pas accompagnés des comptes rendus des réunions des comités y afférents, tenues avant la clôture des projets; cinq projets gardaient un solde de crédits de 0, 35 million depuis leur clôture opérationnelle; cinq projets avaient un solde de crédits négatif de 0, 95 million de dollars; un projet avait un solde de crédits de 0, 34 million dont le reversement aux donateurs était en souffrance ou qui devait être reprogrammé avec le consentement des donateurs; pour deux projets, il

manquait le rapport final d'exécution conjointe ou les explications justifiant leur réouverture après clôture financière;

f) Au bureau de pays du Brésil, le Comité a examiné cinq projets clos sur le plan opérationnel et 23 clos sur le plan financier et constaté différentes anomalies, notamment : la clôture financière de cinq projets dont les opérations avaient été closes depuis 2012/13 avait enregistré un retard de plus de 12 mois; aucun rapport final d'exécution conjointe n'avait été établi pour cinq projets; il manquait le rapport final d'examen, le rapport d'évaluation, la liste de vérification de l'achèvement, les comptes rendus de séances du comité de projet et les états financiers pour quatre projets. En outre, sur 23 projets clos sur le plan financier, les listes de vérification d'achèvement manquaient pour sept projets; les comptes rendus de séances du comité responsable manquaient pour six projets; les rapports sur les mesures à prendre manquaient pour sept projets;

g) Au bureau de pays d'Argentine, l'examen de 21 projets clos sur le plan opérationnel et de 20 projets clos sur le plan financier a révélé des anomalies, notamment l'absence de rapports d'exécution conjointe signés pour deux projets clos sur le plan opérationnel; quant aux projets clos sur le plan financier, les rapports financiers finals n'avaient pas été établis pour 18 projets; les rapports de transfert d'actifs n'avaient pas été établis pour 17 projets; la clôture financière de sept projets avait eu lieu plus de 12 mois après leur clôture opérationnelle.

57. Les bureaux de pays ont reconnu les déficiences relatives aux retards de clôture des projets et à la documentation des examens finals. De plus, l'administration a expliqué avoir piloté, en 2014, un nouveau système d'assurance qualité des projets, visant à améliorer le respect des orientations, directives et textes du PNUD durant tout le cycle des projets. Le déploiement par phases du système d'assurance qualité doit continuer au cours de l'année 2015 jusqu'à ce qu'il devienne obligatoire en 2016.

58. Le Comité estime que le retard pris dans la clôture des projets et l'absence de rapports d'exécution conjoints, rapports financiers et rapports de transferts d'actifs expose le PNUD au risque de ne pas tirer des projets tous les enseignements possibles. Cela accroît également le risque que le PNUD ne puisse s'assurer que toutes les obligations financières ont été acquittées et que les produits à fournir au titre du projet l'ont été de façon satisfaisante.

59. Le PNUD a fait siennes les recommandations du Comité selon lesquelles il devait : a) s'efforcer davantage de réaliser la clôture financière de toutes les projets dont la clôture opérationnelle a eu lieu depuis plus de 12 mois; b) veiller à ce que les listes de vérification d'achèvement soient remplies, les rapports finals d'exécution conjointe soient établis et certifiés par les instances compétentes en temps opportun pour la clôture financière des projets et à ce que les rapports d'examen finals soient systématiquement établis pour les projets dont les opérations sont closes; c) veiller à ce que les réunions des comités de projet soient tenues à temps et que les projets soient évalués comme prévu, que la réconciliation des dépenses soit certifiée et que les rapports d'enseignements tirés soient établis en temps voulu; d) s'efforcer de reverser aux donateurs les montants qui leur sont dus, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et aux accords passés avec les donateurs.

5. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Préparation de la mise en œuvre de la politique harmonisée révisée concernant les transferts de fonds

60. La politique harmonisée révisée concernant les transferts de fonds (2014) a remplacé la politique précédente adoptée en 2005. La nouvelle politique a été mise au point dans les objectifs suivants : améliorer son efficacité; rationaliser les pratiques de l'agence et de réduire le fardeau incombant aux partenaires et organismes d'exécutions; clarifier les directives ou en élaborer de nouvelles afin d'appuyer une application cohérente de la politique; aborder des problèmes recensés dans les évaluations récentes de la politique effectuées par différents organismes de l'ONU et tenir compte de leurs recommandations.

61. Le Comité a noté que sur les deux bureaux de pays (Inde et Pakistan) qui appliquaient la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, seul le bureau du Pakistan disposait d'un plan d'assurance des procédures, même s'il n'était pas exhaustif et faisait l'impasse sur des points importants concernant les projets d'exécution conjointe et les microévaluations et ne respectait pas le modèle recommandé dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. En outre, le plan d'assurance n'avait pas encore été approuvé dans le cadre de la politique harmonisée conjointe concernant les transferts de fonds. Le Comité a également constaté que les bureaux de pays qu'il a visités suivaient des cycles de programmation différents, ce qui a une forte incidence sur l'application de la politique. Deux autres bureaux de pays (Argentine et Brésil) étaient dispensés d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en 2014.

62. L'application de la politique révisée est obligatoire pour tous les bureaux de pays depuis janvier 2015. Or le fait que les différents bureaux de pays aient appliqué l'ancienne politique harmonisée à des degrés très divers et ne disposent pas de plan d'assurance des procédures compromet la réalisation des objectifs visés. Cette situation augmente le risque que les difficultés rencontrées dans l'application de l'ancienne politique perdurent à l'avenir.

63. **Le PNUD a fait siennes les recommandations du Comité selon lesquelles :**
a) tous les bureaux de pays devaient élaborer et appliquer un plan d'assurance exhaustif pour la procédure harmonisée concernant transferts de fonds, notamment les étapes des macro- et microévaluations en temps voulu, en tenant compte de leurs cycles de programmation; b) s'il y a un partenaire d'exécution commun, les groupes de travail conjoints chargés de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds devraient mettre au point un plan d'assurance conjoint complet, couvrant tous les éléments visés dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

6. Problèmes liés au contrôle interne

Mise à jour des politiques et procédures régissant les programmes et opérations, conformément aux nouvelles pratiques

64. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations mettent en évidence des politiques et procédures fondamentales concernant différents domaines fonctionnels, comme les services administratifs, les contrats et les achats, les ressources financières, les ressources humaines, l'informatique et les programmes.

65. En octobre 2014 et en mai 2015, le Comité a examiné le contenu des politiques et procédures régissant les programmes et opérations sur l'intranet du PNUD, y compris des consignes détaillées expliquant les procédures à suivre pour certaines tâches.

66. Il a constaté que ce contenu (notamment les diagrammes, moyens, procédures et produits à fournir) n'avait pas été mis à jour malgré des changements apportés aux méthodes de travail depuis 2013, notamment à la plateforme de travail intégrée et à la gestion axée sur les résultats, au contrôle du changement et aux normes de gestion des mises en production. En outre, chaque sous-module est conçu de façon à indiquer les propriétés de tout document, fournissant des informations sur le document lui-même, comme l'historique des textes approuvés, la date de publication, les règles et politiques concernées. Or, pour la plupart, les différents modules des politiques et procédures régissant les programmes et opérations n'ont pas été révisés depuis leur publication initiale (certains datent de 2008, soit avant l'introduction des normes IPSAS) et leurs échéances de révision sont dépassées depuis longtemps.

67. Le Comité estime que l'absence de mises à jour régulières entraînera des incohérences entre les procédures et les méthodes de travail qu'elles sont censées appuyer. Il demeure préoccupé par le fait qu'en l'absence de mises à jour régulières des politiques et procédures régissant les programmes et opérations accompagnant les changements de méthodes de travail, le PNUD risque de ne pas atteindre l'objectif de garantir l'harmonisation et la cohérence de ses procédures avec les pratiques correspondantes.

68. Le PNUD a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle il devait : a) introduire des calendriers et un solide système d'assurance qualité aux fins des mises à jour, validations et applications des politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) veiller à ce que les politiques et procédures régissant les programmes opérations, les politiques relatives aux normes IPSAS et les autres directives applicables soient actualisées dans les délais arrêtés dans ces calendriers.

Séparation des fonctions

69. En examinant le dispositif de contrôle interne du PNUD concernant la séparation des fonctions, les états de rapprochements bancaires, la liste des signataires autorisés pour les opérations bancaires et les rapports de certification des stocks, le Comité a noté des cas où, contrairement au dispositif en vigueur, les fonctions n'étaient pas assez séparées dans deux bureaux de pays.

70. Selon le dispositif de contrôle interne, un fonctionnaire qui établit le rapprochement bancaire ne doit pas être autorisé à signer les opérations bancaires ni à approuver des bordereaux ou des fournisseurs dans le système Atlas. Pourtant, au bureau de Papouasie-Nouvelle Guinée, de janvier à août 2014, les rapprochements bancaires de deux comptes ont été établis par un des signataires autorisés pour les opérations bancaires du PNUD. Le bureau de pays a justifié cette entorse par un manque d'effectif. Il a informé le Comité qu'il avait lancé le processus de recrutement pour pourvoir les postes vacants et entamé la redistribution des rôles et fonctions dans le système Atlas aux fins de la séparation des fonctions.

71. En outre, le Comité a constaté que trois membres du personnel, y compris le coordonnateur de l'inventaire des stocks physiques, avaient participé à l'inventaire physique du 27 juin 2014, contrairement à la disposition de la politique selon laquelle le coordonnateur de la vérification des immobilisations corporelles ne doit pas être la personne référente pour les avoirs. Au bureau de pays de Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'administration a déclaré qu'elle avait affecté par erreur la personne référente pour les biens durables à l'équipe de vérification des stocks.

72. Au bureau de pays du Pakistan, le Comité a examiné les états de présence de 32 membres du personnel sur un effectif de 72 personnes et constaté que les fonctionnaires agissaient à la fois en qualité de superviseur et de chargé de la comptabilisation des congés en signant leurs propres états de congés accumulés. En outre, deux fonctionnaires comptabilisaient leurs propres congés en signant les états de présence en qualité de chargés de la comptabilisation des congés et de coordonnateurs de ressources humaines. L'administration a expliqué que les états de présence devaient être signés et datés conformément aux directives et que les anomalies constatées avaient échappé à sa vigilance.

73. Le Comité n'a trouvé aucun élément indiquant que des fraudes avaient été commises du fait du non-respect du dispositif de contrôle interne mais il s'est déclaré préoccupé par le fait que l'absence de séparation des tâches entre les signataires des opérations bancaires et les fonctionnaires chargés d'établir les rapprochements bancaires risquait d'ouvrir la voie à des détournements de fonds qui pourraient échapper à l'administration. En outre, si la même personne est chargée à la fois de la gestion des stocks et de leur vérification physique, l'inventaire physique risque de perdre en efficacité et en exactitude. Les contrôles du suivi n'ont pas non plus suffi à empêcher qu'un fonctionnaire assure à la fois la supervision et la comptabilisation des congés pour la même opération.

74. Le PNUD a fait sienne la recommandation du Comité selon laquelle il devait veiller à ce que les bureaux de pays appliquent la séparation des fonctions pour ce qui est des rapprochements bancaires, de la gestion des biens durables et de la gestion des congés, conformément à son dispositif de contrôle interne.

7. Gestion des ressources humaines

Gestion des contrats de louage de services

75. La partie 4.2 du guide sur l'utilisation des contrats de louage de services limite l'emploi de ces contrats en ce qui concerne les fonctions essentielles (par exemple, les fonctions permanentes liées à l'action essentielle du PNUD, à l'exception des services d'appui qui seraient normalement externalisés et des fonctions requises pour des projets de développement). En 2014, sur 31 contrats, le Comité a relevé deux cas, dans deux des bureaux de pays qu'il a visités, où du personnel recruté dans le cadre de contrats de louage de services exécutait des fonctions essentielles (un adjoint aux finances et un adjoint aux ressources humaines) pour des périodes allant de 2 à 12 mois, ce qui est contraire au guide.

76. L'administration a déclaré que les titulaires de ces contrats fournissaient des services d'appui à des projets et ne couvraient pas des fonctions essentielles, mais qu'elle avait utilisé le même modèle général de description de fonctions lors du recrutement des travailleurs au titre contrats de louage de service et de ceux qui

étaient engagés pour une durée déterminée. Le Comité est préoccupé par le fait que l'utilisation du modèle général soit source de confusion et d'un manque de clarté dans la description des fonctions des titulaires des contrats de louage de services et des titulaires d'engagements de durée déterminée.

77. En outre, le Comité considère que les fonctions essentielles ne devraient pas être confiées aux premiers, car cela détourne l'administration du renforcement des capacités internes, qui constitue une solution plus viable.

78. Le Comité a invité le PNUD, qui en est convenu, à : a) respecter le guide sur l'utilisation des contrats de louage de services en veillant à ce que les titulaires de ces contrats soient uniquement chargés des fonctions et tâches prévues par le guide; b) à modifier les clauses des contrats de louage de services afin de définir clairement les fonctions d'appui et les responsabilités des titulaires de ces contrats.

Gestion de la performance et perfectionnement

79. En janvier 2013, le PNUD a lancé un nouveau système de gestion de la performance et de perfectionnement appelé à remplacer l'ancien système d'évaluation des résultats et des compétences. La nouvelle plateforme doit faciliter l'intégration stratégique de la planification et de l'évaluation de la performance individuelle, améliorer la relation triangulaire entre les résultats prévus, les domaines de compétence et la capacité du personnel et garantir un examen de la gestion des aptitudes et la reconnaissance du mérite des fonctionnaires ayant fourni les meilleurs services. Elle est appuyée par un outil dans Atlas couvrant trois étapes : le plan de travail individuel, le bilan d'étape et l'évaluation de fin de période.

80. En avril 2013, le Bureau de la gestion a publié une note d'orientation adressée à tous les hauts fonctionnaires sur l'utilisation efficace du nouveau système en vue de renforcer la gestion et de garantir le dialogue entre l'administration et le personnel. Selon ces directives, en janvier et février de chaque année, les évaluations de fin de période doivent être effectuées et les plans de travail individuels pour l'année à venir doivent être établis. Un examen et un bilan d'étape doivent être réalisés en juin ou juillet et le dialogue doit être au cœur de chacune des étapes du processus.

81. En examinant le tableau de bord de la planification stratégique de l'organisme dans Atlas, le Comité a constaté que les taux d'établissement des plans de travail individuels étaient faibles pour l'année 2014 dans tous les bureaux de pays qu'il avait visités. En outre, dans les six bureaux visités, les bilans d'étape et les évaluations de fin de période pour 2013 n'avaient pas été effectuées. À titre d'exemple, 160 des 335 fonctionnaires en poste (soit 48 %) n'avaient pas établi leur plan de travail ni rempli leur bilan d'étape pour 2014 tandis que 81 (24 %) avaient établi leur plan de travail et 94 autres (28 %) avaient commencé à le faire.

82. L'année précédente (2013), sur les 288 fonctionnaires en poste, l'évaluation de fin de période de 206 d'entre eux (72 %) avait été effectuée, celle de cinq d'entre eux (2 %) n'avait pas été exécutée et celle de 77 d'entre eux (27 %) était en cours.

83. De plus, les plans de travail personnels établis en 2014 dans tous les bureaux de pays (soit pour 81 des 335 fonctionnaires en poste) n'avaient pas été présentés aux gestionnaires concernés pour examen et approbation. En outre, les bureaux de

pays n'ont pas utilisé les plans de travail personnels et les résultats des évaluations pour faire le point sur les résultats prévus, les domaines de compétences et la capacité du personnel ni pour reconnaître le mérite du personnel ayant fourni les meilleurs services, alors qu'il s'agit des éléments clefs ayant motivé le lancement du nouveau système de gestion de la performance et de perfectionnement au PNUD.

84. Les bureaux de pays ont expliqué au Comité que le non-respect des directives relatives à la gestion de la performance et au perfectionnement s'expliquait par plusieurs raisons, à savoir principalement le temps requis pour effectuer la démarche dans Atlas, les utilisateurs ne connaissant pas bien le nouveau système; le fait que les évaluations et les résultats n'étaient pas liés aux possibilités de carrière et à la reconnaissance du mérite; et l'absence de mécanisme de contrôle qui permettrait au PNUD de bénéficier des avantages attendus du lancement de ce nouvel outil de gestion de la performance et de perfectionnement.

85. Le Comité estime que les faibles taux d'établissement des plans de travail et d'évaluation des résultats et le non-respect des nouvelles procédures de gestion de la performance pourraient empêcher l'organisme d'atteindre son principal objectif, qui consiste à réaliser l'intégration de la performance individuelle, de l'examen de la gestion des aptitudes et de l'évaluation des résultats, des domaines de compétence et des capacités du personnel, ce qui est préoccupant. En outre, le PNUD pourrait ne pas rentabiliser son investissement dans le nouveau système.

86. Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que le PNUD :
a) élabore un plan d'action clair visant à garantir l'utilisation du système de gestion de la performance et de perfectionnement pour gérer les aptitudes et pour évaluer les résultats, les domaines de compétence et la capacité du personnel; b) veille à ce que les bureaux de pays lancent un mécanisme de contrôle afin que les plans de travail individuels soient établis et que les évaluations de la performances soient effectuées dans les délais impartis et que les documents y relatifs soient examinés et approuvés par les gestionnaires concernés.

8. Informatique et communications

Planification stratégique du Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information au niveau des groupes, y compris en ce qui concerne l'estimation des risques et gestion de la performance

87. Le PNUD a automatisé certaines activités (comptabilité, gestion des ressources humaines, achats et placements) et dispose de plusieurs système et applications à l'appui de ces activités, comme Atlas (pour la gestion du capital humain) et l'outil de planification des achats. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD (résultats et responsabilité) encadrent la planification, le suivi et la communication des résultats des différents groupes en ce qui concerne les programmes ou la gestion. Elles imposent l'harmonisation des plans de travail de chaque groupe avec le plan de l'organisation à l'aide de la nouvelle plateforme de planification stratégique de l'organisme. Les plans de travail des groupes présentent les résultats de chacun en ce qui concerne les programmes, ses objectifs et ses résultats et par rapport au tableau de bord prospectif, les principaux risques répertoriés et les mesures clefs que chacun prendra pour atteindre ses objectifs et gérer les risques.

88. Le Comité a examiné la planification stratégique annuelle des groupes du Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information pour 2014 en s'appuyant sur le tableau de bord de la planification stratégique et il a remarqué que, dans la nouvelle plateforme, les plans de travail annuels des groupes étaient censés avoir été établis et approuvés pour le début du mois de février 2014. Le Bureau a intégré les risques liés à tous ses groupes à l'inventaire des risques en matière de sécurité informatique, mais il n'a pas été en mesure de fournir les justificatifs correspondants. En outre, un seul des groupes du Bureau a effectué une estimation des risques dans le cadre de la planification stratégique. Bien que les directives de gestion du risque institutionnel du PNUD ne précisent pas par quels moyens cette estimation doit être réalisée dans chaque département, le Comité estime que le Bureau devrait se doter d'un dispositif lui permettant d'estimer les risques, de justifier ses estimations et d'intégrer la gestion de tous les risques liés à l'informatique (sécurité, prestation de services, exécution de projets, etc.) au système global de gestion du risque institutionnel du PNUD.

89. Le Comité considère que ces modalités de gestion des risques inadéquates entraîneront des lacunes dans le recensement des risques et les stratégies d'atténuation, ce qui aura des répercussions sur la réalisation des objectifs de l'organisme.

90. Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que : a) le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information adopte un dispositif lui permettant d'estimer les risques, de justifier ses estimations et d'intégrer la gestion de tous les risques liés à l'informatique (sécurité, prestation de services, exécution de projets, etc.) au système global de gestion du risque institutionnel du PNUD; b) tous les groupes du Bureau respectent la procédure applicable en ce qui concerne la planification stratégique à leur niveau.

*Niveau d'assurance des contrôles dans un organisme de service
(Centre international de calcul des Nations Unies)*

91. Le PNUD a un accord de prestation de services avec le Centre international de calcul des Nations Unies (organisme de services) qui héberge Atlas et lui fournit des services d'infrastructure informatique et de traitement des données.

92. Le Comité a examiné les accords de prestation de services en vigueur et les autres arrangements contractuels entre le PNUD et le Centre et il a relevé que, selon la norme ISAE (International Standard on Service Engagement) 3402, l'accord entre les deux entités autorisait le PNUD et ses auditeurs externes (le Comité lui-même) à obtenir du Centre un rapport d'audit de services (rapport de type II) dont l'établissement est obligatoire afin de vérifier quels contrôles ce dernier avait mis en place et de contrôler leur efficacité pour la période visée. Il a également noté que le Centre avait obtenu une certification de l'Organisation internationale de normalisation (respect de la norme ISO 27001), dont le renouvellement d'une année sur l'autre dépendait du résultat des vérifications effectuées par l'Organisation. Bien que la norme ISO 27001 porte spécifiquement sur la gestion de la sécurité informatique et encadre les contrôles relatifs à la sécurité, sa portée est limitée, de sorte que la certification ne permet pas de juger de l'efficacité de ces contrôles pour la période visée.

93. L'accord entre le PNUD et le Centre n'indique rien quant à la nécessité et à la fréquence des examens de l'efficacité du système de contrôles internes du Centre au titre des Normes internationales régissant les missions d'examen pendant la période sur laquelle porte l'information financière du PNUD. En outre, le Comité a noté que le Centre avait fait l'objet d'un examen et qu'un rapport de type II avait été établi en moyenne tous les deux ans. Le dernier examen du Centre au titre des normes ISAE remontait à 2013 (18 mois plus tôt) et portait sur une période de six mois seulement (du 1er janvier au 30 juin 2013). En outre, la fréquence des rapports ne coïncidait pas avec celle de l'établissement des états financiers du PNUD au titre des normes IPSAS (annuelle). Pour l'année 2014, le Centre international de calcul s'est engagé à se soumettre à un examen portant sur les 12 mois.

94. Le Comité estime qu'il importe que la fréquence de ces examens et de publication de leurs résultats permette de donner l'assurance au PNUD et à lui-même de l'efficacité des contrôles mis en place par le Centre pour la période sur laquelle porte l'information financière du PNUD.

95. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à incorporer dans ses arrangements contractuels avec le Centre international de calcul des dispositions relatives à la nécessité et à la fréquence des rapports requis au titre de la norme ISAE 3420 (c'est-à-dire les rapports de type II), ce qui permettrait d'obtenir l'assurance de l'efficacité des contrôles mis en place par le Centre au cours de la période sur laquelle porte l'information financière du PNUD (l'année).

9. Gestion axée sur les résultats

Élaboration des plans de travail annuels et exhaustivité des données relatives à la gestion axée sur les résultats renforcée

96. Dans son précédent rapport (A/69/5/Add.1), le Comité s'est dit préoccupé du fait que les plans de travail annuels ne contenaient pas toute l'information requise (indicateurs de résultats, objectifs et données de référence) pour un projet donné, contrairement à ce qui est stipulé dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

97. Selon la planification des activités de projets établie pour 2014 dans le système Atlas et la nouvelle plateforme de gestion axée sur les résultats renforcée, pour la période considérée, il y avait 324 projets en cours dans les six dans lesquels le Comité s'est rendu, pour un budget total de 699,6 millions de dollars.

98. Le Comité a examiné 96 des 324 projets en cours et il a noté qu'au bureau de pays de l'Argentine, les plans de travail annuels de 21 projets établis dans le système Atlas (pour un budget annuel de 154,7 millions de dollars) ne précisaient pas de délai d'exécution pour les activités prévues. En outre, les plans de travail annuels de 35 projets relevant des bureaux de pays du Brésil, du Myanmar et de l'Inde (pour un budget annuel total de 89,4 millions de dollars) ne présentaient pas d'indicateur de résultats, de données de références ou d'objectifs.

99. La plateforme de gestion axée sur les résultats renforcée ne contenait ni indicateurs de résultats, ni données de référence, ni objectifs pour 53 projets (d'un budget annuel total de 153,1 millions de dollars), tous bureaux de pays visités confondus. Or, la nouvelle plateforme de planification stratégique (plateforme de gestion axée sur les résultats renforcée) devait servir à enregistrer les données

relatives aux indicateurs des projets grâce à un lien direct vers le système de gestion axée sur les résultats Atlas, qui comprend le module de gestion de projets, et la possibilité de transférer toutes les données sur les indicateurs de projets vers le nouveau système de planification stratégique de l'organisme est actuellement à l'étude. Cela met en évidence l'absence de surveillance et de suivi étroits de la qualité, de la fraîcheur et de l'exhaustivité des informations entrées par les bureaux de pays. En outre, les lacunes des plans de travail annuels porte à croire que le rapprochement régulier des indicateurs de résultats, des données de bases et des objectifs n'est pas effectué comme il devrait l'être pour les activités mises en œuvre.

100. Le Comité constate que l'exercice consistant à établir les données de référence, les grandes étapes et les objectifs a été mené à bien en décembre 2014 et qu'il a servi de base à l'agrégation des données des programmes. Cela a permis aux bureaux de pays d'utiliser la nouvelle plateforme de gestion axée sur les résultats renforcée, qui comprend un système d'enregistrement des données de suivi du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

101. Le Comité est d'avis que, pour que les données de référence, les grandes étapes et les objectifs soient utilisés efficacement et dans la pleine mesure prévue, il faut surveiller étroitement la qualité, la fraîcheur et l'exhaustivité des données entrées par les bureaux de pays.

102. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) rapprocher régulièrement les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs inscrits dans les plans de travail annuels; b) superviser et contrôler la qualité, la fraîcheur et l'exhaustivité des données entrées par les bureaux de pays dans la plateforme ou les outils relatifs aux données de références, aux grandes étapes et aux objectifs.

10. Gestion des achats et des marchés

Commandes reportées des périodes précédentes

103. Le Comité a examiné les modalités de création de commandes au bureau de pays du Brésil. Il s'est penché sur 50 commandes (20,9 millions de dollars) sur les 4 044 (80,5 millions de dollars) générées en 2014. Il a constaté que les commandes n'étaient pas comptabilisées pour la période à laquelle les biens ou les services devaient être reçus, contrairement aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Il a également noté que les soldes courants des commandes pour la période visée étaient générés manuellement à partir des soldes des commandes des périodes précédentes, ce qui nécessitait d'enregistrer les soldes en utilisant les mêmes descriptions de biens (eu égard au catalogue des achats) et de corriger les soldes de la période précédente. Il a ainsi relevé des anomalies concernant 14 commandes (7 millions de dollars), qui ont été enregistrées à partir des soldes reportés des périodes précédentes :

a) 7 commandes enregistrées en 2014 (4,2 millions de dollars au total), soit une différence de 1,12 millions de dollars avec les soldes des commandes correspondantes aux périodes précédentes;

b) 12 commandes enregistrées en 2014 (6,44 millions de dollars au total) étaient accompagnées de descriptions différentes de celles des périodes précédentes. Par exemple, une ancienne commande avait été enregistrée pour une licence

logicielle (charge) tandis que la nouvelle commande concernait un logiciel élaboré à l'interne (immobilisation incorporelle);

c) 6 commandes (1,32 millions de dollars au total) avaient été enregistrées en 2014 à partir des soldes de commandes de 2011 et 2012. Dans ce cas, chaque année, de nouvelles commandes devaient être créées à partir des soldes des périodes précédentes. Le fait qu'une commande de 2011 ne soit pas honorée en 2014 témoigne de la longueur des délais d'approvisionnement.

104. En consultant le PNUD, le Comité a appris que si les montants et les descriptions des commandes reportées d'une année à l'autre étaient modifiés, c'était principalement pour corriger des erreurs commises lors de l'enregistrement des premières commandes par les partenaires d'exécution ayant un accès externe au système Atlas. Les modalités d'utilisation d'Atlas pour les usagers y accédant de l'extérieur ne sont pas les mêmes que celles du personnel du PNUD. Par conséquent, il convient de mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité plus homogènes en ce qui concerne l'approbation des commandes enregistrées par les partenaires d'exécution et les justificatifs correspondants. De plus, il n'était pas obligatoire de remplir le champ « référence » lors de la réinscription des commandes, ce qui explique l'absence de certaines descriptions originales.

105. Le Comité recommande à l'Administration : a) d'enquêter sur les erreurs commises lors de la réinscription des soldes des commandes; b) de mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité relatifs à l'accès au système Atlas de l'extérieur en ce qui concerne la réinscription des commandes; c) de veiller à ce que le champ « référence » soit obligatoirement rempli dans le cas des commandes reportées de périodes précédentes; d) de veiller au respect des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en ce qui concerne la comptabilisation de commandes de biens et de services à la période à laquelle ils doivent être livrés.

11. Dettes à des entités du système des Nations Unies

Soldes en souffrance depuis longtemps dans le compte courant de l'Organisation des Nations Unies (compte n° 26010 : dettes à l'ONU)

106. Au 31 décembre 2014, le compte courant n° 26010 du PNUD (relevé ONU) comprenait une rubrique correspondant à des montants non enregistrés et rejetés (166 053,41 dollars) qui n'ont pu être rapprochés pour les années 2009, 2012 et 2013. Il s'agit de frais médicaux facturés par l'ONU au PNUD que ce dernier a rejetés au motif qu'ils n'étaient pas étayés par des données fiables. Les états de rapprochement ont également révélé que le PNUD avait constaté le coût du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, qu'il partagerait avec l'ONU, et qui s'élevait à 2,52 millions de dollars pour la période allant de 2010 à 2013. Le PNUD met des fonds de côté en attendant que les négociations entre lui et les autres entités des Nations Unies concernant le partage des coûts du Bureau aboutissent.

107. Le Comité a constaté que le nombre d'éléments non liquidés avait augmenté, en grande partie faute de normes claires relatives aux ententes de partage des coûts. Bien qu'il soit satisfait que le PNUD s'efforce de régler la question des soldes anciens, le Comité estime que faute d'accord définitif avec l'ONU, le montant que l'organisme doit mettre de côté est incertain. Le fait que l'entité détiennne toujours

des soldes non réglés depuis 2009 n'inspire pas confiance quant à sa capacité à gérer les dettes.

108. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) se concerter avec les entités des Nations Unies pour conclure un accord définitif en ce qui concerne les conditions régissant le partage des coûts du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies; b) collaborer avec les entités des Nations Unies afin de déterminer un délai de liquidation des soldes en souffrance depuis longtemps.

12. Gestion des actifs

Actifs cédés, transférés, mis hors service et totalement amortis (actifs non utilisés)

109. Aux termes du paragraphe 82 de la norme IPSAS 17 : « La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est sortie du bilan : a) lors de sa cession; ou b) lorsque qu'aucun avantage économique ou potentiel de services futurs n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. »

110. Après avoir examiné les registres internes et l'inventaire physique des biens des bureaux de pays du Myanmar et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Comité a constaté que 29 actifs évalués (au coût) à 0,796 million de dollars étaient totalement amortis et mis hors service mais toujours comptabilisés dans les registres internes, à savoir 26 actifs mis hors service (0,786 million de dollars), 2 actifs cédés en septembre 2014 (4 200 dollars) et 1 actif transféré au gouvernement (5 700 dollars).

111. Le PNUD a expliqué que le matériel informatique et les moyens de communication étaient pour la plupart conservés pour les besoins futurs même lorsqu'ils n'étaient pas utilisés en raison de la nature et de la complexité de la procédure pour en obtenir de nouveaux. Il a indiqué que la cession de véhicules automobiles était en revanche suspendue à l'autorisation officielle du Gouvernement du Myanmar.

112. Le Comité estime qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller à ce que le traitement des actifs qui ont déjà été mis hors service n'entraîne pas d'anomalies dans les registres internes et, partant, dans les états financiers.

113. Le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que les bureaux de pays du Myanmar et de Papouasie-Nouvelle-Guinée : a) cèdent rapidement tous les actifs mis hors service; b) retirent des livres et des registres internes tous les actifs qui ont déjà été physiquement cédés ou qui ont été transférés au Gouvernement.

13. Réserve opérationnelle

Méthode utilisée et éléments pris en compte dans le calcul de la réserve opérationnelle des ressources ordinaires et de la réserve des autres ressources

114. En 1979, dans le souci d'assurer des liquidités suffisantes au Programme, l'ancien Conseil d'administration du PNUD a créé une réserve opérationnelle constituée suivant une formule calculée chaque année. En 1999, une autre réserve a été mise en place. L'état de la situation financière du PNUD au 31 décembre 2014 fait apparaître un montant de 352,64 millions de dollars au titre des réserves réparti

comme suit : fonds de dotation (3 millions de dollars), réserve opérationnelle (348,97 millions de dollars) et réserve pour les initiatives spéciales (670 000 dollars).

115. Un rapport du Conseil d'administration du PNUD établi en 1999 (DP/1999/5/Rev.1) donne des indications sur les réserves opérationnelles et analyse la nature des risques financiers auxquels fait face le Programme. À la lumière des éléments de risque présentés dans le rapport, l'Administrateur a recommandé que la formule utilisée pour le calcul des réserves opérationnelles soit fondée sur les ressources ordinaires et les autres ressources. Depuis l'adoption des normes IPSAS le 1^{er} janvier 2012, les informations communiquées dans les états financiers ne sont plus présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée mais selon celle de la comptabilité d'exercice.

116. Le Comité a relevé que les réserves opérationnelles avaient diminué de 19 millions de dollars (5 %), passant de 367,97 millions de dollars en 2012 à 348,97 millions de dollars en 2014. Il a examiné le calcul actuel de la réserve opérationnelle du PNUD et constaté qu'il n'avait pas été actualisé pour tenir compte des nouveaux faits suivants :

a) Les changements intervenus dans le cadre comptable résultant du passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS et leurs incidences sur le calcul des réserves, notamment la comptabilisation du passif (tels les éléments de passif liés aux avantages du personnel) et les différences temporelles concernant la comptabilisation des produits et des charges, autant d'éléments qui influent sur le calcul des réserves opérationnelles;

b) Les changements intervenus dans le référentiel de gestion des risques du PNUD depuis 1979, lorsque la méthode de calcul des réserves opérationnelles a été approuvée;

c) Le fait que les risques et les pourcentages liés aux composantes utilisées dans le calcul des réserves opérationnelles reposent sur un cadre de gestion des risques qui n'a pas été mis à jour;

d) Le fait que les activités actuelles du PNUD ont sensiblement changé depuis 1979 et que les hypothèses retenues pour calculer les réserves opérationnelles ont été actualisées pour la dernière fois en 1999 et sont obsolètes;

e) Les changements intervenus dans le plan stratégique du PNUD et la restructuration en cours.

117. L'administration a attribué la diminution des réserves opérationnelles à la baisse des ressources ordinaires. Le Comité est préoccupé par le fait que la formule actuellement utilisée pour le calcul du montant des réserves opérationnelles ne présente pas une image fidèle de la situation de l'organisation. Les politiques en matière de réserves doivent être revues régulièrement et tenir compte de l'évolution des besoins de l'organisation.

118. Le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de revoir la méthode de calcul de la réserve opérationnelle des ressources ordinaires et de la réserve des autres ressources et de réfléchir à d'autres possibilités tenant compte : a) des activités en cours du PNUD; b) du plan stratégique et du cadre de gestion des risques en vigueur; c) de l'incidence du référentiel IPSAS sur le calcul des réserves; d) de la restructuration en cours.

14. Restructuration

Plan de valorisation des avantages de la restructuration et suivi

119. En 2014, le PNUD a décidé d'engager une restructuration dans le cadre de l'engagement pris par le Conseil d'administration d'améliorer l'efficacité institutionnelle du Programme afin d'atteindre l'objectif arrêté dans le plan stratégique et de renforcer l'intégration fonctionnelle comme géographique. Le but est principalement de renforcer la présence régionale du PNUD, de consolider ses fonctions directives, de rationaliser son dispositif d'appui à la gestion et d'améliorer les ratios entre responsables et membres du personnel. Une restructuration d'une telle ampleur suppose d'analyser les avantages escomptés, le changement se manifestant souvent par la création ou le renforcement des capacités. La réussite de l'opération nécessite de définir les avantages à l'avance, de prévoir la valorisation de ces avantages et d'assurer un suivi des réalisations par rapport aux prévisions.

120. Le Comité a examiné les activités de restructuration du PNUD, qui ont été menées en 2014 et devraient être terminées en 2015. Tout en reconnaissant les efforts accomplis par l'administration, il a constaté que le Programme n'avait pas établi de plan officiel de valorisation des avantages attendus de la restructuration. Un tel document permettrait de décrire les avantages escomptés dans tous les grands domaines d'activité de l'organisation (finances, procédures internes, employés, services aux clients, etc.) et d'exposer notamment les mesures envisagées pour concrétiser, gérer et pérenniser ces avantages.

121. Le PNUD a chargé un consultant de procéder à une analyse préalable du coût-efficacité et de l'organisation du Programme. Il estime que le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, qui est lié au plan stratégique, permet de mesurer les résultats par rapport aux prévisions du plan et que les changements structurels au siège et au niveau régional ne sont qu'un des éléments destinés à améliorer l'efficacité institutionnelle du PNUD dans son ensemble.

122. Le Comité considère que le rapport du consultant sur la structure de l'organisation visait à examiner la structure actuelle et à présenter des propositions et des recommandations en vue de l'améliorer. Par contraste, un plan de valorisation des avantages serait constitué à partir des informations recueillies auprès de toutes les sources (dont le rapport du consultant) et porterait sur l'ensemble des principaux aspects des avantages attendus de la restructuration. Il permettrait également d'aligner les résultats du changement avec les stratégies de l'organisation et de veiller à ce que l'organisation reste attentive aux avantages attendus pendant que la transformation des activités se poursuit.

123. Mettre en œuvre une restructuration sans en examiner et recenser les répercussions humaines accroît le risque que le changement ne porte pas ses fruits et ne bénéficie pas du soutien du personnel.

124. **Le PNUD a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité : a) d'établir un plan officiel de valorisation des avantages attendus de la restructuration, comprenant notamment les enseignements tirés jusqu'à présent; b) de veiller à ce que des procédures de suivi soient mises en œuvre pour assurer la pérennité à long terme des avantages attendus conformément au plan de valorisation des avantages.**

Suites données aux plaintes, réclamations et préoccupations du personnel au sujet de la restructuration

125. Le Comité a constaté l'absence de procédure spéciale permettant de donner suite aux préoccupations, plaintes et réclamations formulées par le personnel dans le cadre de la restructuration. Le PNUD a expliqué que les doléances et les recours du personnel étaient examinés conformément aux dispositions du chapitre XI du Statut et Règlement du personnel de l'ONU. Toutefois, du fait de la longueur de la procédure actuelle (prévue par le chapitre XI), les doléances et les inquiétudes du personnel n'ont pas fait l'objet d'un traitement rapide. Par ailleurs, selon un rapport du Bureau de l'audit et des investigations (n° 1109 de 2013), le PNUD ne disposait pas de plans d'action destinés à répondre aux questions liées aux ressources humaines conformément au chapitre XI.

126. Le Comité a relevé que, dans le cadre de la restructuration, le Comité de liaison du Conseil du personnel et le Bureau de l'audit et des investigations avaient été saisis respectivement de 300 et 5 plaintes et que le Bureau exécutif avait reçu 16 demandes de contrôle hiérarchique. Le personnel se plaint notamment de ne pas être suffisamment associé à la restructuration et de l'absence de procédures adaptées pour donner suite à leurs plaintes et préoccupations tout au long du processus. Le PNUD a expliqué qu'il opérait une distinction entre les communications adressées par les fonctionnaires au Conseil du personnel et les plaintes ou recours officiels qui doivent être valablement démontrés. Il a ajouté que le dialogue avec le Conseil du personnel passait par le Comité de liaison.

127. Le PNUD a déclaré qu'il cherchait à donner une suite cohérente aux plaintes liées à tous les changements, y compris à la restructuration en cours. L'administration estime que mettre en place une procédure distincte uniquement pour le personnel du siège serait un message négatif adressé aux fonctionnaires de l'organisation qui sont principalement présents sur le terrain et dont les services évoluent constamment.

128. Le Comité considère toutefois que la restructuration constitue un processus exceptionnel aux répercussions considérables sur le personnel et que l'absence de procédures spécifiques de plaintes et de réclamations risque de donner lieu à un contentieux interminable avec le personnel concerné et pourrait même porter atteinte à la réputation du PNUD. Ainsi, selon le sondage mondial du personnel du PNUD réalisé en 2014, la confiance du personnel envers la haute direction est passée de 71 % à 65 % entre 2012 et 2014, année de la mise en œuvre de la restructuration.

129. Le PNUD a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité :
a) d'assurer le suivi et le traitement des plaintes, réclamations et préoccupations du personnel au sujet de la restructuration, et ce, d'où qu'elles viennent, même du Conseil du personnel, et d'y donner suite rapidement afin de prévenir toute atteinte à la réputation du Programme; b) de renforcer les possibilités de consultation et de communication ouvertes et constructives avec le personnel et le Conseil du personnel dans le cadre de la restructuration en cours; c) d'élaborer des plans d'action en faveur de la promotion de l'esprit d'équipe et de la motivation du personnel afin de rétablir la confiance et d'instaurer une culture propice à la restructuration.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

130. L'administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 126.77 du PNUD, un montant de 127 233,96 dollars a été comptabilisé en pertes en 2014.

2. Versements à titre gracieux

131. Comme le veut la règle de gestion financière 123.01, l'administration a rendu compte des versements effectués à titre gracieux au cours de la période considérée, qui ont atteint 2 640 dollars.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

132. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. L'audit du Comité n'a toutefois pas vocation à relever toutes les erreurs ou anomalies. C'est à l'administration qu'il appartient au premier chef de prévenir et de détecter la fraude.

133. Au cours de l'audit, le Comité s'enquiert auprès de l'administration de la manière dont elle s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et des procédures qu'elle a mises en place pour détecter ces risques et y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il demande également à l'administration et au Bureau de l'audit et des investigations s'ils ont connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou suspectée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

134. Pour l'année terminée en 2014, le Comité n'a relevé aucun cas de fraude avérée ou suspectée autre que ceux qui ont été portés à sa connaissance par l'administration et dûment indiqués dans les notes relatives aux états financiers.

135. Pendant l'année 2014, en application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, le PNUD a signalé au Comité 27 cas de fraude avérée ou suspectée, pour un préjudice financier de 3,35 millions de dollars. Sur ces 27 cas, 7 (50 266 dollars) ont déjà été réglés, les 20 autres (3,3 millions de dollars) restant à résoudre. Le montant recouvré en 2014 par suite du règlement des cas de fraude est de 10 763 dollars. On trouvera le détail de ces affaires à l'annexe II du présent rapport.

D. Remerciements

136. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

Annexe I

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année close le 31 décembre 2013

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
1	2010-2011	23	Élaborer un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS, achever d'apurer les soldes interinstitutions depuis longtemps en souffrance et vérifier les échéances pour l'établissement des soldes d'ouverture et des états financiers à blanc	Élaboration d'un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS; b) apurement des soldes interinstitutions depuis longtemps en souffrance; c) établissement des états financiers à blanc	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√				
2	2010-2011	24	Examiner en quoi les nouvelles informations obtenues par la mise en œuvre des normes IPSAS aideront l'organisme à prendre ses décisions	Mise en œuvre de la suite à donner au bilan de gestion établi selon les normes IPSAS et renforcement de son utilisation lors de stages de formation	Recommandation appliquée	√				
3	2006-2007	33	Demander aux partenaires de coopérer davantage pour gérer les remboursements et améliorer les procédures de vérification y relatives	Réduction sensible du nombre de remboursements en suspens depuis plus de 3 mois à la clôture des comptes	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action et discussion entre le Comité et le PNUD concernant les mesures à prendre dans le cas des recommandations restées en suspens depuis longtemps	√				

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
4	2010-2011 37	Collaborer avec les bureaux de pays identifiés pour y assurer un suivi qui permette d'améliorer les opérations de rapprochement bancaire et envisager de faire, dans les bureaux de pays où des risques spécifiques sont identifiés, un examen détaillé, par risque, de leurs comptes bancaires	a) Mise en place d'une stratégie d'appui pour la Jamaïque, le Tchad et le Venezuela (République bolivarienne du) sur des questions de rapprochement bancaire; b) examen par risque mené dans les bureaux de pays où des risques systémiques sont identifiés	Après examens menés dans les bureaux de pays, cette recommandation est appliquée.	√				
5	2008-2009 45	Travailler en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies pour garantir la présentation et le rapprochement complets et opportuns des soldes interinstitutions	Mise au point d'un plan spécifique permettant de remédier au problème du défaut de présentation de lettres de confirmation pour les institutions des Nations Unies présentant des soldes significatifs	Le plan permettant de remédier au problème du défaut de présentation de lettres de confirmation pour les institutions des Nations Unies présentant des soldes significatifs a été téléchargé.	√				
6	2008-2009 52	Régler le différend concernant les écarts interfonds dans les comptes avec l'UNOPS	Instauration d'un mécanisme d'arbitrage de tiers convenu par les deux parties destiné à régler les différends de longue date concernant les écarts interfonds	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action. Le Comité continuera de suivre la situation lors de la vérification des comptes finals de 2014.	√				
7	2008-2009 53	Obtenir confirmation des soldes de l'UNOPS avant la clôture des comptes et effectuer un rapprochement des soldes interfonds, obtenir des rapports et	a) Amélioration de la procédure actuelle de validation des opérations effectuées au titre de l'accord de services de gestion mis en œuvre à l'UNOPS;	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action. Le Comité continuera de suivre la situation lors de la vérification des comptes finals de 2014.	√				

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
		des certifications semestriels de l'UNOPS et établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion	b) mise en œuvre d'une procédure semestrielle de rapprochement des opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion						
8	2006-2007 61	Prévoir un financement pour la totalité des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans le cadre de sa mise en œuvre des normes IPSAS	Examen de la stratégie de financement au Conseil d'administration et mise en œuvre progressive d'un plan de financement approuvé pour les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	Recommandation appliquée	√				
9	2008-2009 62	Élaborer des plans de financement des prestations dues à la cessation de service au titre des reliquats des congés payés et des prestations payables à la cessation de service ou liées au rapatriement	Formulation d'un plan de financement pour tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, dont les frais de rapatriement, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations dues après la cessation de service	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action et discussion entre le Comité et le PNUD concernant les mesures à prendre dans le cas des recommandations restées en suspens depuis longtemps	√				
10	2010-2011 70	Les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats du processus d'audit de la modalité de réalisation nationale	Poursuite du suivi des résultats du processus d'audit de la modalité de réalisation nationale et examen des raisons	Recommandation considérée comme appliquée après les discussions eues avec le PNUD le 10 décembre	√				

			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
		et travaillent avec les partenaires d'exécution pour remédier aux lacunes identifiées, en particulier chez les partenaires de réalisation recevant, lors des audits, des observations critiques récurrentes.	pour lesquelles les partenaires de réalisation reçoivent, lors des audits, des observations critiques, et étude de mesures nouvelles à mettre en œuvre auprès desdits partenaires	2014 à propos de cette recommandation, qui devait être lue conjointement avec la recommandation formulée au par. 44 du document A/68/5/Add.1 (2012). Voir l'entrée n° 40 ci-dessous					
11	2010-2011 72	Envisager d'autres moyens d'obtenir l'assurance que les fonds ont été dépensés comme prévu au bureau d'Égypte	Application de mesures nouvelles pour obtenir les assurances voulues, dont la vérification des relevés bancaires, la vérification des achats et l'examen des résultats d'audit pour 2011 et 2012	Recommandation appliquée	√				
12	2010-2011 75	Les bureaux régionaux procèdent en priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examinent les causes des retards pris en ce qui concerne la clôture des projets.	a) Accélération de la clôture des projets terminés sur le plan opérationnel et mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, dans le but de corriger d'éventuelles erreurs dans les rapports sur l'état des projets; b) analyse des causes des lacunes recensées, et examen et suivi des progrès accomplis pour les combler	Recommandation considérée comme close dans le cadre du plan d'action, et nouvelles discussions entre le PNUD et le Comité. À noter également qu'il s'agit ici d'une des recommandations figurant dans le rapport du Comité pour 2013	√				

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
13	2008-2009 77	Améliorer la qualité de l'information concernant les projets, en procédant à un examen régulier des informations sur les projets figurant dans le système Atlas	Mise en œuvre d'un processus d'assurance-qualité et examen périodique des projets dans les bureaux de pays, en tirant parti des améliorations apportées aux projets grâce au système Atlas	Recommandation considérée comme appliquée conformément au système d'assurance-qualité du PNUD déployé pour améliorer la qualité des informations sur les projets. Sur la base de l'évaluation du Comité et des discussions qu'il a eues le 8 mai 2015 avec le PNUD, le suivi et l'évaluation sont essentiels à la mise en œuvre du projet pilote et des différentes étapes du système d'assurance-qualité et à son déploiement à travers le PNUD pour qu'il permette d'obtenir les résultats escomptés.	√				
14	2010-2011 79	Les bureaux de pays du PNUD vérifient qu'ils reçoivent les rapports consolidés sur l'exécution des projets.	Rationalisation de la stratégie applicable à la présentation par les bureaux de pays de rapports aux donateurs et mise en œuvre du mécanisme permettant de vérifier le respect des délais prescrits à cette fin	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action et discussion entre le Comité et le PNUD concernant les mesures à prendre dans le cas des recommandations restées en suspens depuis longtemps	√				

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
15	2010-2011	81	Les bureaux de pays effectuent des visites sur le terrain et des examens finals de l'exécution des projets afin d'en évaluer les résultats et le taux de réussite ainsi que de faire fond sur les enseignements tirés.	Établissement d'un mécanisme permettant aux bureaux régionaux d'examiner et de suivre les projets des bureaux de pays n'ayant guère ou pas d'inspections de projets	Recommandation considérée comme appliquée conformément au système d'assurance-qualité du PNUD déployé pour améliorer la qualité des informations sur les projets. Sur la base de l'évaluation du Comité et des discussions qu'il a eues le 8 mai 2015 avec le PNUD, le suivi et l'évaluation sont essentiels à la mise en œuvre du projet pilote et des différentes étapes du système d'assurance-qualité et à son déploiement à travers le PNUD pour qu'il permette d'obtenir les résultats escomptés.	√			
16	2010-2011	86	Examiner tous les projets prévoyant des activités de microfinancement et évaluer les politiques pour veiller à ce que lesdites activités soient comptabilisées d'une manière cohérente et appliquer des mesures appropriées de contrôle des activités de microcrédit,	a) Examen des règles comptables applicables aux activités de microfinancement; b) mise au point de mesures de contrôle des activités de microcrédit	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√			

			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>								
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>			<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
				conformément aux accords de projet							
17	2010-2011	92	Envisager des moyens de renforcer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds	Collaboration avec le Bureau de la gestion, le Bureau des politiques de développement et les bureaux régionaux du PNUD pour recenser les possibilités de renforcer la mise en œuvre de la politique harmonisée dans les bureaux du PNUD	Recommandation appliquée	√					
18	2010-2011	94	Envisager de renforcer les fonctions de contrôle et de suivi de l'application de la politique harmonisée dans les bureaux de pays et envisager de créer des mécanismes visant à faire en sorte que tous les bureaux de pays interprètent et appliquent la politique harmonisée de la même façon dans le cadre d'un processus interinstitutions	a) Participation aux travaux de l'Équipe de travail du PNUD sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, placée sous la direction du chef du Service financier, dans le but de renforcer la mise en œuvre de la politique harmonisée dans les bureaux du PNUD; b) recensement des déficits de mise en œuvre et de formation dans les bureaux de pays. Partage de responsabilités entre les bureaux régionaux, le Bureau de la gestion et le Bureau de la coordination des activités de développement	Recommandation appliquée, après évaluation de la politique harmonisée révisée concernant les transferts de fonds	√					

							<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
		<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>		
19	2010-2011 98	Envisager de renforcer encore le contrôle et le suivi des activités menées sur le terrain concernant les achats, les fonds d'affectation spéciale, les projets, la gestion des actifs, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et les ressources humaines, pour garantir le respect du principe de responsabilité au sein d'une structure hautement décentralisée telle que celle du PNUD, ainsi que des politiques et procédures du Programme	Mise en œuvre de mesures spécifiques dans le cadre élargi du Comité des opérations d'audit afin de recenser et de résoudre les problèmes sous-jacents et de suivre les progrès accomplis au niveau des bureaux régionaux, suivant la liste des priorités absolues de l'audit	Recommandation appliquée	√						
20	2004-2005 102	Envisager d'établir, après analyse des besoins, des plans d'achats individuels et globaux pour les bureaux de pays et le siège	a) Établissement d'une note conceptuelle et d'un plan d'exécution; b) déploiement de directives sur la planification des achats dans des bureaux déterminés	Recommandation appliquée	√						
21	2010-2011 103	Améliorer la tenue et l'utilisation du tableau de bord de la gestion des achats et consolider l'appui qu'il apporte en matière de suivi aux bureaux régionaux s'agissant des achats	a) Examen de la question de la qualité des données figurant dans le tableau de bord; b) élaboration de directives à utiliser pour le tableau de bord aux fins du suivi des bureaux régionaux	a) Nous saluons les efforts déployés par l'administration pour améliorer l'entretien et l'utilisation du tableau de bord grâce à l'étude et à l'application de modifications	√						

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
			dans les bureaux de pays		permettant d'améliorer la qualité des données. Nous avons constaté que, parmi les utilisateurs ayant accès au tableau de bord, la plupart proviennent de bureaux de pays; b) le suivi et l'examen devraient être un exercice systématique, facilité par le fonctionnement du tableau de bord.					
22	2010-2011	104	Revoir régulièrement le profil des acheteurs inscrits dans le système Atlas pour que seuls les fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui ne remplissent pas les conditions voulues, et envisager de créer des mécanismes visant à faire progresser le nombre de fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise	a) Six révisions mensuelles du profil des acheteurs effectuées par les bureaux régionaux; b) travaux entrepris avec les bureaux régionaux pour former à la certification 80 % des acheteurs d'ici au quatrième trimestre de 2013.	Recommandation appliquée. La formation des acheteurs en matière de certification a été effectuée, comme prévu.	√				
23	2010-2011	107	Appliquer des mesures visant à renforcer le contrôle et le suivi des marchés par entente	a) Déploiement et analyse de statistiques et de cas portant sur la passation de marchés	Recommandation appliquée	√				

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Recommen-	Recommen-	Recommen-	Recommen-
						dation appliquée	dation en cours d'application	dation non appliquée	dation devenue caduque
			directe et d'autres méthodes d'achats sans mise en concurrence et planifier les activités d'achat en temps utile pour pouvoir procéder à des appels d'offres et respecter les règles applicables en matière d'achats, par exemple en informant tous les demandeurs de fourniture de biens ou services six mois à l'avance qu'il faut commencer à planifier un appel d'offres	par entente directe dans les bureaux de pays; b) renforcement des activités de planification des achats lors des stages de formation en matière d'achats					
24	2010-2011	110	Répartir correctement les tâches composant la fonction achats de façon à éviter les conflits d'intérêts, évaluer régulièrement les prestations des fournisseurs et respecter les normes du PNUD régissant les appels d'offres et la passation de marchés	a) Conduite de vérifications inopinées du respect de la répartition des tâches, dans le cadre de la politique d'évaluation de la fonction achats; b) collaboration avec le Bureau de l'appui aux achats pour examiner périodiquement l'évaluation des fournisseurs dans les bureaux de pays; c) conduite ponctuelle de vérifications inopinées du respect des politiques d'approbation des contrats	Recommandation appliquée	√			

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
25	2010-2011	111	Envisager d'exercer les fonctions de contrôle afin de veiller à ce que les bureaux de pays appliquent les mesures décidées par l'organisation en matière d'achats qui sont actuellement mises en œuvre par le Comité consultatif	a) Renforcement des principes de la répartition des tâches et autres lors de l'organisation de stages de formation en matière d'achats; b) contrôle du respect des gros contrats d'achat à hauts risques	Nous saluons les efforts déployés par l'administration pour resserrer le contrôle de l'application par les bureaux de pays des mesures en matière d'achats dans le cadre de la mise en service, en janvier 2013, du nouveau portail en ligne du Comité consultatif des achats; a) nous prenons acte de la démonstration faite par l'administration du nouveau portail du Comité, qui englobe les activités du Comité des marchés, des actifs et des achats, et qui a mis en place des mesures visant à vérifier le respect de la répartition des tâches dans les attributions en matière d'achats aux trois niveaux; b) nous avons également confirmé que les achats, y compris les cas ex-ante, sont pris en compte et que l'examen en est facilité et surveillé grâce au nouveau portail.	√			
26	2010-2011	115	Régler les problèmes signalés dans le rapport	Achèvement du plan d'action et publication	La recommandation est retirée, conformément				√

			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
		d'audit de la fonction achats de l'organisation	des délais de mise en œuvre pour les 13 recommandations formulées par le Bureau de l'audit et des investigations en avril 2012, et communication au chef de la section des achats des questions appelant une hiérarchisation institutionnelle	aux évaluations faites par le Bureau de l'audit et des investigations en octobre 2014.					
27	2010-2011	119	Renforcer les contrôles concernant la gestion des actifs sur le terrain, en revoyant les directives adressées aux bureaux de pays ou en améliorant la formation à la gestion des actifs. Les initiatives devraient porter principalement sur les procédures de vérification, l'identification des biens et l'enregistrement à l'achat, la comptabilisation et l'enregistrement des actifs et les procédures de transfert de biens.	a) Recensement des lacunes postérieures à la mise en place des normes IPSAS dans la formation à l'exécution pour la gestion des actifs dans les bureaux de pays; b) examen de l'aptitude des bureaux de pays à gérer la situation	Recommandation appliquée	√			
28	2010-2011	123	Vérifier rigoureusement l'exhaustivité et l'exactitude des registres des terrains et bâtiments	Examens de la qualité des données relatives aux terrains et aux bâtiments certifiés par les bureaux de pays	Recommandation appliquée	√			

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
29	2010-2011 127	Améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé et remédier, à titre prioritaire, aux carences constatées dans l'administration des congés	a) Examens de la qualité des données relatives à la gestion des états de congé pour l'établissement d'états financiers à blanc; b) identification d'un plan d'appui destiné à des bureaux déterminés, et établissement de priorités	Recommandation appliquée après réévaluation	√				
30	2010-2011 131	Mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas compte tenu des méthodes de travail appliquées pendant le processus de changement, mettre en œuvre des procédures de façon à ce que tous les types de changements soient autorisés par les propriétaires fonctionnels, arrêter la stratégie de mise à l'essai et l'appliquer, compiler des documents justificatifs pour les essais d'acceptation par les utilisateurs ou les services concernés et examiner régulièrement les activités entreprises par les administrateurs	a) Mise à jour du Manuel de contrôle des changements; b) renforcement des procédures mises en œuvre pour viser les comptes créances des propriétaires fonctionnels; c) et d) stratégie de mise à l'essai formalisée et documents justificatifs établis; e) examen périodique de l'accès des administrateurs de base de données	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action convenu	√				

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
		de base de données, et consulter la base de données de production et documenter ces examens							
31	2010-2011 135	Évaluer les critères gouvernant les corrections de données et mettre à jour le Manuel de contrôle des changements dans Atlas afin de définir précisément les types de changements et les contrôles à effectuer pour chaque type de changement	a) Examen des critères appliqués pour les corrections de données; b) mise à jour du Manuel de contrôle des changements	a) Le Manuel et TeamTrack/PHIRE Architect ont été mis à jour moyennant des changements dans la gestion de l'intégrité des systèmes de données, et les catégories et mesures de contrôle à appliquer ont été définies. Recommandation appliquée	√				
32	2010-2011 145	Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) doit procéder régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs, soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées, et réajuster la réserve	Institutionnalisation d'un système d'examen du grand livre, en consultation avec le Bureau des finances et de l'administration; b) examen de la politique en matière de réserve opérationnelle; c) mise à jour de la politique approuvée	Recommandation considérée comme appliquée (points a, b et c), sur la base des précisions apportées par le Comité et le PNUD et de diverses discussions qu'ils ont eues entre eux	√				

Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois			Avis des commissaires aux comptes après vérification						
N°	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
		opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme.							
33	2010-2011 149	Le FENU doit assurer le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service, définir une politique de financement de ces engagements et mettre en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il devait au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance.	a) Financement intégral des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service; b) définition d'une politique de financement de ces engagements; c) mise en place de procédures visant à calculer ce que le FENU doit au titre des jours de congé accumulés et constat de cette charge d'avance	Recommandation appliquée	√				
34	2012 23	Envisager de faire figurer l'ensemble de ses ressources budgétisées dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, afin que celui-ci soit plus pertinent; déterminer la valeur nette de réalisation et le coût de remplacement courant des stocks au cas par cas	Le PNUD note que son état de comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget est, dans sa forme actuelle, entièrement conforme : i) aux dispositions de la norme IPSAS pertinente; ii) à son plan d'application des normes IPSAS approuvé par la direction et	Recommandation considérée comme appliquée	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
			au lieu d'utiliser pour ce faire une formule standard	accepté par le Conseil d'administration; iii) à l'article pertinent (13.04) de son règlement financier. En effet, la norme IPSAS 24 exige que, dans l'état de comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget, ces derniers proviennent d'un budget approuvé par un organe législatif ou une instance similaire. Or, seules les ressources ordinaires du budget du PNUD sont sujettes à l'approbation formelle du Conseil d'administration.						
35	2012	25	Régler le différend concernant les soldes interfonds avec l'UNOPS d'ici au 31 décembre 2013 au plus tard, en engageant un dialogue sur le rapprochement des comptes; mettre en place un mécanisme de rapprochement efficace afin d'éviter que d'autres désaccords ne surviennent, et notamment de régler chaque mois le solde interfonds cumulé	Le PNUD continuera d'appliquer les mesures énoncées dans le mécanisme de rapprochement mis en place pour résorber les écarts interfonds.	Recommandation appliquée	√				

		<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>		
36	2012	27	Examiner (de préférence annuellement) le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de s'assurer qu'il reste adéquat	Le PNUD examinera son plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à l'occasion de la prochaine évaluation actuarielle.	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action et discussion entre le Comité et le PNUD concernant les mesures à prendre dans le cas des recommandations restées en suspens depuis longtemps	√					
37	2012	30	Continuer de communiquer avec les donateurs afin que les accords soient signés et les fonds affectés en temps opportun	Le PNUD a considérablement progressé dans la réduction du solde des dépôts non affectés, qu'il a fait passer de 39,8 millions de dollars au 31 décembre 2011 à 9,8 millions de dollars au 31 décembre 2012, les progrès s'étant encore poursuivis en 2013. Le PNUD continuera d'assurer un suivi attentif auprès des donateurs pour veiller à ce que les accords relatifs aux contributions soient signés et que les fonds reçus soient appliqués sans tarder aux projets et programmes voulus.	Nous saluons les progrès accomplis pour réduire le solde des dépôts non affectés. Nous estimons que cette recommandation a été appliquée, tout en continuant de vérifier que le PNUD communique avec les donateurs pour veiller à ce que les accords relatifs aux contributions soient signés et que les fonds reçus soient affectés, en temps opportun, aux projets et programmes prévus	√					
38	2012	34	Suivre et surveiller l'élaboration des rapports sur la	Le PNUD va diffuser dans les bureaux de pays et bureaux	Recommandation considérée comme appliquée. La mise en	√					

		<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>								
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>		<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
			progression des projets et s'assurer qu'ils sont établis à temps; veiller à ce que les bureaux de pays actualisent l'état d'avancement du projet dans le système Atlas et examinent activement les raisons des retards accusés dans l'exécution des projets	régionaux son système institutionnel de planification et de suivi des programmes et projets, ce qui leur permettra de suivre les principaux jalons des projets, notamment les dates de soumission des rapports sur l'exécution, l'état d'avancement de la clôture financière des projets terminés sur le plan opérationnel et les dates de fin de projet.	œuvre des projets et le suivi des activités de projet sont essentiels et doivent être assurés et documentés par les bureaux de pays et leurs services. Tout en reconnaissant que les systèmes et les outils de gestion ont été réformés, la mise en œuvre et le suivi effectifs des activités de projet doivent être assurés en temps voulu, et les données doivent être introduites dans des outils et des systèmes dans des délais suffisants pour l'établissement de rapports. Le Comité envisagera de fusionner cette recommandation avec d'autres recommandations formulées ces dernières années sur la même question, ou de l'actualiser en conséquence.					
39	2012	39	Veiller à ce que tous les bureaux régionaux collaborent étroitement avec les bureaux de pays et s'assurer que les instructions du Bureau de l'audit et des	Le PNUD s'emploiera à garantir que plus de 80 % des rapports sur les projets exécutés par des entités nationales soient présentés dans les délais fixés (sauf	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√				

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
		<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
				investigations sont respectées et que tous les rapports d'audit (des projets de réalisation nationale) sont présentés dans les délais fixés	circonstances particulières liées à la sécurité ou autres hors de la portée des bureaux de pays).						
40	2012	44	Prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui donnent lieu à la formulation d'une opinion d'audit modifiée (pour les projets de réalisation nationale) en dialoguant avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation concernés; examiner de plus près les modalités relatives au transfert de fonds permettrait d'obtenir un meilleur degré d'assurances quant aux montants dépensés par les agents de réalisation	Le PNUD s'emploiera à réduire le nombre de projets de réalisation nationale ayant reçu des opinions d'audit modifiées trois années de suite ou plus avec les mêmes agents de réalisation.	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action, et complément d'éléments factuels en annexe	√					
41	2012	46	Faire en sorte, à l'avenir (en Afghanistan)], de mieux déterminer et de mieux évaluer les risques externes susceptibles de nuire à l'exécution de tel ou tel projet, et d'établir une stratégie d'atténuation	Le Bureau de pays d'Afghanistan prendra des mesures pour s'assurer que l'analyse détaillée de prise en compte des conflits et d'évaluation des risques menée pour la phase I du projet de promotion	Recommandation appliquée	√					

		<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>								
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>		<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
			de ces risques; envisager de procéder à un contrôle rétroactif du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan depuis son lancement jusqu'à sa clôture afin d'en tirer des enseignements qui serviront pour les projets à venir; revoir les charges engagées entre juillet et décembre 2009 et s'assurer que les mêmes charges n'ont pas été comptabilisées plusieurs fois, et dans le cadre du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme et dans celui du projet de renforcement du système de justice ou du projet d'accès à la justice au niveau des districts	de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan est bien mise à profit dans la planification des phases ultérieures du projet. En outre, la direction du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique est convenue avec le Bureau de l'audit et des investigations des modalités de l'audit en 2013 du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan.						
42	2012	50	Veiller à ce que le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses soit utilisé comme prévu par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds	D'après les règles actuelles du PNUD, les bureaux de pays peuvent utiliser, pour la gestion de leurs transferts directs de fonds, le rapport financier (si la politique harmonisée concernant les transferts de fonds	Recommandation appliquée	√				

Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois			Avis des commissaires aux comptes après vérification							
			Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
43	2012	54	Renforcer les fonctions de contrôle et de suivi exercées par les bureaux régionaux pour ce qui est de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux de pays; envisager de mettre en place des mécanismes de suivi fournissant le niveau d'assurance voulu en ce qui concerne le respect des procédures	n'a pas encore été appliquée) ou le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (si elle l'a été).	Les consultants du cabinet indépendant engagé par le Comité consultatif pour la politique harmonisée concernant les transferts de fonds du Groupe des Nations Unies pour le développement mettent actuellement les dernières touches à leur étude de la politique harmonisée.	Conformément à la politique harmonisée révisée concernant les transferts de fonds, cette recommandation est considérée comme appliquée.	√			
44	2012	56	a) Rappeler aux bureaux de pays qu'ils doivent établir des plans d'achat et mettre en place des mécanismes d'examen régulier pour garantir le respect des règles minimales relatives aux conditions de divulgation d'informations prévues par les politiques et procédures régissant les	Le Bureau de l'appui aux achats collaborera avec les bureaux régionaux pour envoyer des rappels périodiques aux bureaux de pays, mener un examen systémique de la qualité des plans d'achat soumis par les bureaux de pays, et assurer le suivi des bureaux qui n'ont toujours pas de	Le Bureau de l'appui aux achats collaborera avec les bureaux régionaux pour envoyer des rappels périodiques aux bureaux de pays, mener un examen systémique de la qualité des plans d'achat soumis par les bureaux de pays, et assurer le suivi des bureaux qui n'ont toujours pas de	Recommandation appliquée	√			

			<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>						
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>									
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
		programmes et opérations; b) veiller à la mise en place de plans d'achat globaux pour améliorer le rapport qualité-prix qui peut résulter d'économies d'échelle et de l'augmentation du pouvoir d'achat	plan d'achat.						
45	2012	58	a) Améliorer les mécanismes de suivi en adressant régulièrement des rappels aux bureaux de pays pour qu'ils respectent les procédures d'appel d'offres; b) veiller à la bonne planification des achats pour pouvoir lancer les appels d'offres	Le PNUD utilisera le portail en ligne du Comité consultatif des achats qu'il vient de mettre en service pour suivre dans quelle mesure les règles applicables ont été respectées dans les marchés que les bureaux de pays soumettent au comité des marchés pour examen lorsqu'ils effectuent des achats directs.	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√			
46	2012	61	a) Trouver une solution pour empêcher tout enregistrement multiple d'un même numéro de série pour les catégories d'actifs concernées; b) mettre à jour le registre pour rajouter les informations manquantes et nettoyer les doublons	Le Bureau de la gestion des ressources financières collaborera avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information pour apporter un perfectionnement au système Atlas empêchant tout enregistrement multiple	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√			

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
47	2012	64	Rappeler régulièrement aux bureaux de pays de procéder à un inventaire tous les trois mois conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations	d'un même numéro de série pour différents actifs. Conformément aux procédures d'inventaire périodique adoptées par le PNUD en application de la norme IPSAS 12, le Bureau de la gestion des ressources financières enverra chaque trimestre des rappels ou directives à tous les bureaux de pays à propos de la nécessité d'effectuer leur inventaire trimestriel.	Recommandation appliquée	√			
48	2012	68	a) Améliorer les mécanismes de suivi en adressant régulièrement des rappels aux bureaux de pays pour qu'ils respectent les procédures d'appel d'offres; b) veiller à la bonne planification des achats pour pouvoir lancer les appels d'offres	Le Bureau des ressources humaines travaillera avec tous les bureaux du PNUD pour soutenir leurs activités de contrôle relatives au respect des politiques et procédures en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'approbation de paiements au titre des heures supplémentaires, le suivi des congés et le traitement des vacances de poste.	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√			
49	2012	74	a) Renforcer les procédures de communication entre le	En collaboration avec le Bureau des ressources humaines, le Bureau des	La recommandation est considérée comme appliquée. Le Bureau	√			

		<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>								
<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>		<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
			Bureau des ressources humaines et les gestionnaires du module ARGUS pour garantir la désactivation rapide des comptes utilisateurs des employés quittant l'organisme; b) mettre en place une procédure plus rigoureuse pour faire en sorte que le rôle de l'utilisateur du système Atlas système d'approvisionnement et de création de points de contact pour procéder à un examen régulier des comptes d'utilisateur et profils établis conformément à la prescription de dispositif de contrôle interne	systèmes informatiques et des technologies de l'information : i) mettre en service un perfectionnement du système Atlas assurant la désactivation automatique des comptes utilisateurs des fonctionnaires quittant l'organisme; ii) mener un examen conjoint des procédures actuelles et fournir des instructions formalisées à tous les bureaux de pays par l'intermédiaire des coordonnateurs du module Argus	des systèmes informatiques et des technologies de l'information doit continuer de veiller à ce que les rapports de sécurité établis sous Atlas soient utilisés aux fins d'examens réguliers. Si cela est possible, un tableau de bord récapitulant la situation de chaque pays sera mis au point.					
50	2012	79	Veiller à ne pas attribuer plus d'un profil à un même utilisateur et, si nécessaire, mettre en place une procédure d'approbation rigoureuse pour garantir que des fonctions antagonistes ne soient pas octroyées à un même utilisateur, sauf en cas de besoin impérieux	Conformément aux règles du PNUD, tous les chefs de bureaux du PNUD seront tenus d'obtenir une dérogation spéciale du siège lorsqu'il est nécessaire de donner plus d'un profil à un même utilisateur. Dans le cadre de son examen annuel de la sécurité d'accès au système Atlas, le Bureau des systèmes informatiques	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√				

<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
51	2012	80	Mettre en place des contrôles appropriés pour pallier les carences, tels que des examens réguliers des opérations effectuées, lorsque des fonctions antagonistes sont attribuées parce que plusieurs comptes ou profils ont été octroyés à un même utilisateur	et des technologies de l'information coopérera avec les bureaux régionaux. En collaboration avec les bureaux concernés du siège, le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information travaillera avec les bureaux régionaux à la mise en place de contrôles correctifs dans les cas où l'environnement de travail exige que des utilisateurs se voient attribuer plusieurs rôles ou plus d'un profil.	Nous soutenons les modalités de mise en œuvre actuelles, c'est-à-dire l'établissement de rapports destinés à faciliter les examens régulier des coordonnateurs du module Argus, conformément au plan d'action convenu.	√			
52	2012	84	Élaborer un plan d'action pour transférer la gestion des charges au Centre mondial de services partagés afin de l'utiliser de façon optimale	Le Centre mondial de services partagés va mettre au point un plan d'action pour la prise en charge de l'appui aux fonctions de gestion des charges.	Nous avons pu vérifier que, conformément à l'accord de service du Centre mondial de services partagés, les charges non conformes aux normes et à la documentation IPSAS font l'objet d'une analyse et d'un suivi en collaboration avec les bureaux de pays afin de résoudre les problèmes. Nous estimons que la recommandation est appliquée dans le cadre du plan d'action.	√			

		<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>				
<i>N°</i>	<i>Année</i>	<i>Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1</i>	<i>Récapitulatif des recommandations du Comité</i>	<i>Mesures prises par le PNUD</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>	
53	2012	90	a) Mettre au point un mécanisme pour recenser et comptabiliser les loyers à payer par les locataires des bâtiments autres que les organismes représentés au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement; b) fournir des orientations plus détaillées aux bureaux de pays sur la gestion des prêts aux gouvernements et des loyers dus afin de compenser les sommes restant à rembourser	Le Bureau de la gestion des ressources financières perfectionnera encore ses procédures comptables concernant les loyers dus et transmettra lorsqu'il y a lieu des directives supplémentaires aux bureaux de pays sur la gestion des prêts aux gouvernements et des loyers dus.	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√					
54	2013	28	a) Mettre en place des mécanismes d'assurance qualité afin de continuer de favoriser l'application cohérente d'indicateurs de résultats; b) indiquer dans les plans de travail annuels et intégrés des données de référence et des objectifs correspondant aux produits escomptés pour tous les projets approuvés	Il est prévu que le Groupe de la stratégie et du changement procède à un essai pilote du mécanisme d'assurance-qualité à l'échelle des projets dans certains bureaux de pays et que le mécanisme soit ensuite déployé dans tous les bureaux du PNUD qui bénéficient de l'appui à la formation en 2014.	Recommandation appliquée par le PNUD dans le cadre de la mise en service d'un mécanisme d'assurance-qualité visant à améliorer la qualité des données relatives aux projets	√					

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
55		29	a) Rapprocher régulièrement les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs énoncés dans les plans de travail annuels et ceux énoncés dans les plans de travail intégrés; b) veiller à ce que les plans de travail annuels soient approuvés en temps voulu	a) il est prévu que le Groupe de la stratégie et du changement établisse un mécanisme de partage automatique des données des plans de travail intégrés et des plans de travail annuels; b) les bureaux régionaux suivront de près les avancées et, en collaboration avec les bureaux de pays, s'emploieront à combler les retards exceptionnels à partir de 2015.	Recommandation appliquée par le PNUD dans le cadre de la mise en service d'un mécanisme d'assurance-qualité visant à améliorer la qualité des données relatives aux projets	√				
56		36	a) S'employer, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, à faire approuver les programmes de travail annuels des projets en temps voulu; b) de vérifier le degré d'avancement des projets, au niveau des pays, afin d'éviter les retards d'exécution	Le PNUD a accepté la recommandation	Recommandation appliquée. La démonstration aux auditeurs a eu lieu le 8 mai 2015. L'équipe du PNUD leur a présenté le cadre de résultats et d'allocation des ressources ainsi que les niveaux de référence, objectifs d'étape, objectifs généraux et autres outils afin d'expliquer comment les données sont recueillies et transmises. Recommandation appliquée par le PNUD dans le cadre de la mise en service d'un mécanisme d'assurance-	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
57	41		Passer en revue les projets des bureaux de pays afin de vérifier si l'ensemble des domaines d'action approuvés font l'objet d'activités	Les bureaux régionaux sont chargés d'examiner les programmes des bureaux de pays en ce qui concerne l'appui aux priorités de développement dans le cadre du plan d'activité annuel instauré par le Groupe de la stratégie et du changement.	qualité visant à améliorer la qualité des données relatives aux projets. Nous estimons que cette recommandation est appliquée. ✓					
58	43		Mettre en œuvre les projets en respectant les plans de travail annuels et de s'employer sérieusement et sans délai à combler les retards	Les bureaux régionaux sont chargés de collaborer, si nécessaire, avec les bureaux de pays afin de tout écart important par rapport aux plans de travail initiaux soient officiellement approuvé par le conseil du projet concerné.	En attente de mise à jour ✓					
59	49		Se conformer au Règlement financier du PNUD et aux règles de gestion financière et aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et continuer de renforcer les efforts actuellement déployés pour que ses bureaux	Les bureaux régionaux veilleront en priorité à ce que soient clos les comptes qui auraient dû l'être et ils suivront de près les avancées obtenues dans les cas pour lesquels des retards exceptionnels ont été constatés.	Nous clôturons cette recommandation et envisageons de l'intégrer aux paragraphes 41 à 45 de la lettre de recommandations à mi-parcours, qui figurera dans le rapport détaillé pour l'année 2014. ✓					

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
60	53		régionaux effectuent un contrôle diligent et pour que la clôture des comptes des projets considérés comme terminés sur le plan opérationnel passe avant toute chose	Faire en sorte que la liste de contrôle de l'achèvement du projet soit utilisée de façon systématique pour l'établissement des rapports sur les examens finaux et la clôture des comptes des projets de développement	Les bureaux régionaux s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays, à faire en sorte que les listes de contrôle et les rapports sur les examens finaux soient établis pour tous les projets dont la clôture est prévue pour 2014. Les exceptions devront être approuvées par les bureaux régionaux.	En attente de mise à jour	√			
61	57		Établir et de présenter les rapports d'exécution conjoints dans les délais, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations	Les bureaux régionaux établiront un mécanisme destiné à vérifier que les bureaux de pays soumettent bien les rapports d'exécution conjoints dans les délais impartis.	Le Comité ayant convenu avec le PNUD de clôturer cette recommandation et de l'intégrer aux paragraphes 32 à 36 de la lettre de recommandations à mi-parcours, qui figureront dans le rapport détaillé pour l'année 2014, la recommandation est considérée comme appliquée.	√				

N ^o	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
62	63		a) Établir des rapports d'étape trimestriels au niveau du bureau de pays, comme l'exigent les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) mettre régulièrement à jour, dans le système Atlas, les informations concernant l'exposition au risque; c) de mener des visites d'inspection sur le terrain et d'établir et soumettre des rapports en application desdites politiques et procédures	Les bureaux régionaux collaboreront avec les bureaux de pays pour assurer et surveiller l'application de cette recommandation.	Recommandation appliquée	√				
63	67		Veiller à ce que soient établis des plans de travail annuels pour tous les projets du Nigéria, comme le prévoit le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD	Le Bureau du Nigéria recrutera à plein temps un analyste spécialisé dans le suivi et l'évaluation et veillera à mettre en place des dispositifs de planification plus rigoureux en vue de l'établissement et de la révision de plans de travail annuels comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Recommandation appliquée	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
64	72		Prendre des mesures pour que les projets qui n'ont jamais fait l'objet d'un audit depuis leur lancement mais pour lesquels le montant des dépenses cumulées dépasse 300 000 dollars soient inclus dans les plans d'audit, en révisant et en précisant les critères applicables et en prenant en compte toutes les dépenses comptabilisées à la date fixée pour la soumission du plan d'audit	Le Bureau de l'audit et des investigations inclura aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations les modifications et les éclaircissements nécessaires apportés à la politique d'audit des ONG et de la modalité de réalisation nationale. Ces modifications et éclaircissements seront également inclus dans la préparation du prochain cycle d'audit qui doit avoir lieu en 2015 et qui portera sur les comptes de 2014.	Recommandation appliquée	√				
65	77		Ordonner à tous les bureaux régionaux d'œuvrer, en étroite collaboration avec les bureaux de pays, au respect des instructions du Bureau de l'audit et des investigations et à la présentation de tous les rapports d'audit pendant la période prescrite ou dans des délais consentis par ledit bureau	Les bureaux régionaux mettront en place (ou consolideront, le cas échéant) des dispositifs de contrôle du respect des délais de présentation des rapports d'audit attendus et assureront le suivi des cas exceptionnels en consultation avec le Bureau de l'audit et des investigations.	La recommandation est considérée comme appliquée en raison de l'amélioration notable observée par rapport à l'année précédente.	√				
66	80		Faire en sorte que les bureaux régionaux fixent des délais	Les bureaux régionaux mettront en place des dispositifs (ou	Recommandation appliquée après réévaluation. Le Comité	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
			réalistes pour l'application des recommandations et vérifient l'application des recommandations non suivies d'effet pendant plus de 18 mois mettant en jeu des partenaires de réalisation.	consolideront les dispositifs existants) en vue de vérifier l'application des recommandations d'audit en souffrance mettant en jeu des partenaires de réalisation.	continuera d'évaluer, pour chaque bureau de pays, le suivi de l'application des recommandations faites aux partenaires de réalisation les années précédentes et toujours en attente d'application.					
67		84	Se pencher sur les raisons pour lesquelles les commissaires aux comptes émettent des réserves de façon récurrente, et prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier en mettant à contribution les bureaux régionaux et leurs partenaires de réalisation respectifs	Les bureaux régionaux collaboreront avec les bureaux de pays concernés pour mettre en œuvre des mesures, y compris une modification des modalités de transfert en espèces pour les projets exécutés par des entités nationales au sujet desquels le Comité a émis des réserves durant trois années consécutives. Les exceptions devront être approuvées par les bureaux régionaux.	Le Comité a pris note des efforts faits par la direction du PNUD dans cinq bureaux de pays pour identifier les raisons de la récurrence des réserves et observations émises. Toutefois, les mesures correctives n'ont pas encore été mises en œuvre par ces bureaux. Les bureaux du Bangladesh, de l'Inde et des Philippines mettent actuellement la dernière main à un plan provisoire de microévaluation. Les partenaires de réalisation du Bangladesh, de l'Inde et des Philippines ont obtenu des scores de 89 %, 66 % et 89 %, respectivement. Les bureaux de pays	√				

N ^o	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
68	91	a) Évaluer les risques liés à l'exécution de projets dans le cadre de la modalité de réalisation nationale afin de déterminer pourquoi des procédures d'assurance autres que l'audit ne permettent pas de déceler les irrégularités présumées en matière d'achats et de renforcer les contrôles; b) continuer à essayer d'obtenir du gouvernement partenaire davantage d'éléments sur la question de façon à déterminer l'étendue réelle du préjudice subi et les possibilités de recouvrement auprès des personnes impliquées	Le PNUD a accepté la recommandation. Le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes (en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources financières et le Bureau de l'audit et des investigations) collaborera avec les bureaux de pays pour procéder aux examens/évaluations nécessaires.	concernés sont tenus de modifier leurs modalités de transfert en espèces avant le 1 ^{er} juin 2016.	Partie a) : appliquée grâce aux mesures prises par les bureaux de pays avec l'appui du Bureau de l'audit et des investigations et du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes. Partie b) en cours d'application. Le bureau de pays continue de collaborer avec le Gouvernement en vue d'obtenir davantage d'éléments et déterminer l'étendue réelle du préjudice subi et les possibilités de recouvrement pour les personnes impliquées. La procédure judiciaire est toujours en cours.	√				
69	94	Faire tout son possible pour rembourser les montants dus aux donateurs et liquider tous les soldes de 2013 conservés depuis plus de 90 jours (fonds en attente de restitution	Le Bureau de la gestion des ressources financières envisagera de prendre des mesures complémentaires, y compris l'éventuel ajout aux conventions d'une clause détaillée relative	Nous sommes d'avis que les modifications apportées aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations ne sont pas conformes aux indicateurs SMART		√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
			aux donateurs), comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et les instructions concernant la clôture de fin d'année, sous réserve qu'il y ait un accord bilatéral avec les donateurs concernés	au traitement des soldes non utilisés au-delà de 90 jours.	(spécifiques, mesurables, réalisables, attribuables, pertinentes, réalistes, limitées dans le temps, opportunes, faciles à suivre et ciblées). Le point 3 du chapitre 4.0 (Procédures de remboursement au titre des coûts partagés), qui se lisait comme suit en anglais (seule version disponible, retranscrite telle quelle pour faciliter d'éventuelles recherches) « The accounts payable voucher must be processed not later than 90 days after the transfer of funds to account 21030 », a été modifiée et se lit désormais « The accounts payable voucher must be processed as soon as practicable after the transfer of funds to account 21030 and after the donor provides written confirmation of its bank account details. ». Le Comité des commissaires aux comptes estime que cette nouvelle clause					

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
70	101	a) Faire appliquer les directives à l'intention des bureaux de pays sur la mise en œuvre des modalités révisées de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds; b) donner suite à l'action menée par les bureaux régionaux et de collaborer avec les bureaux de pays pour faire en sorte que les évaluations qui n'ont pas encore été effectuées pour les cycles de programmation concernés le soient comme prévu	S'agissant de la partie a), le Bureau de la gestion des ressources financières élaborera des notes d'orientation à l'intention des bureaux de pays. L'application de la partie b) de la recommandation est en cours. Les bureaux régionaux mettront en place (ou renforceront, le cas échéant) un dispositif visant à contrôler l'exécution de micro ou macroévaluations, selon les besoins.	n'est pas conforme aux indicateurs SMART, puisqu'elle ne fixe aucune limite dans le temps, un aspect pourtant indispensable au contrôle et à la gestion des remboursements en attente de versement. Il suggère donc au PNUD de revoir cette clause afin qu'elle corresponde aux indicateurs SMART.	Recommandation appliquée	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
71	107		Œuvrer de concert avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue d'apporter des éclaircissements sur le bien-fondé des soldes créditeurs et débiteurs, y compris les références aux différentes conventions comptables (si elles sont différentes de celles du PNUD) lorsqu'ils confirment leurs soldes au Comité	Le PNUD a collaboré avec l'OMS et l'UNRWA afin d'apporter les éclaircissements demandés.	Recommandation appliquée. Les confirmations des soldes de l'OMS et de l'UNRWA au 31 décembre 2014 reçues par le Comité étaient conformes aux états financiers du PNUD.	√				
72	112		a) Élaborer un plan d'achat global, conformément au cycle de programmation des bureaux de pays; b) veiller à ce que les bureaux de pays téléchargent leurs plans d'achat dans le système d'archivage mis au point par le siège	Les bureaux régionaux instaureront à l'échelle des bureaux de pays un dispositif de contrôle du téléchargement et de mise en œuvre des plans d'achat globaux dans le système d'archivage du siège (ou renforceront le dispositif existant, le cas échéant).	Recommandation appliquée	√				
73	114		Veiller à ce que tous les membres de comités d'évaluation qui ne sont pas des fonctionnaires du PNUD signent les formulaires de déclaration d'impartialité pour	Les bureaux régionaux (en consultation avec le Bureau d'appui aux achats) instaurera un dispositif/perfectionnera le dispositif en place afin de veiller à ce que les politiques et	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√				

Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois			Avis des commissaires aux comptes après vérification						
N°	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
		indiquer qu'ils n'ont pas de conflit d'intérêts comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations	procédures régissant les programmes et opérations soient respectées.						
74	117	Suivre de près la situation avec les partenaires d'exécution afin de veiller à ce que les biens et services soient fournis sans retard et conformément aux contrats et que la confirmation des rapports d'exécution soit signée dans les délais	Les bureaux régionaux (en consultation avec le Bureau d'appui aux achats) instaurera un dispositif/perfectionnera le dispositif en place afin de veiller à ce que la recommandation soit appliquée.	Recommandation considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action	√				
75	120	a) Veiller à ce que les bureaux de pays se conforment au guide de l'utilisateur en ce qui concerne le recrutement de personnel au titre des contrats de louage de services et la réalisation en temps voulu des évaluations du comportement professionnel; b) revoir les modalités et la politique des contrats de louage de services, y compris la nature des travaux liés aux projets dans les bureaux de	Concernant la partie a), les bureaux régionaux collaboreront avec les bureaux de pays concernés pour remédier aux problèmes recensés au cas par cas. Concernant la partie b), le Bureau des ressources humaines (en consultation avec les bureaux régionaux) examinera la politique de contrats de louage de services actuellement en vigueur.	Nous acceptons de retirer cette recommandation et de conserver les paragraphes 73 à 78 de la lettre de recommandations à mi-parcours. Le rapport 2014 complet (forme longue) sera mis à jour pour tenir compte de cette modification.	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
76	124		pays et l'obligation de réaliser les évaluations connexes Examiner régulièrement le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'élaborer une stratégie de financement appropriée afin de s'assurer que ce plan reste adéquat	Déjà en place. Le Bureau de la gestion des ressources financières examinera chaque année la stratégie de financement en vigueur, une fois connus les résultats des études actuarielles.	La recommandation est considérée comme appliquée dans le cadre du plan d'action. Étant donné que cette recommandation implique un examen régulier, le Comité continuera de contrôler l'examen périodique du plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et la mise en œuvre de la stratégie de financement associée lors des prochains audits. Le présent examen a été réalisé par un consultant en 2014.	√				
77	129		Passer en revue les profils d'emploi actuels relatifs aux états de paie dans Atlas afin de restreindre l'attribution de fonctions antagonistes, conformément au dispositif de contrôle interne pour l'administration des états de paie	Le Bureau des ressources humaines collaborera avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information (en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources financières) pour examiner, créer ou modifier les profils selon que de besoin afin de	Recommandation appliquée, d'après l'évaluation de l'administration	√				

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
78	134	a) Mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux pour s'assurer que les comptes utilisateurs des employés ayant quitté l'organisation soient rapidement désactivés; b) étudier les possibilités de remédier aux situations créées par les départs antidatés pour garantir que les employés ayant quitté l'organisation n'aient pas un accès non autorisé au système Atlas	permettre au Service des avantages et prestations de faire face à sa charge de travail. Concernant la partie a), la communication avec les coordonnateurs du module de création de comptes utilisateurs sous Atlas a été améliorée à partir du mois de mars 2014 grâce à la diffusion mensuelle des rapports de sécurité sous Atlas à l'ensemble des coordonnateurs. Les rapports leurs ont été distribués en mars, avril, mai, juin, juillet et août. Cette initiative donne partiellement effet à la partie a) de la recommandation. Des solutions visant à rendre les mécanismes de suivi plus rigoureux sont en cours d'examen. Concernant la partie b), le correctif logiciel destiné à mieux traiter à l'avenir les cessations de service antidatées a été testé et installé dans le système Atlas, ce qui a résolu les problèmes.	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√					

N°	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
79	138		Mettre en œuvre un système de notification par courrier électronique aux fonctionnaires et à leurs supérieurs hiérarchiques pour les approbations d'avances de congé d'une durée supérieure à la limite approuvée de 10 jours	Le Bureau des ressources humaines collaborera avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information pour de veiller à ce que les hauts responsables et les superviseurs soient automatiquement alertés lorsqu'une demande d'avances de congé est déposée par voie électronique.	Recommandation appliquée, d'après l'évaluation de l'administration	√				
80	141		Veiller à ce que les bureaux de pays établissent des plans de reprise après sinistre à jour et les utilisent	Les bureaux régionaux, en collaboration avec le Bureau de la gestion, mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer l'exécution de plans de reprise après sinistre mis à jour et énonçant les priorités à retenir pour les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement et devant faire face à des risques spécifiques.	Recommandation appliquée dans le cadre du plan d'action	√				
81	144		a) Surveiller le téléchargement des certificats d'inventaire pour s'assurer qu'il est fait en temps voulu;	Le Bureau de la gestion des ressources financières s'efforcera de renforcer les dispositifs de contrôle	La recommandation est considérée comme appliquée.	√				

N ^o	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Paragraphe du chap. II du rapport A/67/5/Add.1	Récapitulatif des recommandations du Comité	Mesures prises par le PNUD	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
			b) suivre et contrôler l'établissement des rapports des bureaux de pays et se pencher sur les questions qui y sont traitées; c) s'occuper des cas exceptionnels de présentation tardive de rapports par les bureaux de pays	des délais de téléchargement des certificats d'inventaire et d'assurer le suivi exigé dans le cadre du processus de clôture des comptes.						
	Total					74	7	–	–	–
	Pourcentage					91	7	–	–	–

Annexe II

Informations fournies par l'administration concernant les cas de fraude avérée ou présumée

A. Dossiers traités et clos en 2014

N°	Région	Date des faits	Date de découverte ou de signalement des faits	Nature des faits	Description des faits	Mesures disciplinaires prises à l'encontre des individus impliqués	Montant dérobé (dollars É.-U.)	Montant récupéré (dollars É.-U.)	Mesures prises par l'administration pour éviter qu'une telle fraude se reproduise
1	Afrique	2012-2013	10 avril 2014	Vol et détournement de fonds	Un membre du personnel est soupçonné d'avoir détourné 300 dollars provenant de la petite caisse.	Dossier clos après examen; la personne concernée a démissionné du PNUD.	300	–	À déterminer
2	États arabes	Inconnue	Mai 2014	Vol et détournement de fonds	Des bons de carburant d'une valeur approximative de 4 400 dollars ont été volés.	Dossier clos après examen; une enquête du Bureau de l'audit et des investigations aurait peu de chances d'aboutir compte tenu de l'absence de preuves apparentes et de la difficulté de déterminer la date des faits	4 400	–	L'affaire a été transmise aux autorités nationales.
3	Afrique	20 avril 2014	23 juin 2014	Vol et détournement de fonds	Des chèques d'un montant total de 28 550 dollars ont été falsifiés et encaissés, probablement par des individus extérieurs à l'organisation.	Dossier clos après examen	28 550	–	L'affaire a été transmise aux autorités nationales.
4	Afrique	10 novembre 2013	14 octobre 2014	Vol et détournement de fonds	Des plaques d'immatriculation et des ordinateurs portables figurant sur à l'inventaire du PNUD n'ont pas été retrouvés et sont présumés volés.	Dossier clos après examen; en raison du délai après lequel le vol a été signalé, une enquête avait peu de chance d'aboutir.	5 500 (au moins)	–	Le bureau de pays a fait installer des caméras de surveillance, renforcé les procédures de contrôle à l'entrée et à la sortie, instauré la fouille

N°	Région	Date des faits	Date de découverte ou de signalement des faits	Nature des faits	Description des faits	Mesures disciplinaires prises à l'encontre des individus impliqués	Montant dérobé (dollars É.-U.)	Montant récupéré (dollars É.-U.)	Mesures prises par l'administration pour éviter qu'une telle fraude se reproduise
									des véhicules à leur sortie de l'enceinte, augmenté le nombre de gardes chargé de patrouiller durant les heures de service et en dehors et recruté au niveau local un adjoint à la sécurité pour étoffer l'équipe chargé de la sécurité.
5	États arabes	Entre le 1 ^{er} mars 2012 et mai 2013	4 mars 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	Une ONG a demandé le remboursement de fausses factures.	Dossier clos après examen; l'individu impliqué a pris sa retraite et l'ONG concernée n'opère plus. Le PNUD négocie avec l'ONG en vue de récupérer les sommes volées.	33 823	–	À déterminer
6	Asie-Pacifique	2013-2014	6 mai 2014	Vol et détournement de fonds	Un prestataire de services a détourné des fonds alloués aux projets en falsifiant des relevés bancaires et des rapports financiers	Le rapport d'enquête a été transmis au bureau de pays; l'individu a restitué les fonds détournés. Son contrat n'a pas été renouvelé.	10 763	10,763	À déterminer
7	États arabes	2006-2012	12 décembre 2014	Fraude aux indemnités	Un prestataire de services s'est rendu coupable de fraude à l'assurance maladie	Dossier clos après examen en raison du délai écoulé entre les faits et leur signalement. L'individu impliqué a pris sa retraite en 2007.	5 680	–	À déterminer
Total partiel						89 016	10 763		

B. Dossiers ouverts en 2014 toujours en attente de traitement

<i>N^o</i>	<i>Région</i>	<i>Date des faits</i>	<i>Date de découverte ou de signalement des faits</i>	<i>Nature des faits</i>	<i>Montants concernés (dollars É.-U.)</i>	<i>Description des faits</i>
1	Afrique	mars-août 2013	26 décembre 2014	Fraude aux indemnités	74 670	Un fonctionnaire est soupçonné de fraude à l'assurance maladie.
2	Afrique	Janvier-mars 2014	30 avril 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	17 424	Une ONG est soupçonnée d'avoir demandé le remboursement de frais au titre de sa participation à un atelier qui n'a jamais eu lieu.
3	Afrique	Décembre 2012	5 mai 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	120 000	Un partenaire d'exécution national est soupçonné d'avoir déclaré des dépenses frauduleuses.
4	Afrique	2008-2014	4 juin 2014	Fraude aux indemnités	4 179	Un prestataire de services est soupçonné de fraude à l'assurance maladie.
5	Afrique	Inconnue	3 octobre 2014	Vol et détournement de fonds	Non déterminé/estimation en cours	Deux membres du personnel sont soupçonnés d'avoir détourné du carburant.
6	Afrique	Mai 2014	27 juin 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	8 100	Un Volontaire des Nations Unies est soupçonné d'avoir perçu des indemnités journalières de subsistance au titre d'une mission qu'il n'a jamais effectuée et d'avoir détourné des ressources du PNUD.
7	Afrique	Septembre-octobre 2014	21 octobre 2014	Vol et détournement de fonds	Non déterminé/estimation en cours	Un prestataire de services est soupçonné d'avoir détourné des fonds.
8	Afrique	Inconnue	5 novembre 2014	Fraude dans la passation de marchés	Non déterminé/estimation en cours	Un membre du personnel est soupçonné d'avoir exigé d'une ONG sous contrat dans le cadre d'un projet du PNUD le versement de sommes indues.
9	Afrique	Avril-octobre 2014	20 novembre 2014	Vol et détournement de fonds	Non déterminé/estimation en cours	Un membre du personnel est soupçonné de s'être livré à des transactions frauduleuses et d'avoir détourné des fonds destinés aux Volontaires des Nations Unies nouvellement recrutés sur le plan national.
10	Afrique	Inconnue	7 juillet 2014	Vol et détournement de fonds	Non déterminé/estimation en cours	Un prestataire de services est soupçonné d'avoir détourné des fonds du PNUD.
11	Afrique	Inconnue	30 juillet 2014	Vol et détournement de fonds	4 974	Des membres du personnel du PNUD et du personnel engagé au titre des projets sont soupçonnés d'avoir détourné des fonds destinés aux projets.

<i>N^o</i>	<i>Région</i>	<i>Date des faits</i>	<i>Date de découverte ou de signalement des faits</i>	<i>Nature des faits</i>	<i>Montants concernés (dollars É.-U.)</i>	<i>Description des faits</i>
12	Afrique	2004 - 2014	12 juin 2014	Fraude dans la passation de marchés	931 883	Un membre du personnel est soupçonné d'avoir entraîné le PNUD à payer six fournisseurs, dont trois seraient fictifs, pour des travaux qui n'ont jamais été commandés.
13	États arabes	2012-2014	27 mars 2014	Fraude dans la passation de marchés	Non déterminé/estimation en cours	Un membre du personnel et un prestataire de services sont soupçonnés d'avoir réclamé à des ONG partenaires du PNUD le paiement de sommes indues.
14	États arabes	Décembre 2013- janvier 2014	28 avril 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	Non déterminé/estimation en cours	Des membres du personnel des projets sont soupçonnés d'avoir effectué des retraits et des paiements frauduleux sur des fonds destinés aux projets.
15	États arabes	2010-2014	16 avril 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	1 950 000	Des membres du personnel es projets sont soupçonnés d'avoir détourné des fonds destinés aux projets.
16	États arabes	Inconnue	5 décembre 2014	Vol et détournement de fonds	Non déterminé/estimation en cours	Un partenaire d'exécution national est soupçonné d'avoir retiré des fonds sans autorisation.
17	Asie-Pacifique	2011-2012	19 septembre 2012	Fraude aux indemnités	10 963	Un fonctionnaire est soupçonné d'avoir commis une fraude à l'assurance maladie.
18	Asie-Pacifique	2014	20 novembre 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	172 000	Un partenaire d'exécution national est soupçonné d'avoir soumis plusieurs demandes de remboursement frauduleuses au titre de frais de voyages.
19	Asie-Pacifique	2012 - 2014	5 août 2014	Fraude aux indemnités	203	Un prestataire de services est soupçonné de fraude à l'assurance maladie.
20	Asie-Pacifique	2013	21 mai 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	4 700 (au moins)	Trois membres du personnel sont soupçonnés d'avoir contrefait des signatures sur des bordereaux de paiement.
21	Asie-Pacifique	2012	22 mai 2014	Vol et détournement de fonds	35 000	Des membres du personnel des projets et des fournisseurs sont soupçonnés d'avoir détourné des fonds destinés aux projets.
22	Asie-Pacifique	Juin 2013- février 2014	11 mars 2014	Vol et détournement de fonds	5 000	Un membre du personnel est soupçonné d'avoir perçu sans autorisation des montants en espèces et/ou sous forme de crédit dans le cadre d'achat de billets à l'agence de voyage du

<i>N^o</i>	<i>Région</i>	<i>Date des faits</i>	<i>Date de découverte ou de signalement des faits</i>	<i>Nature des faits</i>	<i>Montants concernés (dollars É.-U.)</i>	<i>Description des faits</i>
						bureau de pays pour le compte du PNUD.
23	Europe et Communauté d'États indépendants	Inconnue	3 avril 2014	Fraude dans la passation de marchés	Non déterminé/estimation en cours	Un bénéficiaire secondaire de subventions du Fonds mondial est soupçonné d'avoir fait acquérir à des fournisseurs des marchandises à des prix excessifs.
24	Amérique latine et Caraïbes	Novembre-décembre 2013	24 octobre 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	Non déterminé/estimation en cours	Des membres du personnel des projets sont soupçonnés d'avoir falsifié leurs justificatifs de voyage afin d'obtenir des indemnités journalières supplémentaires.
25	Amérique latine et Caraïbes	2009 - 2014	24 septembre 2014	Fraude aux indemnités	10 772	Un fonctionnaire est soupçonné d'avoir commis une fraude à l'assurance maladie.
26	Amérique latine et Caraïbes	2010 - 2013	24 septembre 2014	Fraude aux indemnités	39 388	Un prestataire de services est soupçonné de fraude à l'assurance maladie.
27	Amérique latine et Caraïbes	Inconnue	10 décembre 2014	Fausse déclarations, falsification de documents et/ou délivrance de faux certificats	Non déterminé/estimation en cours	Un fournisseur est soupçonné d'avoir présenté des documents falsifiés afin de justifier des dépenses frauduleuses.
28	Siège	Novembre 2014	8 décembre 2014	Fraude aux indemnités	Non déterminé/estimation en cours	Un membre du personnel est soupçonné d'avoir falsifié le montant de son loyer de manière à percevoir un remboursement plus important.
29	Divers	Divers	Divers	Fraude dans la passation de marchés	Non déterminé/estimation en cours	Six autres cas ont été signalés en 2014 et font actuellement l'objet d'enquêtes pour conflit d'intérêts, corruption et fraude dans la passation de marchés.
Total					3 389 256	

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014

A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Administrateur soumet les états financiers du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du PNUD sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier du PNUD.

3. Le PNUD a été créé en 1965 par la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale. C'est un programme politiquement neutre qui, en collaboration avec des entités et des personnes issues de tous les niveaux de la société, aide les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion. Il travaille principalement à partir de ses bureaux dans plus de 170 pays et territoires et offre une perspective internationale et une expertise locale au service des peuples et des nations. Par ses activités, le PNUD vise à atteindre sept résultats ciblés, qu'il a définis dans son plan stratégique pour 2014-2017 : a) la croissance et le développement sont inclusifs et durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus; b) des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens concernant la liberté d'expression, le développement, la primauté du droit et la responsabilisation; c) les pays se dotent d'institutions solides permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base; d) la réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes progressent plus rapidement; e) les pays sont à même de réduire les risques de conflit et d'atténuer le danger des catastrophes naturelles résultant notamment des changements climatiques; f) dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement et le retour sur la voie du développement durable sont rapides; g) les débats et les activités concernant ayant trait au développement à tous les niveaux accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs du PNUD.

4. Le PNUD, principal organisme des Nations Unies, est présent dans 170 pays et territoires. Il offre des services à 68 entités des Nations Unies, y compris à des missions de maintien de la paix, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. En 2014, la valeur des opérations traitées pour le compte de ces entités atteignait 556 millions de dollars (contre 578 millions en 2013).

5. Le PNUD administre le programme des Volontaires des Nations Unies, l'entité des Nations Unies qui est chargée de promouvoir le bénévolat en faveur de la paix et du développement dans le monde, et inclut les activités de ce programme dans ses propres états financiers. En 2014, les principaux résultats dudit programme étaient les suivants : a) mobilisation des Volontaires aux fins de la paix et du développement; b) reconnaissance accrue de l'utilité des bénévoles et du volontariat comme véritables moteurs et composantes vitales du développement durable; c) création de nouveaux partenariats et renforcement de ses liens avec ses partenaires traditionnels, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. En 2014, 6 325 Volontaires

originaires de 155 pays ont appuyé les entités partenaires des Nations Unies dans leurs activités de paix et de développement sur le terrain dans le cadre de 6 433 missions. Plus de 80 % d'entre eux provenant de pays du Sud et 66 % travaillant dans un pays autre que leur pays d'origine, la coopération Sud-Sud est un domaine d'intervention naturel du programme. Son service de volontariat en ligne a continué de s'étendre en 2014 et compte désormais 422 125 utilisateurs dans le monde entier. Il mobilise au moins 10 887 bénévoles en ligne, qui ont assuré 16 134 interventions sur Internet.

6. Le PNUD administre également le Programme des administrateurs auxiliaires pour 15 organismes des Nations Unies. En 2014, il a ainsi assuré la gestion de 243 administrateurs (223 administrateurs auxiliaires et 20 assistants spéciaux de coordonnateurs résidents). À ce titre, le PNUD a reçu des contributions d'un montant de 13,8 millions de dollars et subi des charges s'élevant à 17,8 millions de dollars.

7. L'Administrateur du PNUD est responsable de l'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui fournit le capital d'amorçage et l'assistance technique nécessaires pour promouvoir une croissance durable et profitable pour tous dans les pays les moins avancés. Par contre, depuis 2012, le FENU établit des états financiers distincts de ceux du PNUD, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

B. Résultats financiers

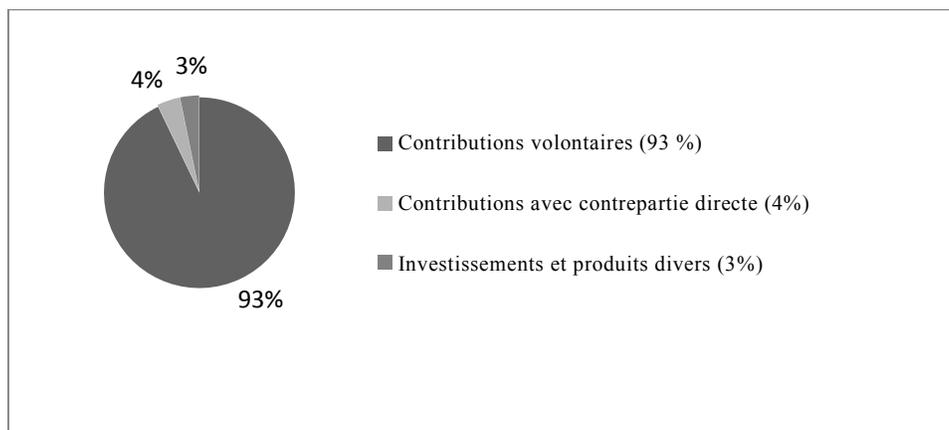
8. Pour 2014, les produits du PNUD s'élèvent au total à 5 milliards de dollars (contre 5,153 milliards (après retraitement) en 2013) sous forme de contributions et autres, alors que ses charges atteignent 5,314 milliards de dollars (contre 5,246 milliards (après retraitement) en 2013), ce qui représente un déficit de 313,4 millions de dollars (contre 93,2 millions (après retraitement) en 2013) qui entame les 3,833 milliards de dollars (contre 4,369 milliards (après retraitement) en 2013) d'excédent cumulé au cours des années précédentes grâce aux avances versées par les partenaires.

Analyse des produits

Répartition des produits, par nature

9. Pour 2014, les produits du PNUD se montent à un total de 5 milliards de dollars, dont 4,64 milliards (soit 93 %) proviennent des contributions volontaires, 195,82 millions (soit 4 %) des contributions avec contrepartie directe et 160,65 millions (soit 3 %) des investissements et produits divers.

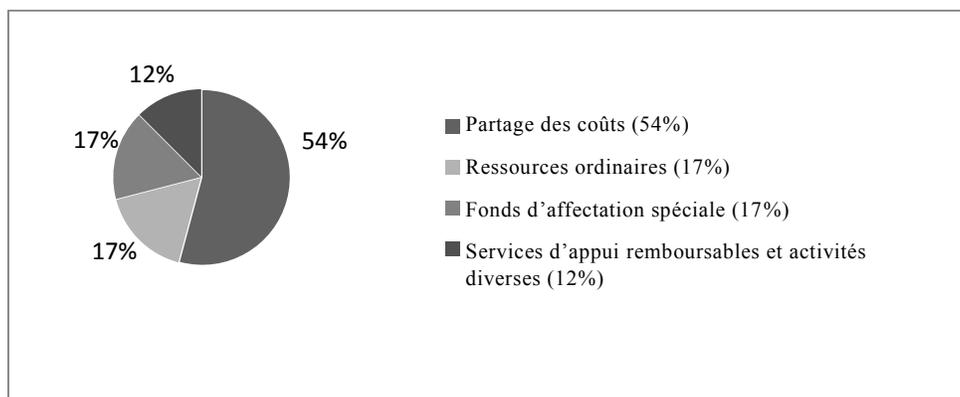
Figure III.I
Répartition des produits perçus en 2014, par nature



Répartition des produits, par secteur

10. L'analyse des produits par secteur² montre que le partage des coûts est la source de revenus la plus importante, puisqu'il représente 54 % des produits du PNUD en 2014, devant les ressources ordinaires (17 %), les fonds d'affectation spéciale (17 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (12 %).

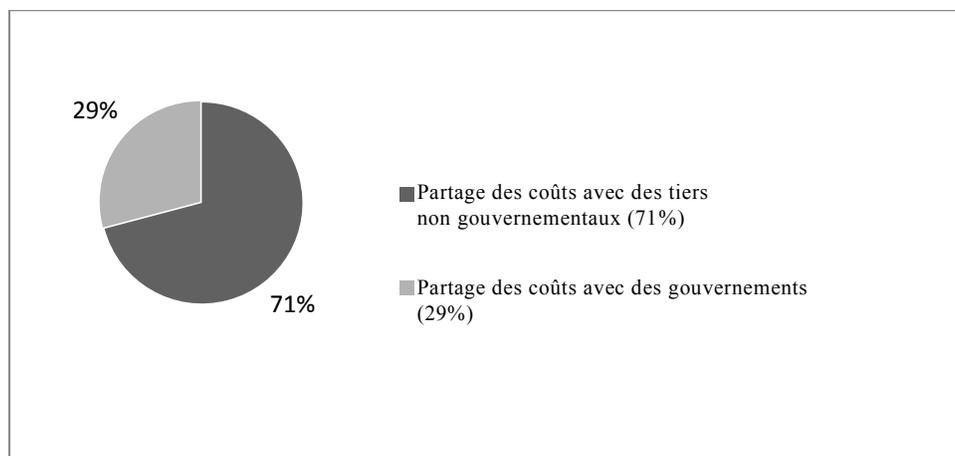
Figure III.II
Répartition des produits perçus en 2014, par secteur



11. Sur les 2,829 milliards de dollars de produits provenant du partage des coûts, 71 % sont imputables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 29 % au partage des coûts avec des gouvernements.

² Compte non tenu des effets de l'élimination des soldes interfonds.

Figure III.III
**Répartition des produits provenant du partage des coûts en 2014,
par type**

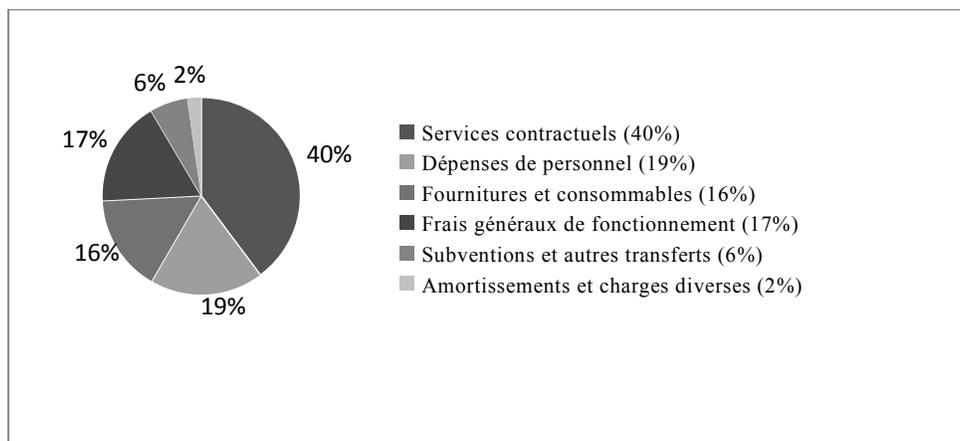


Analyse des charges

Répartition des charges, par nature

12. En 2014, les charges du PNUD se sont élevées au total à 5,314 milliards de dollars. Comme le PNUD a pour mandat de fournir aux gouvernements et autres partenaires de réalisation des connaissances, des orientations politiques, une aide à la mobilisation et un appui technique, les services contractuels assurés par des personnes et des entreprises ont constitué la plus grande partie des charges en 2014 (2,114 milliards de dollars, soit 40 %). Les autres charges, réparties par nature, s'établissent comme suit : 986,8 millions de dollars (19 %) pour les dépenses de personnel, 919,8 millions de dollars (17 %) pour les frais généraux de fonctionnement, 842,2 millions de dollars (16 %) pour les fournitures et consommables, 330,9 millions de dollars (6 %) pour les subventions et autres transferts et 120,7 millions de dollars (2 %) pour les amortissements et charges diverses.

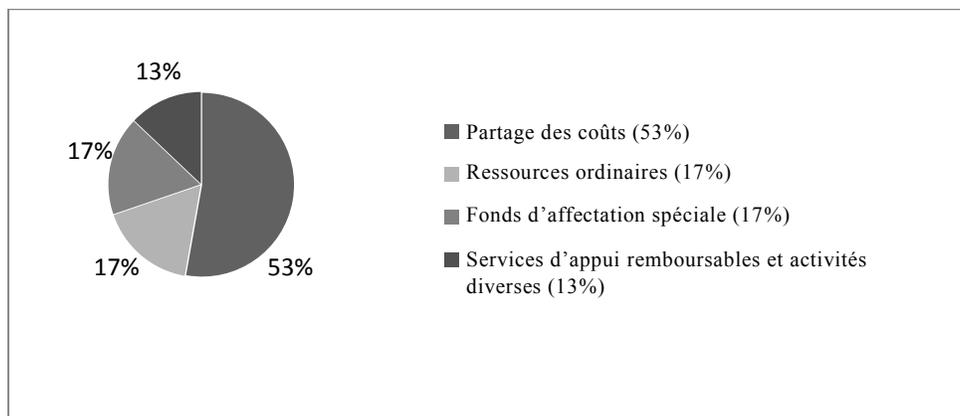
Figure III.IV
Répartition des charges subies en 2014, par nature



Répartition des charges, par secteur

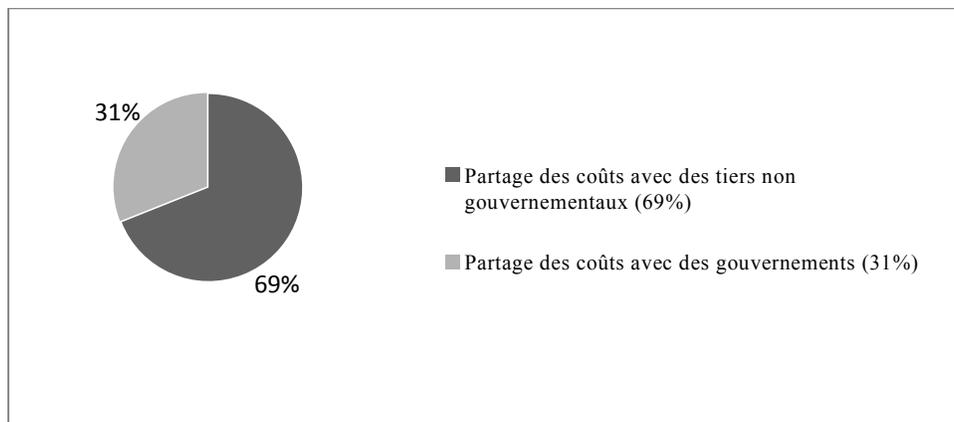
13. Sur le total des charges de 2014, 53 % sont imputables au partage des coûts, 17 % aux ressources ordinaires, 17 % aux fonds d'affectation spéciale et 13 % aux services d'appui remboursables et activités diverses.

Figure III.V
Répartition des charges subies en 2014, par secteur



14. Les charges liées au partage des coûts s'élèvent au total à 2,923 milliards de dollars, dont 69 % sont imputables au partage des coûts avec des tiers non gouvernementaux et 31 % au partage des coûts avec des gouvernements.

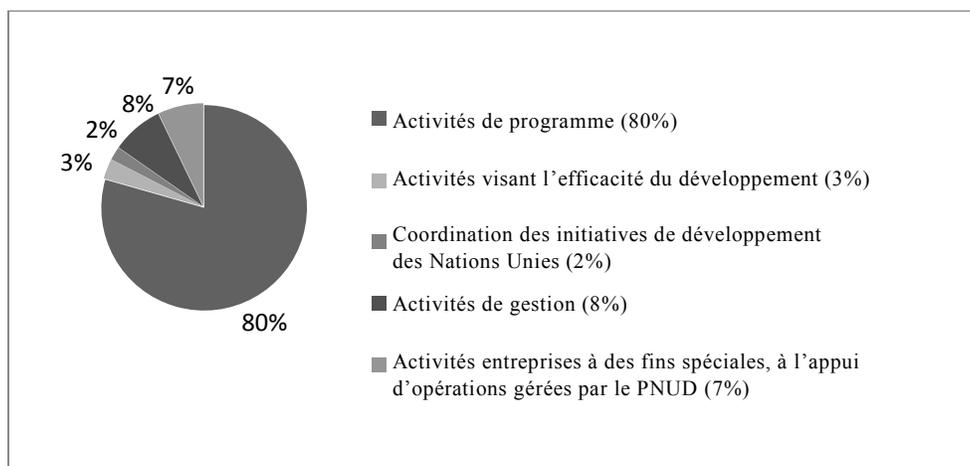
Figure III.VI
Répartition des charges liées au partage des coûts en 2014, par type



Répartition des charges par catégorie de partage des coûts

15. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé quatre grandes catégories de partage des coûts : a) les activités de développement, qui comprennent les activités de programme et les activités visant l'efficacité du développement; b) la coordination des initiatives de développement des Nations Unies; c) les activités de gestion; d) les activités entreprises à des fins spéciales. La répartition des charges du PNUD par catégorie de partage des coûts¹ est la suivante : 80 % sont imputables aux activités de programme, 3 % aux activités visant l'efficacité du développement, 2 % à la coordination des initiatives de développement du système des Nations Unies, 8 % aux activités de gestion et 7 % aux activités entreprises à des fins spéciales, à l'appui d'opérations gérées par le PNUD.

Figure III.VII
Répartition des charges subies en 2014, par catégories de partage des coûts

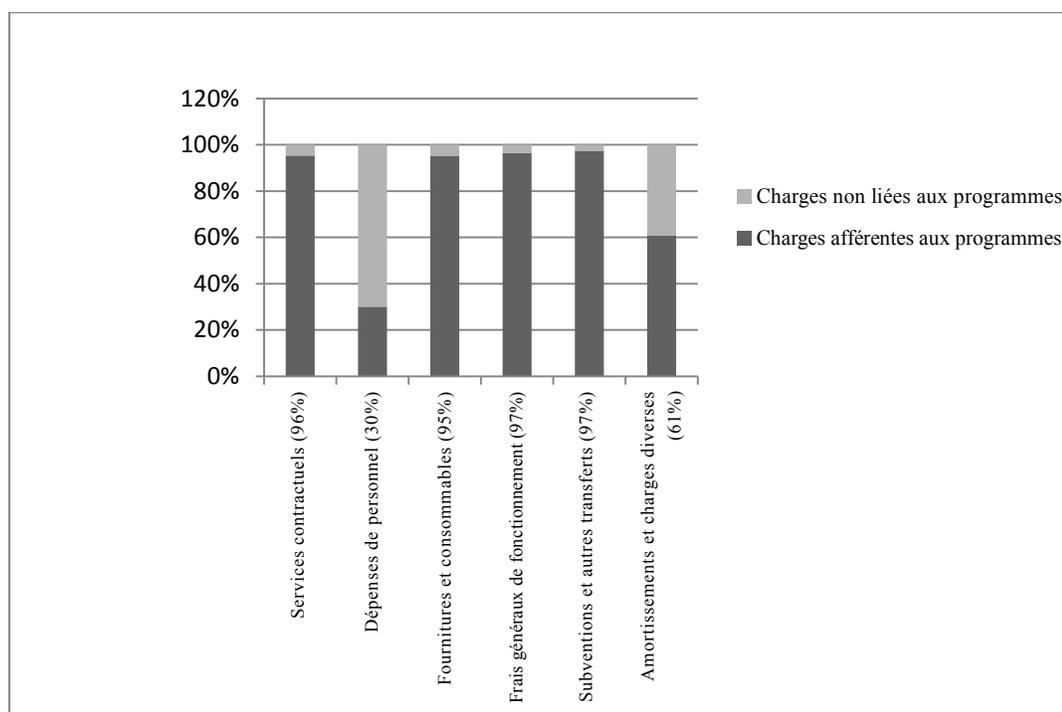


Charges afférentes aux programmes

16. Au total, 4,397 milliards de dollars (contre 4,355 milliards (après retraitement) en 2013) de charges du PNUD étaient imputables aux programmes, ce qui reflète la nature des opérations du PNUD, qui sont axées sur le développement. En outre, 96 % des charges subies au titre des services contractuels sont liées aux programmes. De même, 30 % des dépenses de personnel, 95 % des fournitures et consommables utilisés, 97 % des frais généraux de fonctionnement, 97 % des subventions et autres transferts et 61 % des amortissements et charges diverses sont imputables aux programmes.

Figure III.VIII

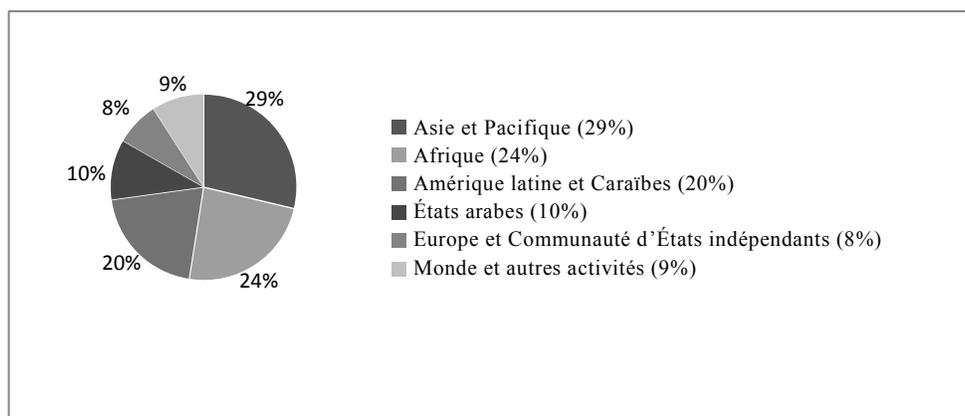
Répartition des charges subies au titre des programmes en 2014, par nature



Répartition géographique des charges afférentes aux programmes

17. Sur les 4,397 milliards de dollars de charges afférentes aux programmes, 29 % correspondent à l'Asie et au Pacifique, 24 % à l'Afrique, 20 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 10 % aux États arabes, 8 % à l'Europe et à la Communauté d'États indépendants et 9 % à la catégorie Monde et autres activités.

Figure III.IX
Répartition géographique des charges subies au titre des programmes en 2014



Résultats financiers, par secteur

18. En 2014, le total des charges imputables aux différents secteurs que sont les ressources ordinaires, le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale et les services d'appui remboursables et activités diverses a dépassé de 313,4 millions de dollars le montant des produits annuels. Cependant, il convient de noter que l'excédent cumulé de 3,833 milliards de dollars constitué des avances versées par les partenaires a suffi à absorber le déficit de l'année considérée. La note 6 afférente aux états financiers donne des détails sur les résultats financiers par secteur, qui sont récapitulés dans le tableau III.1 ci-dessous.

Tableau III.1
Récapitulatif des résultats financiers de 2014, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Élimination des soldes interfonds	Total
Total des produits	878,4	2 828,9	864,1	652,1	(222,6)	5 000,9
Total des charges	939,6	2 922,7	960,1	714,5	(222,6)	5 314,3
Excédent/(déficit)	(61,2)	(93,8)	(96,0)	(62,4)	–	(313,4)
Total de l'excédent accumulé	(29,5)	2 656,4	795,6	410,1	–	3 832,6

Récapitulatif des résultats financiers de 2013, par secteur (après retraitement)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	Total
Total des produits	969,9	3 028,8	755,0	612,4	(212,9)	5 153,2
Total des charges	999,0	2 832,5	976,0	651,9	(212,9)	5 246,5
Excédent/(déficit)	(29,1)	196,3	(221,0)	(39,5)	–	(93,3)
Total de l'excédent accumulé	150,0	2 755,9	891,5	571,7	–	4 369,1

19. Les déficits pour l'année considérée ont été financés par les excédents accumulés les années antérieures. Cependant, si cette pratique est viable sur le court terme pour certains secteurs tels que le partage des coûts et les fonds d'affectation spéciale, elle ne saurait être utilisée régulièrement pour les activités du PNUD financées par les ressources ordinaires. En dépit d'obstacles considérables, le PNUD est parvenu à respecter l'objectif fixé par son Conseil d'administration qui consistait à maintenir sa trésorerie à un niveau correspondant à au moins trois mois de charges financées par les ressources ordinaires : en 2014, il a disposé en moyenne de liquidités équivalentes à 3,1 mois de charges.

20. Avec l'élaboration de son plan stratégique pour 2014-2017 et l'exécution de son programme de réforme institutionnelle, le PNUD se donne les moyens de remédier à la baisse constante de ses produits par une réforme en profondeur, une réorganisation structurelle, un renforcement des modalités de fonctionnement et la mobilisation de ressources.

21. En 2014, le PNUD a entrepris une restructuration dans l'objectif d'améliorer son efficacité institutionnelle en renforçant l'intégration fonctionnelle et géographique au siège et au niveau régional, et atteindre ainsi les objectifs de son plan stratégique. Cette restructuration a entraîné des charges s'élevant à 25 838 millions de dollars en 2014, dont l'impact sur l'état des résultats financiers est décrit à la note 34.

C. Exécution du budget

22. Le budget du PNUD continue d'être établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée et apparaît dans les états financiers en tant qu'état V (état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs) (ressources ordinaires) et note 7 (comparaison avec le budget). Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les normes IPSAS, on a fait un rapprochement avec le tableau des flux de trésorerie, qui figure dans la note 7.

23. Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son Conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés

sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé un budget intégré quadriennal pour 2014-2017, qui comprend des montants estimatifs pour 2014-2015 et 2016-2017. Les budgets couvrent un exercice quadriennal, mais le PNUD en divise le total en quatre montants annuels afin de pouvoir effectuer la comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour les besoins de l'établissement des états financiers annuels. Outre l'état annuel V [État V a)], comparant les montants effectifs et les montants inscrits au budget (ressources ordinaires), le PNUD présentera également, à la fin de la seconde année de l'exercice biennal, un état biennal V [État V b)], comparant les montants effectifs et les montants inscrits au budget (ressources ordinaires). Parce qu'elles reposent sur des estimations et projections reposant sur des hypothèses quant aux événements à venir et qu'elles n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration, les autres ressources ne sont pas présentées dans l'état V. Compte tenu de la baisse des contributions volontaires, le PNUD a revu en 2014 le plafond des dépenses annuelles pour garantir une meilleure répartition de la charge et une plus grande efficacité, ce qui s'est traduit par une réduction globale des dépenses par rapport au budget annualisé pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration. La comparaison des taux d'exécution et du budget annualisé pour 2014 figure dans le tableau III.2.

Tableau III.2
Taux d'exécution du budget pour 2014

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget final annualisé approuvé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	611,4	90
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	90,8	98
Activités de gestion	187,0	96
Activités entreprises à des fins spéciales, à l'appui des activités gérées par le PNUD	19,5	83
Allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité (conformément à la décision 2013/28 du Conseil d'administration)	3,5	76
Total	912,2	91

24. Le plan intégré d'allocation des ressources englobe le budget intégré. Les prévisions établies dans ce plan seront utilisées pour le cadre intégré des résultats et des ressources (couvrant les effets et les produits du développement, les réalisations, l'efficacité et l'efficacités du PNUD) du plan stratégique.

D. Situation financière

Actif

25. Les actifs du PNUD (6,503 milliards de dollars, contre 6,721 milliards (après retraitement) en 2013) sont en grande partie constitués de placements (5,347 milliards de dollars, contre 4,722 milliards (après retraitement) en 2013), de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (554,4 millions de dollars, contre 1,306 milliard (après retraitement) en 2013) et de créances (206,1 millions de dollars, contre 232,2 millions (après retraitement) en 2013), pour un total de 6,108 milliards de dollars, soit 94 %. La grande majorité des placements et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est préaffectée au partage des coûts et aux fonds d'affectation spéciale. Le solde comprend les avances de fonctionnement consenties aux partenaires de réalisation (243,8 millions de dollars contre 324,2 millions (après retraitement) en 2013); les immobilisations corporelles (116 millions de dollars, contre 100,3 millions (après retraitement) en 2013), dont 84 % d'actifs de gestion et 16 % d'actifs de projets; les stocks (18,2 millions de dollars, contre 17,8 millions (après retraitement) en 2013), constitués essentiellement de fournitures et matériel médicaux destinés à des programmes mis en œuvre pour le compte du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; les prêts consentis à des pays (8,1 millions de dollars, contre 10,8 millions en 2013); les immobilisations incorporelles (7,6 millions de dollars, contre 7,4 millions (après retraitement) en 2013), consistant essentiellement en logiciels créés en interne; et d'autres éléments d'actifs (1 million de dollars, contre 1,3 million en 2013), correspondant principalement à des créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales et débiteurs divers.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

26. Au 31 décembre 2014, le PNUD disposait d'un montant de 5,902 milliards de dollars (contre 6,027 milliards (après retraitement) en 2013) au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, dont 526,2 millions de dollars (contre 496,6 millions en 2013) consistant en fonds fournis par les donateurs, « détenus en fiducie » pour le compte de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2014, le PNUD est resté vigilant quant aux risques de crédit compte tenu de l'incertitude qui continuait de peser sur la situation financière mondiale, en particulier dans la zone euro. Outre ses fonds propres, le PNUD gère des placements pour un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Au 31 décembre 2014, il gérait des placements d'un montant de 8 milliards de dollars, pour son propre compte et d'autres organismes des Nations Unies [l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le FENU et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] dans le cadre d'accords de services. En 2014, le produit des placements du PNUD s'est élevé à 38,6 millions de dollars (contre 54,6 millions en 2013).

27. Composé de membres de l'équipe dirigeante, le Comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies.

Créances

28. Au 31 décembre 2014, le PNUD détenait 206,1 millions de dollars de créances (contre 232,2 millions (après retraitement) en 2013), dont 2,6 millions à recevoir d'organismes des Nations Unies contre 53,4 millions en 2013); 149,9 millions à recevoir de donateurs (contre 139,2 millions (après retraitement) en 2013); et un solde de 53,6 millions de dollars (contre 39,6 millions (après retraitement) en 2013), dont la majeure partie, soit 32,2 millions de dollars (contre 28,1 millions en 2013), correspondait à des investissements.

Avances versées

29. Au 31 décembre 2014, le PNUD comptait 243,8 millions de dollars d'avances non remboursées (contre 324,2 millions (après retraitement) en 2013), dont 115,5 millions de dollars (contre 113,9 millions en 2013) au titre de projets exécutés au niveau national; 33,2 millions de dollars (contre 36,5 millions (après retraitement) en 2013) avancés à des organismes des Nations Unies pour l'exécution de projets, et le reste, soit 95,1 millions de dollars (contre 173,8 millions en 2013), représentait principalement des sommes payées d'avance à l'UNICEF au titre de fournitures médicales.

30. Les fonds versés par le PNUD aux agents d'exécution et partenaires de réalisation sont comptabilisés comme avances. Ces avances sont inscrites à l'actif, puis converties en charges lorsque le PNUD reçoit et approuve les relevés de dépenses certifiés.

31. Le PNUD contrôle les dépenses afférentes aux programmes pour vérifier qu'elles ont été effectuées conformément aux descriptifs de projet et aux plans de travail. Les activités de contrôle comprennent des visites sur place, le rapprochement des rapports sur les dépenses et des descriptifs et des plans de travail, le suivi des progrès accomplis par rapport aux produits et résultats visés, et des audits prescrits. Le Bureau de l'audit et des investigations examine les rapports sur l'audit des projets qui sont exécutés par des institutions nationales ou des organisations non gouvernementales. Le PNUD contrôle également le solde des avances versées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour s'assurer que les rapports financiers sont reçus à temps et qu'une suite est donnée aux recommandations formulées dans les rapports.

Immobilisations corporelles et incorporelles

32. Au 31 décembre 2014, le PNUD détenait des immobilisations corporelles et incorporelles d'une valeur de 123,6 millions de dollars (contre 107,7 millions (après retraitement) en 2013), dont 116 millions (contre 100,3 millions (après retraitement) en 2013) au titre d'immeubles et de matériel. Sur cette somme, 35,7 millions de dollars (contre 35,8 millions (après retraitement) en 2013) représentaient des terrains et des bâtiments, le reste concernant essentiellement du matériel informatique et des véhicules. Le PNUD a inscrit à l'actif tous les actifs de gestion dont le coût atteignait les seuils d'immobilisation, de même que les actifs de projet acquis à partir du 1^{er} janvier 2012 et qu'il contrôle. Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le PNUD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le PNUD a appliqué la disposition transitoire prévue par les normes IPSAS et, d'ici à 2015, inscrira à l'actif les biens affectés aux projets sous son contrôle qui avaient été acquis avant 2012. Les éléments d'immobilisations

corporelles détenus au 31 décembre 2014 étaient composés à 16 % d'actifs de projet et à 84 % d'actifs de gestion.

33. Au 31 décembre 2014, les actifs incorporels s'élevaient à 7,6 millions de dollars (contre 7,4 millions (après retraitement) en 2013), dont 5,3 millions de dollars (contre 5,2 millions (après retraitement) en 2013), soit 70 %, représentaient des logiciels créés en interne.

Passif

34. Le passif du PNUD, qui s'élève à 2,317 milliards de dollars (contre 1,992 milliard de dollars (après retraitement) en 2013) est essentiellement constitué des prestations dues au personnel (1,413 milliard de dollars, contre 1,114 milliard en 2013), y compris l'assurance maladie après la cessation de service, l'indemnisation en cas de rapatriement ou de décès (évaluées par des actuaires indépendants) et le congé annuel. Le principal passif est l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 1,142 milliard de dollars (contre 858,2 millions en 2013) (compris dans le montant total des prestations dues au personnel), dont 499,9 millions (44 %) ont été financés. Une stratégie de financement sur 15 ans a été définie pour combler l'écart entre le passif et le montant accumulé. Cette stratégie sera ajustée, au besoin, en fonction de la prochaine évaluation actuarielle.

35. Outre les prestations dues au personnel, le reste du passif du PNUD comprend également les sommes à verser détenues en fiducie (593,3 millions de dollars, contre 552,8 millions en 2013), concernant principalement les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le PNUD; les comptes créditeurs et charges à payer (161,6 millions de dollars, contre 126,7 millions (après retraitement) en 2013); les fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance (76,9 millions de dollars, contre 153,9 millions en 2013); les fonds confiés par des donateurs (46,6 millions de dollars, contre 19,4 millions en 2013); d'autres éléments de passif consistant essentiellement en dépôts non affectés (10 millions de dollars, contre 8,5 millions en 2013); et les avances dues (10,1 millions de dollars, contre 16,7 millions en 2013).

Actif net/situation nette

36. Le montant de l'actif net/situation nette (4,185 milliards de dollars) représente les fonds avancés les années antérieures par les partenaires du PNUD au titre d'activités financées dans le cadre du plan de ressources intégré. Cet actif net se répartit comme suit : excédents accumulés (3,833 milliards de dollars) et réserves [352,6 millions de dollars, dont 349 millions au titre de la réserve opérationnelle (99 % du total des réserves)]. En 2014, les deux facteurs ci-après ont eu la plus forte incidence sur l'actif net/situation nette : a) un déficit de 313,4 millions de dollars; b) une augmentation de 225,63 millions de dollars des charges correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service (« perte actuarielle ») par suite de la conjoncture économique extérieure et de changements dans les hypothèses actuarielles.

Situation financière, par secteur

37. La situation financière du PNUD, exposée en détail et globalement dans la note 6 afférente aux états financiers (information sectorielle), est récapitulée dans le tableau III.3.

Tableau III.3

Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Total pour le PNUD
Total de l'actif	1 830,8	2 748,6	824,3	1 098,8	6 502,5
Pourcentage de l'actif total du PNUD	28	42	13	17	100
Total du passif	1 652,7	92,2	25,6	546,8	2 317,3
Pourcentage du passif total du PNUD	71	4	1	24	100
Actif net/situation nette	178,1	2 656,4	798,7	552,0	4 185,2
Pourcentage de l'actif net/situation nette	5	63	19	13	100

Récapitulatif de la situation financière, par secteur, au 31 décembre 2013 (après retraitement)

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Total pour le PNUD
Total de l'actif	1 741,0	2 943,9	921,3	1 115,3	6 721,5
Pourcentage de l'actif total du PNUD	26	44	14	16	100
Total du passif	1 378,3	188,0	26,7	398,6	1 991,6
Pourcentage du passif total du PNUD	69	10	1	20	100
Actif net/situation nette	362,7	2 755,9	894,6	716,7	4 729,9
Pourcentage de l'actif net/situation nette	8	58	19	15	100

E. Responsabilisation, gouvernance et gestion des risques

38. Le système du PNUD en matière de responsabilisation et de gouvernance comprend quatre composantes : a) les organes directeurs et les comités de la gouvernance du PNUD, c'est-à-dire l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUD et la Cinquième Commission; b) la responsabilité du PNUD à l'égard de ses partenaires et des bénéficiaires de ses programmes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements de pays de programme, les partenaires de l'ONU, les partenaires de réalisation et les bénéficiaires des projets; c) les mécanismes de contrôle institutionnel du PNUD : i) contrôle externe indépendant (Comité consultatif pour

les questions administratives et budgétaires, Comité des commissaires aux comptes, Corps commun d'inspection, Comité consultatif pour les questions d'audit); ii) contrôle interne indépendant (Bureau de l'audit et des investigations, Bureau de la déontologie et Bureau de l'évaluation); d) le système d'application du principe de responsabilité interne au PNUD, qui fait intervenir l'Administrateur et l'Administrateur associé, le Bureau exécutif, le Groupe exécutif, le Groupe des opérations, les services du siège et des bureaux régionaux, des centres régionaux et des bureaux de pays.

39. Dans le cadre de sa gestion, le PNUD garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement.

40. Le PNUD a mis en place un solide système de contrôle interne, pour faire en sorte que les modalités de fonctionnement incluent une bonne gestion des risques, qui tienne compte des objectifs stratégiques de l'organisation. S'agissant de la gestion des risques en matière de trésorerie et de placements, les mesures prises par le PNUD ont pour but de réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités de développement. Les principaux objectifs de sa politique de gestion des risques sont les suivants : a) sécurité : protéger le capital en investissant dans des titres à revenu fixe de premier ordre et en mettant l'accent sur la solvabilité des émetteurs; b) liquidités : avoir la souplesse nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités en investissant dans des titres à revenu fixe hautement prisés et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidités; c) recettes : optimiser les recettes des placements dans le respect des critères de sécurité et de liquidités. Pour mener ses activités de développement, le PNUD utilise les fonds conformément à son Règlement financier et ses règles de gestion financière, et à ses politiques et procédures, qui prévoient de solides mécanismes de réduction des risques, de contrôle et d'assurance.

F. Perspectives pour 2015 et au-delà

41. La situation financière globale du PNUD à la fin de 2014 était positive. Avec la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD poursuivra son programme de réforme, qui lui permettra d'accomplir sa mission de façon plus efficace, souple et rationnelle, et d'être mieux à même d'aider les pays à atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

Programme des Nations Unies pour le développement

I. État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (montants retraités)</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	426 775	1 075 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie	8	127 592	229 750
Placements	9	2 129 312	2 432 889
Placements – fonds détenus en fiducie	9	239 302	240 331
Créances – opérations sans contrepartie directe	10	149 910	139 169
Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net	11	56 143	93 075
Avances – montant net	12	243 817	324 230
Prêts à des gouvernements	15	892	772
Stocks	13	18 182	17 769
Autres actifs courants – montant net	14	997	1 270
Total des actifs courants		3 392 922	4 555 190
Actifs non courants			
Placements	9	2 819 521	2 022 042
Placements – fonds détenus en fiducie	9	159 260	26 480
Prêts à des gouvernements	15	7 215	10 039
Immobilisations corporelles	16	115 973	100 336
Immobilisations incorporelles	17	7 646	7 407
Total des actifs non courants		3 109 615	2 166 304
Total de l'actif		6 502 537	6 721 494
Passif			
Passifs courants			
Dettes et engagements	18	161 608	126 697
Avances à rembourser	19	10 055	16 667
Fonds reçus d'avance et produits constatés d'avance	20	68 247	147 071
Fonds détenus au nom de donateurs	20	46 625	19 355
Dettes – fonds détenus en fiducie	21	434 087	526 325
Avantages du personnel	22	199 828	185 649

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (montants retraités)</i>
Autres passifs courants	23	10 014	8 510
Provision pour restructuration	34	5 592	–
Total des passifs courants		936 056	1 030 274
Passifs non courants			
Dettes – fonds détenus en fiducie	21	159 260	26 480
Fonds reçus d’avance et produits constatés d’avance	20	8 687	6 827
Avantages du personnel	22	1 213 278	928 037
Autres passifs non courants	23	19	2
Total des passifs non courants		1 381 244	961 346
Total du passif		2 317 300	1 991 620
Actif net/situation nette			
Réserves	24	352 638	360 638
Excédent cumulé	25	3 832 599	4 369 236
Total de l’actif net/de la situation nette		4 185 237	4 729 874
Total du passif et de l’actif net/de la situation nette		6 502 537	6 721 494

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2014 (montants retraités)	2013
Produits			
Contributions volontaires – montant net ^a	26	4 644 445	4 837 145
Produits – opérations avec contrepartie directe	27	195 821	194 748
Produits des placements	28	38 587	54 569
Produits divers	29	122 062	66 729
Total des produits		5 000 915	5 153 191
Charges^b			
Services contractuels	30	2 113 879	2 157 170
Charges de personnel	30	986 815	985 120
Fournitures et consommables	30	842 229	752 380
Frais généraux de fonctionnement	30	919 838	869 511
Subventions et autres transferts	30	330 872	352 291
Charges diverses	30	101 300	115 407
Amortissements	30	10 699	7 995
Charges financières	30	8 668	6 560
Total des charges		5 314 300	5 246 434
Déficit pour l'année		(313 385)^c	(93 243)

^a Le montant des contributions volontaires correspond au montant net après restitution des contributions inutilisées aux donateurs.

^b Dont 25 838 millions de dollars se rapportant aux changements structurels. Voir la note 34 pour plus de détails.

^c Le déficit pour l'année est déduit des excédents de ressources cumulés.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement

III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	Total de l'actif net/ de la situation nette
Solde au 31 décembre 2013	360 638	4 375 774	4 736 412
Ajustements sur périodes antérieures (note 5)	–	4 354	4 354
Changements de convention comptable (note 5)	–	(10 892)	(10 892)
Solde au 31 décembre 2013 (montants retraités)	360 638	4 369 236	4 729 874
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Virement en provenance de la réserve opérationnelle et à destination de l'excédent cumulé	(8 000)	(8 000)	–
Fonds à des fins déterminées (note 25)	–	(5 370)	(5 370)
Variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente	–	(256)	(256)
Montant net des pertes actuarielles	–	(225 626)	(225 626)
Déficit pour l'année	–	(313 385)	(313 385)
Total des produits et des charges comptabilisés directement dans l'actif net ou la situation nette	(8 000)	(536 637)	(544 637)
Solde au 31 décembre 2014	352 638	3 832 599	4 185 237

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement

IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2014	2013 (montants retraités)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Déficit pour l'année		(313 385)	(93 243)
<i>Ajustements visant à rapprocher le déficit pour l'année et les flux nets de trésorerie :</i>			
Amortissements		10 699	7 995
Dépréciation – montant net		33	(157)
Contributions en nature (dons)		(191)	(175)
Amortissement de la prime d'acquisition de placements – montant net		47 957	46 911
(Gains)/pertes de change		20 293	11 260
(Plus-values)/moins-values de cession d'obligations		–	11
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles		691	3 741
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des créances – opérations sans contrepartie directe		(14 394)	(38 564)
(Augmentation)/diminution des créances – opérations avec contrepartie directe – montant net ^a		(42 595)	312 567
(Augmentation)/diminution des avances versées – montant net		72 649	43 041
(Augmentation)/diminution des stocks		(413)	6 172
(Augmentation)/diminution des autres actifs courants – montant net		273	(42)
<i>Variations du passif, de l'actif net ou de la situation nette</i>			
(Diminution)/augmentation des dettes et des engagements		35 009	15 409
(Diminution)/augmentation des avances à payer		(6 612)	(1 548)
(Diminution)/augmentation des fonds reçus d'avance et des produits constatés d'avance		(76 964)	143 672
(Diminution)/augmentation des fonds détenus pour le compte de donateurs		27 270	(9 421)
(Diminution)/augmentation des dettes – fonds détenus en fiducie		40 542	(21 292)
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel		73 702	77 651
(Diminution)/augmentation des autres passifs courants		1 526	(3 500)
(Diminution)/augmentation de la provision pour restructuration		5 592	–
(Diminution)/augmentation des fonds réservés à des fins déterminées		(5 370)	(3 903)
Flux nets de trésorerie provenant du (utilisés pour le) fonctionnement		(123 688)	496 585

	Note	2014	2013 (montants retraités)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Achats de placements		(4 247 197)	(2 451 046)
Achats de placements – fonds détenus en fiducie		(544 938)	(273 167)
Placements arrivés à échéance		3 709 290	2 110 482
Placements arrivés à échéance – fonds détenus en fiducie		408 979	247 362
Intérêts perçus		79 175	95 883
Diminution des prêts aux gouvernements		2 704	2 647
Achats d'immobilisations corporelles		(32 955)	(35 747)
Cessions d'immobilisations corporelles		8 267	8 907
Achats d'immobilisations incorporelles		(3 670)	(2 878)
Cession d'immobilisations incorporelles		1 283	–
Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de placement		(619 062)	(297 557)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement – location-financement		(4)	(4)
Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement		(4)	(4)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie		(742 754)	199 024
Effet du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(8 564)	(6 378)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en début d'année		1 305 685	1 113 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds détenus en fiducie, en fin d'année	8	554 367	1 305 685

^a Ce montant comprend des intérêts créditeurs de 79,175 millions de dollars et un ajustement de change de 0,317 million de dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i>
	<i>Initial</i>	<i>Définitif</i>		
Activités de développement				
Activités de programme	503 429	503 429	469 888	33 541
Activités visant l'efficacité du développement	108 016	108 016	77 730	30 286
Total partiel	611 445	611 445	547 618	63 827
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	90 823	90 823	88 965	1 858
Activités de gestion				
Activités suivies	183 846	183 846	176 030	7 816
Activités ponctuelles	3 200	3 200	3 150	50
Total partiel	187 046	187 046	179 180	7 866
Activités entreprises à des fins spéciales				
Dépenses d'équipement	4 655	4 655	2 308	2 347
Activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités	14 847	14 847	13 807	1 040
Total partiel	19 502	19 502	16 115	3 387
Total	908 816	908 816	831 878	76 938
Allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité (conformément à la décision 2013/28 du Conseil d'administration)	3 500	3 500	2 675	825
Total	912 316	912 316	834 553	77 763

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Programme des Nations Unies pour le développement
Notes relatives aux états financiers 2014

Note 1

Entité présentant l'information financière

1.1 Créé en 1965 par la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) œuvre, en partenariat avec des entités et des personnes issues de toutes les couches de la société, à l'édification de nations capables de résister aux crises et aussi de promouvoir et de soutenir une croissance propre à améliorer la qualité de vie pour tous.

1.2 Le PNUD a son siège à New York mais œuvre principalement par l'entremise de ses bureaux situés dans 170 pays et territoires. Il apporte une perspective mondiale alliée à une compréhension profonde de la situation locale pour aider à renforcer l'autonomie des individus et la résilience des nations.

1.3 Le PNUD s'attache à aider les pays à élaborer et à partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes :

- La réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Le développement durable;
- La gouvernance démocratique et la consolidation de la paix;
- La résilience aux changements climatiques et aux catastrophes.

1.4 Le PNUD aide les pays en développement à obtenir l'assistance dont ils ont besoin et à utiliser efficacement leurs ressources, et promeut dans toutes ses activités la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes.

1.5 Neutre sur le plan politique, le PNUD exerce ses activités de coopération en toute impartialité. Il s'efforce d'œuvrer dans la transparence et doit rendre des comptes à toutes les parties intéressées. Son conseil d'administration, créé par la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, est chargé de lui fournir un appui intergouvernemental et de superviser son action. Le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD – dont les dispositions révisées sont approuvées dans la décision 2011/33 du Conseil d'administration – régissent la gestion financière du Programme.

1.6 Les états financiers ne portent que sur les activités du PNUD, qui n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

Note 2

Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

2.1 Les états financiers annuels du PNUD ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à certaines dispositions transitoires qui sont décrites dans la note 3 (Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financier.

Note 3

Référentiel comptable et autorisation de la soumission des états financiers pour vérification

Base d'évaluation

3.1 Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD.

3.2 Le PNUD applique le principe du coût historique, hormis dans les cas indiqués dans la note 4. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. Celle-ci court de janvier à décembre.

Opérations en devises

3.3 La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière du PNUD est le dollar des États-Unis. Sauf indication contraire, les présents états financiers sont établis en milliers de dollars.

3.4 Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Les taux opérationnels sont très proches des cours de change au comptant.

3.5 La valeur des actifs et passifs libellés dans d'autres monnaies est convertie en dollars au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et constatée dans l'état des résultats financiers.

3.6 Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des actifs et passifs non monétaires exprimée en monnaie étrangère est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

3.7 Les gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises sont constatés dans l'état des résultats financiers.

Principaux points sur lesquels l'information financière repose sur des estimations comptables

3.8 Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, le PNUD doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses quant au choix et à l'application des méthodes comptables et aux actifs, passifs, produits et charges comptabilisés. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont périodiquement revues, et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, la provision pour restructuration, et les actifs et passifs éventuels.

Dispositions transitoires

3.9 Appliquées par le PNUD depuis le 1^{er} janvier 2012, les normes IPSAS comprennent des dispositions transitoires qui ont été mises en œuvre comme indiqué ci-dessous :

- Conformément à la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), tous les actifs de gestion et de projet acquis à compter du 1^{er} janvier 2012 ont été portés en immobilisations. Les actifs de gestion acquis avant cette date l'ont également été, mais pas les actifs de projets contrôlés par le PNUD, qui seront portés en immobilisations au 1^{er} janvier 2015. Les terrains et immeubles contrôlés par le PNUD ont été comptabilisés à leur juste valeur (lorsqu'elle dépassait le seuil d'immobilisation) au 1^{er} janvier 2012. Toutes les autres immobilisations corporelles ont été initialement évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2012;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective. Les actifs incorporels acquis ou mis au point en interne avant le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été portés au bilan.

Autorisation de la soumission des états financiers pour vérification

3.10 Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion, et le Chef du Service financier et Contrôleur du Bureau de la gestion du PNUD. Leur soumission pour vérification a été autorisée conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, le 30 avril 2015.

Note 4**Principales conventions comptables***Classement des actifs financiers*

4.1 Le PNUD classe ses actifs financiers selon les catégories ci-après dans l'état des résultats financiers : actifs détenus jusqu'à leur échéance; actifs disponibles à la vente; prêts et créances; et actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement tient compte de l'objectif dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le PNUD constate initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le PNUD devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

4.2 Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. Les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains et pertes étant portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

<i>Classement selon les normes IPSAS</i>	<i>Types d'actif financier détenus par le PNUD</i>
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Titres de placements, hormis ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Actifs disponibles à la vente	Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe, avances (versées, par exemple, aux fonctionnaires) et prêts à des gouvernements
Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Actifs en produits financiers dérivés

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

4.3 Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et à échéance fixe que le PNUD a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le PNUD classe comme actifs détenus jusqu'à l'échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

Actifs disponibles à la vente

4.4 Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments qui ont été désignés comme tels ou qui n'entrent dans aucune des autres catégories. Initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, ils sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant constatées directement dans l'actif net ou la situation nette. Les intérêts créditeurs des titres disponibles à la vente sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un actif financier susceptible de vente est décomptabilisé, le gain ou déficit constaté dans l'actif net/situation nette est reclassé en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties informées. Les actifs de cette catégorie sont cotés sur des marchés actifs ou aisément convertibles en espèces.

Prêts et créances

4.5 Les prêts et créances sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à l'actif financier considéré.

4.6 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les titres de placement à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur, déduction faite des pertes de valeur pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie comprennent les titres de placement dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

4.7 Les créances au titre d'opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir et représentent les produits non perçus correspondant à des montants que les donateurs se sont fermement engagés à verser au PNUD. Elles sont constatées à la valeur comptable, minorée des dépréciations pour les montants jugés irrécouvrables.

4.8 Les créances au titre d'opérations avec contrepartie directe représentent des montants dus au PNUD au titre de services que celui-ci a fournis à d'autres entités dont il doit recevoir directement une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

4.9 Les avances versées représentent de la trésorerie transférée aux agents d'exécution/partenaires de réalisation à titre d'avance (voir la note 36.2 pour la définition de ces termes). Elles sont initialement comptabilisées comme actifs, puis reclassées en charges lorsque les biens sont livrés ou les services rendus par les agents d'exécution ou partenaires de réalisation et que cela est confirmé avec la réception par le PNUD des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le PNUD comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers dès l'instant où il reçoit ces relevés. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de la clôture des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

4.10 Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le PNUD et l'agent d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services visés; une charge est alors comptabilisée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

4.11 Le PNUD accorde des avances à ses fonctionnaires pour une période n'excédant pas 12 mois aux fins précises prévues dans le Règlement et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur car les éventuelles dépréciations en sont déduites.

4.12 Les prêts à des gouvernements désignent les prêts octroyés à des pays pour la construction de locaux à usage de bureaux ou de logements destinés au PNUD et à d'autres organismes des Nations Unies. Ils sont constatés au coût initial de la construction, minoré des remboursements effectués, les montants des loyers étant appliqués à cette fin. Les prêts sont ensuite constatés au coût amorti minoré de toute dépréciation.

Actifs comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit

4.13 Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit sont désignés comme appartenant à cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Leur juste valeur est mesurée à la fin de chaque période comptable, et toute variation (gain ou perte) est portée en excédent ou déficit. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables conformément aux directives du PNUD régissant les placements. Le PNUD les classe parmi les instruments comptabilisés à la juste valeur avec variation de la valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Leur juste valeur est obtenue auprès de contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Ils sont constatés dans les actifs courants lorsque leur cession doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2014, le PNUD n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs, ni aucun dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit. Il ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les dérivés.

4.14 Tous les actifs financiers quelle qu'en soit la catégorie sont évalués à la fin de chaque période comptable pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un titre de placement ou d'un groupe de placements, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les moins-values sont portées en excédent ou déficit (directement ou par le biais d'un compte de dépréciation) dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle elles se produisent.

Stocks

4.15 Les stocks détenus pour être distribués gratuitement ou pour un coût symbolique sont constatés au plus faible du coût historique ou du coût de remplacement courant. Les stocks détenus pour être vendus sont constatés au plus faible du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix estimatif de vente dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres frais engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (don), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

4.16 Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et dépréciations. Il convient de noter que lors de l'adoption des normes IPSAS et de ses dispositions transitoires, les soldes d'ouverture concernant la capitalisation initiale des immobilisations corporelles étaient comptabilisés à leur juste valeur. Le coût historique tient compte des dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif considéré et de

l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles est fixé à 1 500 dollars ou plus par unité. Le 1^{er} janvier 2014, le PNUD a modifié son seuil de capitalisation des actifs, en le faisant passer de 500 dollars à 1 500 dollars. Pour plus de détails sur cette nouvelle convention comptable, prière de se reporter à la note 5. Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles est fixé à 50 000 dollars pour les améliorations locatives.

4.17 Le PNUD a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que le modèle de la réévaluation pour évaluer les actifs après leur comptabilisation initiale. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que le PNUD sera le bénéficiaire des avantages économiques associé à cet actif et si le coût de celui-ci peut être mesuré de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils sont engagés.

4.18 Les coûts afférents aux actifs de projet ne relevant pas du contrôle du PNUD sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. On estime que le PNUD a le contrôle d'un actif corporel lorsqu'il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs et qu'il peut en exclure ou réguler l'accès par des tiers. Tel est le cas lorsque le PNUD exécute directement un projet.

4.19 Les immobilisations corporelles comprennent les accords de droit d'usage concernant des biens qui remplissent les critères de comptabilisation (voir, plus bas, la section consacrée aux contrats de location).

4.20 L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité, sauf dans le cas des terrains, dont la valeur n'est pas amortissable. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilisation (estimée en années)</i>
Immeubles	10 à 40
Véhicules	12
Matériel informatique et matériel de communications	8 à 20
Mobilier et agencement	15
Équipement lourd et autre matériel	20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée d'utilité de l'actif

4.21 Étant donné la consommation attendue des immobilisations, celles-ci ne conservent aucune valeur résiduelle dès lors qu'elles sont complètement amorties. Des plus-values ou moins-values sur cession d'immobilisations corporelles

surviennent lorsque le produit de la cession diffère de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Elles sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

4.22 Lorsqu'il sous-loue des locaux pris à bail, le PNUD choisit d'appliquer le modèle du coût pour les évaluations ultérieures.

Immobilisations incorporelles

4.23 Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et dépréciations.

4.24 Le coût des licences d'utilisation des logiciels achetés dans le commerce est porté à l'actif sur la base des frais engagés pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement des logiciels destinés au PNUD sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ces coûts directs comprennent les dépenses de personnel qui se rapportent aux fonctionnaires ayant pris part à l'élaboration des logiciels ainsi que la part des frais généraux pertinents. Les autres dépenses afférentes au développement des logiciels qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les frais de développement déjà passés en charge (comme les frais de recherche, par exemple) ne sont pas portés en immobilisations au cours d'une année ultérieure. Le seuil d'immobilisation est fixé à 50 000 dollars pour les logiciels développés en interne et à 5 000 dollars pour les logiciels achetés dans le commerce. Les frais de recherche sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

4.25 Pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à des taux qui ramèneront le coût ou la valeur de l'actif à sa valeur résiduelle estimée, et porté en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations incorporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>
Logiciels achetés dans le commerce	3 à 6
Logiciels développés en interne	3 à 6
Marques	2 à 6
Droits d'auteur	3 à 10
Brevets	2 à 6
Licences et autres	2 à 6

4.26 Lorsque l'accord ferme négocié pour l'utilisation d'un actif porte sur une période plus courte que la durée d'utilité estimative de l'actif, celui-ci est amorti sur la durée d'utilisation prévue dans l'accord.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

4.27 Les immobilisations corporelles et incorporelles et d'autres actifs non générateurs de trésorerie font l'objet de tests de dépréciation à la fin de chaque période comptable. S'agissant des immobilisations corporelles, le PNUD procède à

ces tests lors de ses exercices semestriels d'inventaire physique. Une dépréciation est comptabilisée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur, minorée des frais de mise en vente, ou de la valeur d'usage.

4.28 Les dépréciations constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une quelconque indication que la perte de valeur a diminué ou qu'elle a disparu. Une reprise de perte de valeur n'est constatée qu'à la condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de dépréciation.

Classement des passifs financiers

<i>Classement selon les normes IPSAS</i>	<i>Types de passif financier détenus par le PNUD</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, fonds détenus pour le compte de donateurs, avances à rembourser, passifs divers, et dettes – fonds détenus en fiducie
Passifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Passifs dérivés

4.29 Les autres passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur comptable.

4.30 Les dettes et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et de services sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis évaluées au coût amorti dès lors que les biens ont été livrés ou les services rendus et que le PNUD les a acceptés. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. La valeur du passif fait l'objet d'une estimation lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

4.31 Les avances à rembourser correspondent aux sommes dues par le PNUD aux agents d'exécution et partenaires de réalisation. Cet élément du passif est évalué sur la base du montant dû compte tenu des engagements de dépenses indiqués dans les rapports financiers approuvés, les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses ou les rapports sur l'exécution des projets de l'année.

4.32 Les montants inscrits à la rubrique Dettes – fonds détenus en fiducie correspondent aux sommes que le PNUD perçoit lorsqu'il fournit des services d'administration de fonds, et qui seront versées aux organisations participantes. Par le truchement du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, le PNUD assure des services d'administration pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes communs d'organismes des Nations Unies et de gouvernements lorsqu'il en est nommé administrateur. À ce titre, il est chargé d'encaisser les contributions des donateurs, de verser des fonds aux organisations participantes et de synthétiser les rapports destinés aux donateurs et autres parties

prenantes. En vertu de cet arrangement, les fonds qu'il reçoit des donateurs sont comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie ou à la rubrique Placements – fonds détenus en fiducie, avec inscription d'un passif correspondant à la rubrique Dettes – fonds détenus en fiducie, jusqu'à leur versement aux organisations participantes.

4.33 Les passifs divers comprennent les dépôts non affectés et d'autres dettes, dont les dettes de location financement. Les dépôts non affectés représentent les contributions reçues de donateurs qui n'ont pas été portées en diminution de contributions préaffectées à recevoir.

Passifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

4.34 Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme appartenant à cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Les passifs sont mesurés à la juste valeur à la fin de chaque période comptable, et toute variation (gain ou perte) est portée en résultat. Le PNUD classe les dérivés parmi les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de la valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables conformément aux directives du PNUD régissant les placements. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la fin de la période. Au 31 décembre 2014, le PNUD n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe de passifs, ni aucun dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Il ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les dérivés.

Fonds reçus d'avance et produits constatés d'avance

4.35 Les fonds reçus d'avance représentent des contributions perçues pour une période à venir qui est précisée dans l'accord de contribution correspondant. Ils sont constatés comme produits et préaffectés au financement de certaines activités au début de la période considérée. Les produits constatés d'avance représentent des fonds reçus de donateurs qui seront comptabilisés au cours d'années à venir lorsque les conditions fixées auront été remplies ou les produits réalisés.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

4.36 Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (coûts salariaux), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux employés actuels qui se rapportent à l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services qui ouvrent droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la

date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages payables à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps mais constaté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

4.37 Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, mais ne comprennent pas les indemnités de fin de contrat de travail.

4.38 Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies soit comme des régimes de prévoyance à prestations définies.

4.39 Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont calculés en fonction des montants à cotiser pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages relevant de régimes à cotisations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (s'il en existe) à la date de clôture. Le PNUD ne détient aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

4.40 Le PNUD fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

4.41 Le régime des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme c'est le cas pour les autres organisations affiliées, le PNUD n'est pas plus en mesure que la Caisse de déterminer sa part des engagements au titre des prestations définies, des actifs du régime des pensions et des coûts y associés d'une manière qui soit suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies comme le prévoit la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le PNUD au régime durant la période comptable sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

4.42 Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte Régime des pensions des Nations Unies fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses

actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse des pensions et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Régimes de prévoyance à prestations définies

4.43 Les régimes de prévoyance à prestations définies offerts par le PNUD comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations de cessation de service. Les obligations correspondantes sont calculées séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les employés peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuarielle et constatés en fin d'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des services antérieurs. Un actuaire indépendant qualifié procède chaque année à ces calculs selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

4.44 Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des obligations de paiement. Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont directement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette de l'année durant laquelle ils se produisent. Toutes les autres variations du passif concernant ces obligations sont portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

Autres avantages à long terme

4.45 Les autres avantages à long terme sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés fournissent les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

Indemnités de fin de contrat de travail

4.46 Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le PNUD est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les prestations dues dans les 12 mois sont constatées au montant qui est censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

Contrats de location

Contrats de location simple

4.47 Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le PNUD étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers, sur la durée du contrat.

Contrats de location-financement

4.48 Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au PNUD la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de leur durée de vie économique selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

Conventions de droit d'usage

4.49 Lorsque le PNUD signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il possède un titre légal ou dont il a la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte de sa durée d'utilité ou de celle de la convention de droit d'usage. Si le PNUD ne possède aucun titre légal sur l'actif ou qu'il n'en a pas la propriété, une charge est alors comptabilisée. Un produit du même montant est comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

Constataion des produits

Contributions

4.50 Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie constatées comme produits lorsque les accords les régissant prennent effet ou, dans certains cas, lorsque des espèces sont perçues conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Les accords de contributions peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte ou lorsque leurs conditions qui sont éventuellement énoncées pour le versement des contributions sont remplies, ou bien lorsque des fonds qu'il est prévu d'utiliser doivent être virés au PNUD. Les produits sont constatés nets des

remboursements aux donateurs des fonds inutilisés et des provisions pour dépréciation de créances.

4.51 Le PNUD reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive parfois que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où il n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

4.52 Les contributions en nature sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le PNUD et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Conformément aux normes IPSAS, le PNUD ne porte pas les contributions de services en nature à l'actif et en produits et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

Produits des opérations avec contrepartie direct

4.53 Les opérations avec contrepartie directe désignent les opérations dans le cadre desquelles le PNUD vend des biens ou fournit des services. Le produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé déduction faite des remboursements et des moins-values. Il est constaté dès lors qu'il peut être mesuré de façon fiable, que l'entrée de ressources représentatives d'avantages économiques est probable et que les critères fixés ont été remplis. Ainsi :

- Les produits du recouvrement des coûts de travaux effectués (telles les activités d'achat et de paiement que le PNUD assure pour le compte d'entités du système des Nations Unies), sont constatés au moment où les services sont fournis;
- Le produit de la vente des rapports sur le développement humain est constaté au moment de la vente;
- Le produit des commissions et des honoraires liés aux services d'achat, de formation, de gestion administrative ou de garde de biens rendus aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à d'autres partenaires est comptabilisé au moment où le service est fourni ou la formation se déroule.

Constatation des charges

4.54 Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le PNUD, soit selon les modalités décrites ci-après.

4.55 En cas d'exécution directe des projets par le PNUD ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens (hors biens d'équipement) ou services par le PNUD.

4.56 En cas de réalisation nationale ou de réalisation par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou de réalisation est signalé au PNUD.

4.57 Les avances virées aux agents d'exécution ou de réalisation sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces agents et que

cela est confirmé avec la réception par le PNUD des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le PNUD comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers au moment où il reçoit ces relevés. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de la clôture des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

Engagements, provisions et éventualités

Engagements

4.58 Les engagements sont des charges et obligations futures qui devront être supportées au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquelles le PNUD n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les engagements concernant les contrats de travail sont exclus. Les engagements comprennent :

- Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- Les contrats de fourniture de biens et services que le PNUD compte voir exécuter dans le cours normal de son activité;
- Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- D'autres engagements non résiliables.

Provisions

4.59 Une provision est comptabilisée lorsque, par suite d'un événement passé, il existe pour le PNUD une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

Éventualités

Actifs éventuels

4.60 Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'il est devenu quasiment certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, l'actif éventuel est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

4.61 Un passif financier est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalise, une provision est

comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Changement de convention comptable, ajustements sur périodes antérieures et reclassements

5.1 Le 1^{er} janvier 2014, le PNUD a modifié sa convention comptable concernant le seuil d'immobilisation de ses actifs corporels, qu'il a porté de 500 dollars à 1 500 dollars. L'objectif de ce changement était d'aligner sa politique sur celle d'organisations comparables des Nations Unies et d'autres organisations de même taille et de tirer parti des gains d'efficacité qui en résultent. La nouvelle convention comptable a été appliquée de manière rétrospective et les chiffres de 2013 donnés aux fins de comparaison ont été retraités en conséquence, d'où une diminution de 10,89 millions de dollars à la rubrique des immobilisations corporelles, une augmentation de 3,04 millions de dollars au titre des fournitures et consommables utilisés et une diminution de 1,08 million de dollars de la dotation aux amortissements. Le tableau suivant récapitule les changements apportés aux chiffres de 2013 comme suite à la modification du seuil d'immobilisation des actifs corporels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013 (montant vérifié)	Ajustements sur périodes antérieures	31 décembre 2013 (après ajustements sur périodes antérieures)	Augmentation/ (diminution) due au changement de convention comptable	31 décembre 2013 (après retraitement)
État de la situation financière (extrait)					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 077 935	(2 000)	1 075 935	–	1 075
Créances – opérations sans contrepartie directe	131 915	7 254	139 169	–	13
Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net	92 172	903	93 075	–	
Avances – montant net	324 712	(482)	324 230	–	32
Stocks	16 356	1 413	17 769	–	
Immobilisations corporelles	114 565	(3 337)	111 228	(10 892)	10
Immobilisations incorporelles	6 970	437	7 407	–	
Total de l'actif	6 728 198	4 188	6 732 386	(10 892)	6 721
Dettes et charges à payer	126 863	(166)	126 697	–	12
Total du passif	1 991 786	(166)	1 991 620	–	1 991
Excédents accumulés	4 375 774	4 354	4 380 128	(10 892)	4 369
Total de l'actif net/de la situation nette	4 736 412	4 354	4 740 766	(10 892)	4 729
Total du passif et de l'actif net/ de la situation nette	6 728 198	4 188	6 732 386	(10 892)	6 721

	31 décembre 2013 (montant vérifié)	Ajustements sur périodes antérieures	31 décembre 2013 (après ajustements sur périodes antérieures)	Augmentation/ (diminution) due au changement de convention comptable	31 décembre 2013 (après retraitement)
État des résultats financiers (extrait)					
Contributions volontaires – montant net	4 829 911	7 234	4 837 145	–	4 837
Total des produits	5 145 957	7 234	5 153 191	–	5 153
Services contractuels	2 157 186	(16)	2 157 170	–	2 157
Fournitures et consommables utilisés	747 622	1 719	749 341	3 039	75
Frais généraux de fonctionnement	870 578	(1 067)	869 511	–	86
Charges diverses	115 447	(40)	115 407	–	11
Amortissements	9 647	(572)	9 075	(1 080)	
Total des charges	5 244 451	24	5 244 475	1 959	5 246
Excédent/(déficit) pour l'année	(98 494)	7 210	(91 284)	(1 959)	(93)

Ajustements sur périodes antérieures

5.2 Un montant net total de 4,354 millions de dollars a été comptabilisé en 2014 au titre des ajustements sur périodes antérieures. Pour les ajustements présentés ci-après, lorsque l'incidence à comptabiliser se rapportait à 2013, ce sont les chiffres correspondants de 2013 qui ont été retraités dans chaque rubrique. Lorsque l'incidence se rapportait à une période antérieure à 2013, c'est l'actif net ou la situation nette qui a été retraité :

a) Ajustement de 7,254 millions de dollars résultant de la soumission tardive d'accords relatifs aux contributions, avec les effets suivants : augmentation de 7,234 millions de dollars des contributions reçues, dans l'état des résultats financiers; augmentation de 7,254 millions de dollars des créances au titre d'opérations sans contrepartie directe, dans l'état de la situation financière; augmentation de 0,020 million de dollars des excédents accumulés, dans l'état de la variation de l'actif net/situation nette;

b) Ajustement de (2,0) millions de dollars résultant du rapprochement de comptes subsidiaires dans le grand livre général, avec les effets suivants : diminution de 2,0 millions de dollars des actifs courants, dans l'état de la situation financière; diminution de 2,0 millions de dollars des excédents accumulés, dans l'état de la variation de l'actif net/situation nette;

c) Ajustement de 2,482 millions de dollars des charges d'années antérieures qui ont été surévaluées ou sous-évaluées, avec les effets suivants : diminution de 1,579 million de dollars des charges, dans l'état des résultats financiers; augmentation de 0,903 million de dollars des créances au titre d'opérations avec contrepartie directe, dans l'état de la situation financière; augmentation de 1,413 million de dollars des stocks, dans l'état de la situation financière; diminution de 0,166 million de dollars des dettes et charges à payer, dans l'état de la situation financière; augmentation de 0,903 million de dollars des excédents accumulés, dans l'état de la variation de l'actif net/situation nette;

d) Ajustement de (0,482) million de dollars des charges afférentes à des marchandises reçues d'un organisme partenaire des Nations Unies au cours d'une année antérieure mais non comptabilisées, avec les effets suivants : diminution de 0,482 million de dollars des avances versées, dans l'état de la situation financière; diminution de 0,482 million de dollars des excédents accumulés, dans l'état de la variation de l'actif net/situation nette;

e) Ajustement de (2,9) millions de dollars visant à garantir que les immobilisations corporelles et incorporelles sont dûment et correctement inscrits à l'actif, avec les effets suivants : augmentation de 3,247 millions de dollars des charges, dans l'état des résultats financiers; diminution de 0,572 million de dollars des amortissements, dans l'état des résultats financiers; diminution de 0,225 million de dollars des excédents accumulés, dans l'état de la variation de l'actif net/situation nette; diminution de 2,9 millions de dollars des immobilisations corporelles et incorporelles, dans l'état de la situation financière.

Reclassement de chiffres donnés aux fins de comparaison

5.3 Afin d'améliorer la présentation de l'information financière et de prendre en compte de nouveaux types d'opérations, les reclassements et ajustements de présentation suivants ont été effectués :

a) Un montant de 5,104 millions de dollars a été reclassé de la ligne « Voyages » à la ligne « Fret » à la rubrique des frais généraux de fonctionnement dans l'état des résultats financiers pour mieux tenir compte de la nature de ces charges;

b) Un montant de 1,072 million de dollars de charges, qui n'avait pas été éliminé en 2013, a été reclassé des rubriques « Frais généraux de fonctionnement » et « Charges diverses » à la rubrique « Excédents accumulés » dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière.

Note 6

Information sectorielle

6.1 Pour évaluer les résultats obtenus antérieurement dans la concrétisation de ses objectifs et décider de l'attribution future de ses ressources, le PNUD classe ses activités selon quatre secteurs : ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale, et services d'appui remboursables et activités diverses.

Ressources ordinaires

6.2 On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du PNUD qui sont mélangées et ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent des contributions volontaires et des contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs relatifs à ces contributions et des produits divers.

Autres ressources

Partage des coûts

6.3 Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en vertu de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telles ou telles activités de programme du

PNUD conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il sert à financer directement un projet, groupe de projets ou volet de programme de pays particulier. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que sur la durée d'un projet particulier. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

Fonds d'affectation spéciale

6.4 Un fonds d'affectation spéciale désigne une modalité de cofinancement mise en place en tant qu'entité comptable distincte afin que le PNUD reçoive des contributions pour financer des activités de programme expressément désignés par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun séparément au Conseil d'administration du PNUD. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au siège par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation a son propre statut et son propre gestionnaire.

Services d'appui remboursables et activités diverses

6.5 On attribue à la catégorie des services d'appui remboursables et activités diverses les ressources du PNUD autres que celles des trois secteurs susmentionnés (ressources ordinaires, partage des coûts et fonds d'affectation spéciale) qui sont reçues pour la fourniture à des tiers de services de gestion et d'autres services d'appui. Les activités correspondantes relèvent d'accords de services de gestion, du programme des administrateurs auxiliaires, des services d'appui remboursables, du Programme des Volontaires des Nations Unies, de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, de l'appui aux coordonnateurs résidents, du programme d'atténuation des effets des catastrophes et de l'appui extrabudgétaire à des activités spéciales.

6.6 Pour attribuer des éléments d'actif au secteur approprié, le PNUD a réparti les éléments de trésorerie et placements en tenant compte des soldes interfonds des quatre secteurs.

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total PNUD	
	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (après retraitement)</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (après retraitement)</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (après retraitement)</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (après retraitement)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 835	232 384	191 054	481 443	63 487	165 188	81 399	196 920	426 775	1 075 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie	127 592	229 750	–	–	–	–	–	–	127 592	229 750
Placements	454 071	481 853	953 608	1 114 058	316 433	383 920	405 200	453 058	2 129 312	2 432 889
Placements – fonds détenus en fiducie	239 302	240 331	–	–	–	–	–	–	239 302	240 331
Créances – opérations sans contrepartie directe	–	–	141 486	113 865	4 908	17 628	3 516	7 676	149 910	139 169
Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net	47 554	80 790	1 212	717	341	869	7 036	10 699	56 143	93 075
Avances – montant net	28 707	26 433	193 454	272 965	18 018	23 998	3 638	834	243 817	324 230
Prêts à des gouvernements	–	–	–	–	–	–	892	772	892	772
Stocks	1 411	1 731	15 197	14 038	86	682	1 488	1 318	18 182	17 769
Autres actifs courants – montant net	628	810	326	368	43	86	–	6	997	1 270
Total des actifs courants	990 100	1 294 082	1 496 337	1 997 454	403 316	592 371	503 169	671 283	3 392 922	4 555 190
Actifs non courants										
Placements	635 656	378 605	1 239 690	936 821	417 415	325 636	526 760	380 980	2 819 521	2 022 042
Placements – fonds détenus en fiducie	159 260	26 480	–	–	–	–	–	–	159 260	26 480
Prêts à des gouvernements	–	–	–	–	–	–	7 215	10 039	7 215	10 039
Immobilisations corporelles	41 593	38 376	12 546	9 571	3 395	2 993	58 439	49 396	115 973	100 336
Immobilisations incorporelles	4 193	3 468	67	39	122	257	3 264	3 643	7 646	7 407
Total des actifs non courants	840 702	446 929	1 252 303	946 431	420 932	328 886	595 678	444 058	3 109 615	2 166 304
Total de l'actif	1 830 802	1 741 011	2 748 640	2 943 885	824 248	921 257	1 098 847	1 115 341	6 502 537	6 721 494

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Total PNUD	
	31 décembre 2013 (après 2014 retraitement)	31 décembre 2013 (après 2014 retraitement)	31 décembre 2013 (après 2014 retraitement)	31 décembre 2013 (après 2014 retraitement)						
Passif										
Passifs courants										
Créditeurs et charges à payer	75 541	39 007	27 901	43 946	8 735	5 413	49 431	38 331	161 608	126 697
Avances exigibles	439	1 174	3 223	6 481	5 933	8 419	460	593	10 055	16 667
Fonds reçus en avances et produits différés	–	99	59 868	137 124	112	60	8 267	9 788	68 247	147 071
Fonds détenus au nom de donateurs	31 208	6 254	1 077	366	10 821	12 715	3 519	20	46 625	19 355
Créditeurs : fonds détenus en fiducie	434 087	526 325	–	–	–	–	–	–	434 087	526 325
Avantages du personnel	181 838	169 351	24	13	6	–	17 960	16 285	199 828	185 649
Autres passifs courants	6 946	7 720	139	20	40	110	2 889	660	10 014	8 510
Provision pour restructuration	–	–	–	–	–	–	5 592	–	5 592	–
Total des passifs courants	730 059	749 930	92 232	187 950	25 647	26 717	88 118	65 677	936 056	1 030 274
Passifs non courants										
Créditeurs : fonds détenus en fiducie	159 260	26 480	–	–	–	–	–	–	159 260	26 480
Fonds reçus en avances et produits différés	–	–	–	–	–	–	8 687	6 827	8 687	6 827
Avantages du personnel	763 328	601 912	–	–	–	–	449 950	326 125	1 213 278	928 037
Autres passifs non courants	–	2	–	–	–	–	19	–	19	2
Total des passifs non courants	922 588	628 394	–	–	–	–	458 656	332 952	1 381 244	961 346
Total du passif	1 652 647	1 378 324	92 232	187 950	25 647	26 717	546 774	398 629	2 317 300	1 991 620
Actif net/situation nette										
Réserves	207 670	212 669	–	–	3 000	3 000	141 968	144 969	352 638	360 638
Excédent cumulé	(29 515)	150 018	2 656 408	2 755 935	795 601	891 540	410 105	571 743	3 832 599	4 369 236
Total de l'actif net ou de la situation nette	178 155	362 687	2 656 408	2 755 935	798 601	894 540	552 073	716 712	4 185 237	4 729 874
Total du passif et de l'actif net ou de la situation nette	1 830 802	1 741 011	2 748 640	2 943 885	824 248	921 257	1 098 847	1 115 341	6 502 537	6 721 494

Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Élimination ^b		Total PNUD	
	2013 (après 2014 retraitement)		2013 (après 2014 retraitement)		2013 (après 2014 retraitement)		2013 (après 2014 retraitement)		2013 (après 2014 retraitement)		2013 (après 2014 retraitement)	
Produits												
Contributions volontaires, montant net ^a	834 990	932 901	2 807 963	2 997 759	856 662	743 265	144 830	163 220	–	–	4 644 445	4 837 145
Produits des opérations avec contrepartie directe	307	336	412	111	4	1	195 098	194 300	–	–	195 821	194 748
Produits des placements	10 023	12 739	17 285	25 117	6 116	8 922	5 163	7 791	–	–	38 587	54 569
Autres produits	33 052	23 946	3 239	5 853	1 351	2 777	307 029	247 101	(222 609)	(212 948)	122 062	66 729
Total des produits	878 372	969 922	2 828 899	3 028 840	864 133	754 965	652 120	612 412	(222 609)	(212 948)	5 000 915	5 153 191
Charges												
Services contractuels	203 114	212 196	1 208 953	1 257 981	595 278	602 674	106 534	84 319	–	–	2 113 879	2 157 170
Charges de personnel	392 429	426 903	142 490	125 099	76 615	79 630	375 281	353 488	–	–	986 815	985 120
Fournitures et consommables	51 644	55 672	684 067	571 660	44 835	44 766	61 683	80 282	–	–	842 229	752 380
Frais généraux de fonctionnement	221 821	224 996	614 109	591 830	152 845	147 494	153 672	118 139	(222 609)	(212 948)	919 838	869 511
Subventions et autres transferts	23 901	20 969	220 423	236 009	79 872	92 980	6 676	2 333	–	–	330 872	352 291
Charges diverses	38 997	51 197	47 732	46 825	10 048	7 923	4 523	9 462	–	–	101 300	115 407
Amortissements	3 992	3 589	1 216	771	392	301	5 099	3 334	–	–	10 699	7 995
Charges financières	3 718	3 472	3 716	2 389	187	194	1 047	505	–	–	8 668	6 560
Total des charges	939 616	998 994	2 922 706	2 832 564	960 072	975 962	714 515	651 862	(222 609)	(212 948)	5 314 300	5 246 434
Excédent/(déficit)^c pour l'année	(61 244)	(29 072)	(93 807)	196 276	(95 939)	(220 997)	(62 395)	(39 450)	–	–	(313 385)	(93 243)

^a Les contributions volontaires s'entendent nettes des soldes non utilisés restitués aux donateurs.

^b Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet du recouvrement des opérations internes de recouvrement des coûts.

^c Le déficit pour l'année réduit le solde inutilisé de l'excédent accumulé.

Note 7**Comparaison avec le budget**

7.1 La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V (état comparatif des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) et des montants effectifs) a été établi selon la convention budgétaire, qui est celle de la comptabilité de trésorerie modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) l'a été selon une convention comptable, en l'occurrence la méthode de la comptabilité d'exercice.

7.2 La présentation dans l'état V des activités et des dépenses budgétaires associées repose sur les catégories de coûts approuvées par le Conseil d'administration du PNUD : a) activités de développement, dont : i) programme; et ii) efficacité du développement; b) coordination des activités de développement du système des Nations Unies; c) activités de gestion, dont : i) activités suivies; et ii) activités ponctuelles; d) activités entreprises à des fins spéciales, dont : i) investissements; et ii) activités administrées par le PNUD pour le compte d'autres entités. Il convient de noter que l'état II présente les charges par nature. Il présente aussi le crédit supplémentaire destiné à financer des mesures de sécurité, dont l'ouverture a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/28.

7.3 C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

7.4 Les budgets approuvés (dans le cas du PNUD, par son conseil d'administration) sont ceux qui permettent d'engager des dépenses. Pour les besoins de l'information financière conforme aux normes IPSAS, les budgets approuvés sont le budget institutionnel, financé par les ressources ordinaires, et la part du plan de ressources qui concerne les activités de développement devant être financées par les ressources ordinaires. Parce qu'elles reposent sur des estimations et projections établies à partir d'hypothèses d'événements à venir et qu'elles n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration, les autres ressources du PNUD ne sont pas présentées dans l'état V. Le Conseil d'administration a approuvé un budget intégré quadriennal pour 2014-2017, avec des estimations pour les exercices 2014-2015 et 2016-2017. Ses budgets couvrent une période de quatre ans, mais le PNUD en divise le total en montants annuels afin de pouvoir effectuer la comparaison des montants prévus dans le budget et des montants effectifs pour les besoins de l'établissement des états financiers. En plus de l'état comparatif annuel des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) et des montants effectifs [présenté comme État V a)], le PNUD présentera à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal un état comparatif biennal [État V b)].

7.5 L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. On trouve ci-après des explications des écarts de caractère significatif entre le budget approuvé initial et le budget approuvé final, d'une part, et entre ce dernier et les montants effectifs, d'autre part.

7.6 Il n'existe pas d'écart significatif entre le budget initialement approuvé et le budget définitif. En 2014, les taux d'exécution du budget ont été déterminés par les facteurs suivants : a) le montant des crédits approuvés; b) les besoins globaux du

PNUD en matière de flux de trésorerie et de liquidités; c) les exigences et l'exécution du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

En conséquence, en 2014, par rapport aux crédits ouverts :

- Les crédits effectivement utilisés au titre des activités de développement (547,62 millions de dollars) représentent 89,6 % du budget approuvé annualisé de 611,4 millions de dollars;
- Les crédits effectivement utilisés au titre de la coordination des activités de développement du système des Nations Unies (89,0 millions de dollars) représentent 98,0 % du budget approuvé annualisé de 90,8 millions de dollars;
- Les crédits effectivement utilisés au titre des activités de gestion (179,18 millions de dollars) représentent 95,8 % du budget approuvé annualisé de 187,0 millions de dollars;
- Les crédits effectivement utilisés au titre des activités entreprises à des fins spéciales (16,2 millions de dollars) représentent 82,6 % du budget approuvé annualisé de 19,5 millions de dollars;
- Le montant effectivement utilisé du crédit supplémentaire destiné à financer des mesures de sécurité (2,68 millions de dollars) représente 76,4 % du budget approuvé annualisé de 3,5 millions de dollars.

7.7 En 2014, compte tenu du niveau plus faible que prévu des contributions volontaires, le PNUD a révisé ses limites de dépenses annuelles, ce qui a fait que les dépenses ont été inférieures aux montants prévus dans le budget annualisé pour 2014. Il a notamment, à titre transitoire, restreint les dépenses afférentes à la promotion de l'efficacité du développement en suspendant le décaissement du montant annuel de 17 millions de dollars approuvé à cette fin par le Conseil d'administration dans le budget intégré de 2014-2017.

7.8 On trouve ci-après un rapprochement entre les montants effectifs des flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement et des activités de placement et de financement présentés sur une base comparable à celle du budget dans l'état V et les montants figurant dans l'état IV (flux de trésorerie) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Activités de placement</i>	<i>Activités de financement</i>	Total
Montant effectif total (calculé selon une base comparable) présenté dans l'état V	(827 882)	(6 671)	–	(834 553)
Différences liées à la base de calcul	9 377	654	–	10 031
Différences relatives aux entités prises en compte	694 817	(613 045)	(4)	81 768
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	(123 688)	(619 062)	(4)	(742 754)

7.9 Les différences liées à la méthode de calcul s'expliquent notamment par la différence de traitement des commandes passées mais non exécutées entre la convention budgétaire (comptabilité d'exercice modifiée), suivant laquelle ces commandes sont comptabilisées, et la convention comptable (comptabilité d'exercice), suivant laquelle elles ne le sont pas, faute de livraison des biens ou de fourniture des services correspondants.

7.10 Les différences relatives aux entités entre l'état IV et l'état V portent sur les autres ressources du PNUD, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui figurent dans le premier état mais pas dans le deuxième.

7.11 Il n'y a pas de différences temporelles car l'exercice budgétaire annualisé porte sur la même période que l'année pour laquelle les états financiers sont présentés.

Note 8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014 (après retraitement)	31 décembre 2013
PNUD		
Fonds en banque	309 613	303 762
Petite caisse et encaisse de projet	375	437
Fonds du marché monétaire	132 732	235 192
Dépôts à terme	–	100 000
Instruments du marché monétaire	–	344 955
Comptes de dépôt à niveau quotidien	–	51 784
Obligations	10 020	65 477
Dépréciation	(25 965)	(25 672)
Trésorerie et équivalents de trésorerie appartenant au PNUD – montant net	426 775	1 075 935
Montants détenus en fiducie pour le compte de fonds d'affectation spéciale multidonateurs		
Fonds en banque	6 569	1 278
Fonds du marché monétaire	71 023	57 655
Dépôts à terme	50 000	32 500
Instruments du marché monétaire	–	109 991
Total partiel	127 592	201 424
Montants détenus en fiducie pour le compte du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD		
Fonds en banque	–	8
Fonds du marché monétaire	–	318

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(après retraitement)	
Dépôts à terme	–	28 000
Total partiel	–	28 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds détenus en fiducie	127 592	229 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie – montant total (PNUD et fonds détenus en fiducie)	554 367	1 305 685

8.1 Les fonds en banque comprennent les fonds détenus par le PNUD au siège et dans les bureaux de pays, dans diverses monnaies. Les monnaies nationales qui ne sont que d'une utilité limitée pour couvrir les dépenses de programmes du PNUD sont régulièrement réexaminées pour dépréciation.

8.2 La diminution de 0,293 million de dollars au titre de la dépréciation comprend un montant de 0,370 million de dollars comptabilisé dans l'état des résultats financiers (voir note 30, « Charges ») pour dépréciation relative à l'évaluation de certaines monnaies non convertibles détenues par le PNUD, et un montant de (0,077) million de dollars pour annulation de dépréciation relative à des avances de petite caisse de projet non recouvrables, qui était déjà comptabilisée dans l'état des résultats financiers d'une année antérieure.

8.3 En 2014, le PNUD et le Gouvernement espagnol ont décidé de transférer le reliquat de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (28,326 millions de dollars) du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD détenu par le PNUD au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

8.4 Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé, ainsi que les activités de gestion des risques qu'il mène en ce qui concerne ses actifs financiers, sont décrits dans la note 31.

Note 9
Placements**9.1****Portefeuille de placements appartenant au PNUD : actifs financiers qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2014</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances atteintes</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Plus-values (moins- values) réalisées</i>	<i>Hausses/ (baisse) de la juste valeur</i>	<i>Actifs non courants reclassés en actifs courants</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Placements								
Placements à court terme								
Instruments du marché monétaire	756 535	1 595 468	(1 814 150)	1 282	–	22	–	539 157
Obligations	1 675 702	411 862	(1 777 640)	(16 710)	–	–	1 296 650	1 589 864
Obligations – ajustements de la juste valeur	652	–	–	–	–	(652)	291	291
Total, placements à court terme	2 432 889	2 007 330	(3 591 790)	(15 428)	–	(630)	1 296 941	2 129 312
Placements à long terme								
Instruments du marché monétaire	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations	2 022 484	2 239 867	(117 500)	(28 321)	–	–	(1 296 650)	2 819 880
Obligations – ajustements de la juste valeur	(442)	–	–	–	–	374	(291)	(359)
Total, placements à long terme	2 022 042	2 239 867	(117 500)	(28 321)	–	374	(1 296 941)	2 819 521
Total des placements appartenant au PNUD	4 454 931	4 247 197	(3 709 290)	(43 749)	–	(256)	–	4 948 833

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2014.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.1 a)

Actifs financiers appartenant au PNUD qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2014</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances atteintes</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Plus-values/ (moins-values) réalisées</i>	<i>Actifs non courants reclassés en actifs courants</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance							
Placements à court terme							
Instruments du marché monétaire	726 552	1 341 379	(1 569 150)	1 183	--	–	499 964
Obligations	1 560 510	411 862	(1 662 640)	(16 518)	–	1 229 484	1 522 698
Total, placements à court terme	2 287 062	1 753 241	(3 231 790)	(15 335)	–	1 229 484	2 022 662
Placements à long terme							
Instruments du marché monétaire	–	–	–	–	–	–	–
Obligations	1 798 517	2 046 454	(117 500)	(27 079)	–	(1 229 484)	2 470 908
Total, placements à long terme	1 798 517	2 046 454	(117 500)	(27 079)	–	(1 229 484)	2 470 908
Total des placements qu'il est prévu de détenir jusqu'à l'échéance	4 085 579	3 799 695	(3 349 290)	(42 414)	--	–	4 493 570

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2014.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.1 b)

Actifs financiers appartenant au PNUD qui sont disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2014</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances atteintes</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Hausses/ (baisses) de la juste valeur</i>	<i>Actifs non courants reclassés en actifs courants</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Placements qui sont disponibles à la vente							
Placements à court terme							
Instrument du marché monétaire	29 983	254 089	(245 000)	99	22	–	39 193
Obligations	115 192	–	(115 000)	(192)	–	67 166	67 166
Obligations – ajustements de la juste valeur	652	–	–	–	(652)	291	291
Total, placements à court terme	145 827	254 089	(360 000)	(93)	(630)	67 457	106 650
Placements à long terme							
Obligations	223 967	193 413	–	(1 242)	–	(67 166)	348 972
Obligations – ajustements de la juste valeur	(442)	–	–	–	374	(291)	(359)
Total, placements à long terme	223 525	193 413	–	(1 242)	374	(67 457)	348 613
Total des placements qui sont disponibles à la vente	369 352	447 502	(360 000)	(1 335)	(256)	–	455 263

L'intégralité du portefeuille de placements disponibles à la vente concerne des actifs à court terme et à long terme destinés à l'assurance maladie après la cessation de service. Outre ces placements, un montant de 44,6 millions de dollars (2013 : 127,31 millions) également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service a été classé à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie, ce qui porte le total réservé à cette fin, trésorerie et équivalents compris, à 499,9 millions de dollars (2013 : 496,7 millions).

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements au 31 décembre 2014.

Les risques de crédit, de marché et de change auxquels le PNUD est exposé sont décrits dans la note 31, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.2

Portefeuille global de placements détenus en fiducie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2014	Achats	Échéances atteintes	Amortissements	Actifs non courants reclassés en actifs courants	31 décembre 2014
Placements détenus en fiducie						
Placements à court terme						
Instrument du marché monétaire	49 985	239 967	(195 000)	48	–	95 000
Obligations	190 346	87 590	(213 979)	(3 020)	83 365	144 302
Total, placements à court terme	240 331	327 557	(408 979)	(2 972)	83 365	239 302
Placements à long terme						
Obligations	26 480	217 381	–	(1 236)	(83 365)	159 260
Total, placements à long terme	26 480	217 381	–	(1 236)	(83 365)	159 260
Total des placements détenus en fiducie	266 811	544 938	(408 979)	(4 208)	–	398 562

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses placements détenus en fiducie au 31 décembre 2014.

Note 10

Créances : opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Contributions à recevoir	149 910	139 169
Créances (opérations sans contrepartie directe) – montant total	149 910	139 169

Balance chronologique des créances relatives à des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Moins de 6 mois	140 445	119 866
Plus de 6 mois	9 465	19 303
Créances (opérations sans contrepartie directe) – montant total	149 910	139 169

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les créances sont décrits dans la note 31.

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses créances relatives à des opérations sans contrepartie directe au 31 décembre 2014.

10.1 Le PNUD procède à une évaluation de la dépréciation des créances douteuses à chaque date d'établissement de ses rapports financiers. Il y a dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives que le PNUD ne recouvrera pas l'intégralité du montant qui lui est dû.

Note 11**Créances : opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Créances sur des entités des Nations Unies	2 597	53 402
Créances relatives à des placements	32 242	28 114
Créances sur des tiers	20 743	10 956
Créances sur le personnel	1 050	1 028
Créances relatives à des opérations avec contrepartie directe – montant brut	56 632	93 500
Dépréciation ^a	(489)	(425)
Créances relatives à des opérations avec contrepartie directe – montant net	56 143	93 075

Balance chronologique des créances relatives à des opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Moins de 6 mois	52 098	89 823
Plus de 6 mois	4 534	3 677
Créances relatives à des opérations avec contrepartie directe – montant brut	56 632	93 500

Créances relatives à des opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	3 851
Fonds des Nations Unies pour la population	–	23 395
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	–	17 101
Fonds d'équipement des Nations Unies	–	–

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances sur d'autres entités au titre des services communs et réserve au titre des bureaux et logements hors siège	2 085	8 586
Université des Nations Unies	512	469
Créances – opérations avec contrepartie directe effectuées avec des entités des Nations Unies	2 597	53 402

Les risques de crédit et de change auxquels le PNUD est exposé en ce qui concerne les débiteurs sont décrits dans la note 31.

^a L'augmentation de 0,064 million de dollars des provisions pour dépréciation découle d'un reclassement en créances sur le personnel de montants précédemment comptabilisés comme avances versées au personnel (voir note 12 « Avances versées »), les provisions correspondantes ayant été imputées sur l'excédent ou déficit dans des périodes antérieures. En outre, le PNUD a comptabilisé des charges d'un montant de 0,035 million de dollars dans l'état des résultats financiers (voir note 30, « Charges ») comme dépréciation directe de créances sur des tiers.

Note 12

Avances versées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Fonds de fonctionnement versés à des gouvernements et à des organisations non gouvernementales pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées	115 509	113 930
Fonds de fonctionnement versés à des entités des Nations Unies pour des activités qui n'ont pas encore été exécutées	33 204	36 505
Avances versées : opérations sans contrepartie directe	148 713	150 435
Charges comptabilisées d'avance	76 268	158 328
Avances versées au personnel	20 297	16 994
Avances versées : opérations avec contrepartie directe	96 565	175 322
Avances versées : montant total brut	245 278	325 757
Dépréciation ^a	(1 461)	(1 527)
Avances versées : montant total net	243 817	324 230

**Balance chronologique des avances versées : opérations
avec et sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Moins de 6 mois	183 625	280 975
Plus de 6 mois	61 653	44 782
Avances versées : opérations avec et sans contrepartie directe – montant brut	245 278	325 757

^a La diminution de 0,066 million de dollars du montant des provisions pour dépréciation découle d'un reclassement en créances sur le personnel d'un montant de 64 000 dollars précédemment comptabilisé comme avances versées au personnel (voir note 11 « Créances – opérations avec contrepartie directe ») et de la reprise de provisions pour dépréciation à hauteur de 0,002 million de dollars sur des avances versées au personnel (voir note 29 « Produits divers ») comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

**Note 13
Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Fournitures et matériel médicaux	14 004	12 450
Fournitures et consommables informatiques	144	793
Fournitures de bureau	1 641	1 567
Carburant	178	199
Publications	309	364
Rapports sur le développement humain	61	42
Fournitures et matériel électoraux	153	1
Fournitures et matériel d'intervention d'urgence	6	90
Autres stocks liés à des projets	1 686	2 263
Montant total des stocks	18 182	17 769

Note 14

Autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs courants		
Créances liées à des dispensaires et à d'autres installations médicales, et créances diverses	1 408	1 681
Dépréciation ^a	(411)	(411)
Total des autres actifs courants – montant net	997	1 270

^a Aucun changement n'a été apporté à la provision pour dépréciation d'un montant de 0,411 million de dollars qui avait déjà été imputée sur l'excédent ou déficit au cours des années antérieures.

Note 15

Prêts à des gouvernements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actifs courants		
Prêts à des gouvernements	892	772
Total des prêts à des gouvernements (actifs courants)	892	772
Actifs non courants		
Prêts à des gouvernements	7 215	10 039
Total des prêts à des gouvernements (actifs non courants)	7 215	10 039
Total des prêts à des gouvernements	8 107	10 811

15.1 Les prêts à des gouvernements sont octroyés à des pays pour la construction de locaux à usage de bureaux ou de logements destinés au PNUD et à d'autres entités du système des Nations Unies.

15.2 Au 31 décembre 2014, les pays bénéficiaires de prêts étaient le Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau et Sao Tomé-et-Principe.

Note 16

Immobilisations corporelles

16.1 Le PNUD dispose de deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet (utilisés pour l'exécution de programmes et de projets), représentant 16 % des immobilisations corporelles, et les actifs de gestion (utilisés pour les opérations non liées aux projets dans les bureaux de pays et au siège), qui en représentent 84 %. Au 31 décembre 2014, le PNUD détenait des immobilisations corporelles pleinement amorties et encore utilisées représentant une valeur comptable brute de 10,5 millions de dollars. Dans le tableau ci-dessous, la rubrique

Ajustements apportés aux coûts comprend les ajustements sur périodes antérieures (3 930 000 dollars) ainsi que les ajustements de l'année (3 377 000 dollars). Les ajustements apportés aux amortissements de 2014 et aux amortissements cumulés comprennent les ajustements sur périodes antérieures (593 000 dollars) ainsi que les ajustements effectués en cours d'année (3 709 000 dollars). Le 1^{er} janvier 2014, le PNUD a modifié sa convention comptable en ce qui concerne le seuil d'immobilisation des actifs corporels. Ces changements ont porté sur 16 700 actifs (voir note 5, « Changement de convention comptable, ajustements sur périodes antérieures et reclassements »). En outre, conformément à sa décision d'adopter les dispositions transitoires des normes IPSAS permettant de porter en immobilisations les actifs de projet acquis avant 2012 et jusqu'à 2015, à compter du 1^{er} janvier 2015, le PNUD portera en immobilisations les actifs de projets acquis avant 2012. Cela entraînera l'ajout aux immobilisations corporelles de 2 800 actifs d'une valeur comptable de 22,6 millions de dollars, notamment de véhicules à moteur (19,3 millions de dollars), de matériel informatique et matériel de communications (2,2 millions de dollars) et d'immeubles, de mobilier et d'agencements, d'équipement lourd et autre matériel (1,1 million de dollars) (voir note 3, « Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers »).

Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Terrain</i>	<i>Immeuble</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Équipement lourd et autre matériel</i>	<i>Améliorations locatives</i>	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014 (après retraitement)								
Coût	6 625	30 574	7 251	46 182	42 970	10 868	10 148	154 618
Amortissements cumulés	–	(1 425)	(3 575)	(25 525)	(19 540)	(3 605)	(612)	(54 282)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014 (après retraitement)	6 625	29 149	3 676	20 657	23 430	7 263	9 536	100 336
Année close le 31 décembre 2014								
Ajouts	–	698	610	9 058	11 927	2 121	1 425	25 839
Cessions	–	–	(371)	(6 736)	(3 239)	(1 629)	(1 285)	(13 260)
Ajustements apportés aux coûts	–	(4)	59	2 226	610	1 195	3 221	7 307
Amortissements	–	(787)	(359)	(3 110)	(3 025)	(515)	(755)	(8 551)
Ajustements apportés aux amortissements de 2014 et aux amortissements cumulés	–	(1)	183	2 764	1 159	197	–	4 302
Valeur comptable au 31 décembre 2014	6 625	29 055	3 798	24 859	30 862	8 632	12 142	115 973
Solde au 31 décembre 2014								
Coûts	6 625	31 268	7 549	50 730	52 269	12 556	13 510	174 507
Amortissements cumulés	–	(2 213)	(3 751)	(25 871)	(21 407)	(3 924)	(1 368)	(58 534)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	6 625	29 055	3 798	24 859	30 862	8 632	12 142	115 973

Au 31 décembre 2014, le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2014, les immobilisations en cours (5 644 000 dollars) sont comprises dans la rubrique « Améliorations locatives ».

Note 17
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels achetés dans le commerce</i>	<i>Marques, droits d'auteur et licences</i>	<i>Immobilisations incorporelles en développement</i>	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014 (après retraitement)					
Coûts	6 831	241	864	1 214	9 150
Amortissements cumulés	(1 620)	(123)	–	–	(1 743)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014 (après retraitement)	5 211	118	864	1 214	7 407
Ajouts	1 120	65	64	936	2 185
Cessions	–	(187)	–	(1 198)	(1 385)
Ajustements apportés aux coûts	234	–	–	1 251	1 485
Amortissements	(1 305)	(77)	(766)	–	(2 148)
Ajustements apportés aux amortissements de 2014 et aux amortissements cumulés	–	131	(29)	–	102
Valeur comptable au 31 décembre 2014	5 260	50	133	2 203	7 646
Solde au 31 décembre 2014					
Coûts	8 185	119	929	2 203	11 436
Amortissements cumulés	(2 925)	(69)	(796)	–	(3 790)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	5 260	50	133	2 203	7 646

Le PNUD n'a constaté aucune dépréciation sur ses immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014.

Note 18
Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (après retraitement)</i>
Charges à payer	29 549	43 374
Sommes dues à des entités des Nations Unies ^a	85 911	43 816
Sommes dues à des tiers	43 394	38 960
Instruments financiers dérivés constituant des passifs	274	–
Sommes dues au personnel	2 480	547
Total des dettes et charges à payer	161 608	126 697

^a Sommes dues à des entités des Nations Unies.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sommes dues au compte courant de l'ONU	23 834	9 706
Organisation mondiale de la Santé	4 706	4 818
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	3 223	2 411
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2 375	2 680
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	330	2 130
Fonds d'équipement des Nations Unies	6 315	8 369
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1 417	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	19 469	–
Fonds des Nations Unies pour la population	1 857	–
Sommes dues à d'autres entités au titre des services communs	22 385	13 702
Total des sommes dues à des entités des Nations Unies	85 911	43 816

Note 19

Avances à rembourser

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Fonds de fonctionnement à verser aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales	135	220
Fonds de fonctionnement à verser aux agents d'exécution ou de réalisation	9 920	16 447
Total des avances à rembourser	10 055	16 667

Note 20

a) Fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Fonds courants		
Fonds reçus d'avance	60 334	141 368
Produits comptabilisés d'avance : Département de la sûreté et de la sécurité (Secrétariat de l'ONU)	2 043	1 997
Produits comptabilisés d'avance : commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies	5 863	3 697

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits comptabilisés d'avance : divers	7	9
Total partiel	68 247	147 071
Fonds non courants		
Produits comptabilisés d'avance : commissions d'agent administratif perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaies	8 687	6 827
Total partiel	8 687	6 827
Total des fonds reçus d'avance et produits comptabilisés d'avance	76 934	153 898

b) Fonds détenus au nom de donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Remboursements aux donateurs	46 625	19 355
Total	46 625	19 355

20.b) Fonds détenus au nom de donateurs : les sommes en attente de restitution aux donateurs comprennent des fonds non dépensés dans le cadre de projets qui ont été achevés ou auxquels il a été mis fin, ainsi que les intérêts créditeurs qui ont été mis de côté pour remboursement aux donateurs lorsque les accords de contribution le prévoient, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD. Ces fonds seront remboursés ou affectés à de nouveaux programmes une fois que les donateurs auront communiqué leurs instructions en la matière.

Note 21**Dettes : fonds détenus en fiducie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes à court terme		
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	368 989	462 508
Comptes de compensation avec des entités des Nations Unies	65 098	63 816
Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	–	1
Dettes à court terme : fonds détenus en fiducie	434 087	526 325
Dettes à long terme		
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	159 260	26 480
Dettes à long terme : fonds détenus en fiducie	159 260	26 480
Total, dettes : fonds détenus en fiducie	593 347	552 805

21.1 La rubrique « Dettes : fonds détenus en fiducie » regroupe des fonds confiés au PNUD par des donateurs pour qu'il les détienne pour leur compte en vue de leur futur versement aux organisations du système des Nations Unies et aux gouvernements. Le PNUD gère des placements dans des portefeuilles distincts pour le compte de plusieurs organismes.

21.2 En 2014, le PNUD et le Gouvernement espagnol ont convenu de transférer le solde de 28,326 millions de dollars de trésorerie et équivalents de trésorerie du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Voir la note 8 pour plus de détails.

Note 22

Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Passifs courants		
Congés annuels	76 570	74 077
Régime d'assurance médicale du personnel recruté localement	77 217	70 285
Assurance maladie après la cessation de service	22 933	19 913
Prestations liées au rapatriement	9 812	9 410
Congé dans les foyers	7 264	6 552
Indemnités de fin de contrat de travail	2 968	2 915
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 275	769
Capital-décès	255	236
Autres avantages du personnel	1 534	1 492
Total partiel	199 828	185 649
Passifs non courants		
Assurance maladie après la cessation de service	1 118 577	838 242
Prestations liées au rapatriement	89 127	84 609
Congé dans les foyers	2 974	2 974
Capital-décès	2 600	2 212
Total partiel	1 213 278	928 037
Total	1 413 106	1 113 686

22.1 Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU, et les montants des engagements correspondants sont calculés par des actuaires indépendants.

22.2 Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès au 31 décembre 2014 sont calculés compte tenu de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2014.

Régimes de prévoyance à prestations définies

22.3 Le PNUD offre à ses fonctionnaires, actuels et anciens, les régimes de prévoyance à prestations définies suivants, qui font l'objet d'évaluations actuarielles : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées à la cessation de service (dont celles liées au rapatriement), et autres prestations (dont le capital-décès).

22.4 La valeur actuelle des engagements au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Montant net au 31 décembre 2013	858 155	94 019	2 448	954 622
<i>Facteurs d'augmentation des engagements</i>				
Coût des services rendus au cours de la période	32 374	8 536	264	41 174
Coût financier	41 290	3 781	95	45 166
Pertes actuarielles dues aux changements d'hypothèses et aux ajustements liés à l'expérience	230 618	7 037	296	237 951
<i>Facteurs de diminution des engagements</i>				
Prestations effectivement versées	(13 453)	(9 652)	(179)	(23 284)
(Gains) actuariels dus aux changements d'hypothèses et aux ajustements liés à l'expérience	–	(4 624)	(3)	(4 627)
(Gains) actuariels sur les décaissements	(7 474)	(158)	(66)	(7 698)
Passif net constaté au 31 décembre 2014	1 141 510	98 939	2 855	1 243 304

22.5 La valeur des engagements au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

22.6 Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	32 374	8 536	264	41 174
Coût financier	41 290	3 781	95	45 166
Total (charges comptabilisées au titre des avantages du personnel)	73 664	12 317	359	86 340

22.7 Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Gains/(pertes) actuariels dus aux changements d'hypothèses	(230 618)	(2 413)	(293)	(233 324)
Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements	7 474	158	66	7 698
Total, gains/(pertes) actuariels comptabilisés	(223 144)	(2 255)	(227)	(225 626)

22.8 La perte actuarielle nette d'un montant de 225,63 millions de dollars enregistrée en 2014 s'explique en partie par l'application de nouvelles hypothèses actuarielles à l'assurance maladie après la cessation de service, lesquelles ont entraîné une perte actuarielle de 230,62 millions de dollars.

22.9 Le tableau ci-après présente les montants des engagements au titre des prestations définies et de l'ajustement lié à l'expérience pour la période considérée et les deux périodes antérieures :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Assurance maladie après la cessation de service			
Engagements au titre des prestations définies	1 141 510	858 155	979 122
Ajustement lié à l'expérience	32 804	(5 826)	(3 518)
Prestations liées au rapatriement			
Engagements au titre des prestations définies	98 939	94 019	88 958
Ajustement lié à l'expérience	(4 624)	2 445	1 594
Capital-décès			
Engagements au titre des prestations définies	2 855	2 448	2 558
Ajustement lié à l'expérience	120	(21)	–

22.10 Le PNUD a financé les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à hauteur de 499,9 millions de dollars et s'est doté d'une stratégie de financement sur 15 ans pour combler l'écart entre le montant total des engagements et le montant financé.

22.11 La prochaine évaluation actuarielle complète sera arrêtée au 31 décembre 2015 ou au 31 décembre 2016, selon que les hypothèses changent de façon significative ou non.

Hypothèses actuarielles

22.12 La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été achevée au 31 décembre 2014. Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des prestations définies sont les suivantes :

<i>2014</i>	
Taux équivalent unique d'actualisation :	
a) Assurance maladie après la cessation de service	3,91 %
b) Prestations liées au rapatriement	3,44 %
c) Capital-décès	3,30 %
Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé (en fonction du régime d'assurance maladie)	De 5 à 6,8 %
Mouvement du barème des traitements (en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires)	De 5,5 à 10,8 %
Taux d'inflation	2,25 %
Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge)	De 942 à 13 569 dollars
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées

22.13 Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables statistiques publiées. Les taux retenus pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Taux de décès – Fonctionnaires en activité</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

<i>Taux de décès – Fonctionnaires à la retraite</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

22.14 Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés le 1^{er} janvier 1990 ou après cette date et comptant au moins 30 années d'activité s'établissent comme suit :

<i>Taux de départ à la retraite : administrateurs comptant au moins 30 années d'activité</i>	<i>À l'âge de 55 ans</i>	<i>À l'âge de 62 ans</i>
Hommes	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80

Analyse de sensibilité

22.15 Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service donnerait les résultats suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation de 1 % du coût des soins de santé</i>	<i>Diminution de 1 % du coût des soins de santé</i>
Incidence d'un changement du taux d'actualisation sur les engagements au titre des prestations constituées en fin d'année	(204 875)	275 482
Incidence d'un changement des taux tendanciels du coût des soins de santé sur les composantes combinées coût des services rendus et coût financier du montant net des frais médicaux périodiques postérieurs à l'emploi	26 364	(19 050)

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

22.16 Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

22.17 Le PNUD est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

22.18 L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % selon l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce dont il découle que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 24,42 %, alors que le taux en vigueur était de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2015.

22.19 Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,5 % (130,0 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Le taux de couverture calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation de 2011).

22.20 Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus

en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. De plus, la valeur de marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

22.21 En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1er janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Il est tenu compte du relèvement de l'âge normal de départ à la retraite dans l'évaluation actuarielle de la Caisse arrêtée au 31 décembre 2013.

22.22 Les cotisations versées par le PNUD à la Caisse en 2014 s'élevaient à 167 millions de dollars (170,02 millions de dollars en 2013). Les montants comprennent la part de l'organisation et les cotisations des participants. Les cotisations dues en 2015, dont le montant est estimé à 165 millions de dollars, seront fonction des effectifs et de tout changement dans les barèmes de la rémunération considérée aux fins de la pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

22.23 Dans le cours normal de ses activités, le PNUD a comptabilisé un montant de 2,97 millions de dollars au titre des indemnités de fin de contrat de travail.

Note 23

Autres passifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
Passifs courants		
Dépôts non affectés	7 739	7 722
Dettes diverses	2 272	783
Contrats de location-financement	3	5
Total des autres passifs courants	10 014	8 510
Passifs non courants		
Contrats de location-financement	–	2
Dettes diverses	19	–
Total des autres passifs non courants	19	2
Total des autres passifs	10 033	8 512

23.1 Le contrat de location-financement concerne du matériel de bureautique dans un bureau de passif du PNUD.

Note 24
Réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Mouvements</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Fonds de dotation	3 000	–	3 000
Réserve opérationnelle	356 968	(8 000)	348 968
Réserve pour les initiatives spéciales	670	–	670
Total des réserves	360 638	(8 000)	352 638

24.1 La réserve du Fonds de dotation a été constituée par une contribution en 1998 d'un montant de 3,0 millions de dollars versée par le Gouvernement japonais afin de renforcer les capacités de planification et de gestion des institutions palestiniennes, en vue de promouvoir un développement socioéconomique durable. D'après le dispositif et les conditions d'application du Fonds de dotation, le capital ne sera pas affecté à la programmation tant que le Gouvernement japonais ou le PNUD n'auront pas décidé de clore le Fonds. En revanche, les intérêts qu'il produit peuvent être affectés à des activités de programme.

24.2 Créée en 1979 par l'ancien Conseil d'administration du PNUD pour assurer au Programme des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est reconstituée en appliquant chaque année une formule de calcul définie. Elle se compose d'une réserve pour les ressources ordinaires et d'une réserve pour les autres ressources.

24.3 À sa session annuelle de 1999, le Conseil d'administration a approuvé une modification de la formule de calcul de la réserve opérationnelle relative aux ressources ordinaires, qui correspond désormais à la somme des éléments suivants :

a) Recettes : l'équivalent de 10 % du montant annuel moyen des contributions volontaires reçues pendant les trois années les plus récentes, arrondi au million de dollars le plus proche;

b) Dépenses : l'équivalent de 2 % du montant annuel moyen des dépenses totales engagées durant les trois années les plus récentes, arrondi au million de dollars le plus proche;

c) Obligations et risques structurels : l'équivalent de 10 % de la somme des éléments recettes et dépenses, arrondi au million de dollars le plus proche;

d) Trésorerie : l'équivalent des besoins de trésorerie pour un mois, soit un douzième des dépenses totales de l'année la plus récente, arrondi au million de dollars le plus proche.

24.4 En outre, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve opérationnelle pour les autres ressources, dont la formule de calcul correspond à la somme des éléments suivants :

a) Dépenses : l'équivalent de 2 % du montant annuel moyen des dépenses totales engagées durant les trois années les plus récentes au titre du partage des coûts, des fonds d'affectation spéciale et des services d'appui qui sont assurés moyennant remboursement, arrondi au million de dollars le plus proche;

b) Obligations et risques structurels : l'équivalent des dépenses administratives pour un an, actuellement estimé à 30 millions de dollars.

La formule de calcul de la réserve pour les autres ressources est fondée sur le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale, les services d'appui remboursables et des activités diverses, mais les renseignements présentés sur cette réserve dans la note 6 (Information sectorielle : état de la situation financière au 31 décembre 2014) ne portent que sur l'actif net/la situation nette pour les services d'appui remboursables et les activités diverses.

24.5. La réserve pour les initiatives spéciales, dont le montant s'élevait à 0,67 million de dollars, a été approuvée pour la première fois en 2000 quand le Conseil d'administration a décidé de constituer une réserve pour dépenses d'équipement par prélèvement sur les ressources ordinaires du PNUD. Elle sert à couvrir les frais de réinstallation (rénovations, mobilier, aménagements et déménagements).

Note 25

Excédents cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 1^{er} janvier 2014 (montants retraités)</i>	<i>Mouvements</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Excédents cumulés	4 243 335	(305 385)	3 937 950
Fonds à des fins déterminées ^a	73 478	(5 370)	68 108
Gains/(pertes) actuariels (montant net)	52 226	(225 626)	(173 400)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	197	(256)	(59)
Total des excédents cumulés	4 369 236	(536 637)	3 832 599

^a Les fonds constitués à des fins déterminées portent sur les domaines suivants : sécurité, fonds de roulement, informatique et télécommunications, Volontaires des Nations Unies, formation, personnel et divers.

Note 26

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013 (montants retraités)</i>
Contributions	4 711 458	4 837 447
Participation des gouvernements aux frais de fonctionnement des bureaux locaux	38 958	33 382
Contributions en nature	18 044	17 032
<i>À déduire</i> : Contributions inutilisées remboursées aux donateurs	(124 015)	(50 716)
Total des contributions volontaires (montant net)	4 644 445	4 837 145

26.1 La rubrique « Contributions en nature » comprend principalement des droits d'usage de terrains et de bâtiments cédés sans contrepartie, d'une valeur de 17,853 millions de dollars (16,857 millions de dollars en 2013), ainsi que des donations de biens (notamment matériel informatique et fournitures) d'une valeur de 0,191 million de dollars (0,175 million de dollars en 2013).

26.2 Au 31 décembre 2014, le PNUD avait signé avec des donateurs des accords relatifs aux contributions d'un montant de 1,429 milliard de dollars, pour lesquels les produits n'ont pas été constatés dans les états financiers. Ce montant représente les contributions dues par les donateurs (hors contributions à verser par les gouvernements des pays de programme pour les activités de développement dans leurs bureaux de pays), dont les produits seront constatés au cours des prochains exercices comptables conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD.

Note 27

Produits : opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Département de la sûreté et de la sécurité (Secrétariat de l'ONU)	88 653	87 076
Remboursement de services de gestion et d'appui	57 643	54 029
Programme des Volontaires des Nations Unies	13 182	13 757
Commissions pour des services d'appui à l'exécution	17 584	21 839
Commissions pour des services de gestion des états de paie	5 270	4 963
Commissions pour des services de gestion des achats	2 795	4 105
Honoraires de formation	2 655	3 576
Revenus locatifs	2 916	2 115
Commissions perçues par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires en sa qualité d'agent d'administration	4 880	2 994
Chiffre d'affaires et redevances provenant de la vente de publications	–	16
Autres produits d'opérations avec contrepartie directe	243	278
Total des produits d'opérations avec contrepartie directe	195 821	194 748

Note 28

Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Produits des placements	38 587	54 569
Total des produits des placements	38 587	54 569

28.1 Les produits des placements correspondent aux intérêts créditeurs, c'est-à-dire les intérêts perçus sur le portefeuille des placements du PNUD, majorés ou minorés des primes amorties, ainsi que ceux perçus sur les soldes de comptes en banque.

Notes 29

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Gains de change	32 035	20 060
Produits de la facturation des services communs et autres ^a	84 601	42 563
Commissions pour des services généraux de gestion	5 426	4 106
Total des produits divers	122 062	66 729

^a Sur le montant total de 84,601 millions de dollars, la reprise de dépréciations liée à des avances versées au personnel [voir note 12 (Avances versées)] représentait 0,002 million de dollars, dépréciations qui avaient été prises en compte à la rubrique Excédent/déficit par le passé.

Note 30

Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges afférentes aux programmes^a</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Total des charges</i>
	2014	2014	2013 (après retraitement)	2013 (après retraitement)
30.1 Services contractuels				
Services rendus par des vacataires	1 290 101	1 359 571	1 314 344	1 373 401
Services rendus par des sociétés	693 739	715 414	723 266	741 392
Services contractuels – Volontaires des Nations Unies	33 186	38 894	37 245	42 377
Total (services contractuels)	2 017 026	2 113 879	2 074 855	2 157 170
30.2 Charges de personnel				
Traitements	204 036	657 497	200 898	666 925
Prestations de retraite	32 898	110 965	31 934	112 658
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	17 925	112 966	16 390	101 864
Indemnités d'engagement et d'affectation	10 274	32 984	12 241	32 025
Prestations liées aux congés	7 681	19 730	7 885	21 119
Autres avantages du personnel	23 341	52 673	15 854	50 529
Total (charges de personnel)	296 155	986 815	285 202	985 120

	<i>Charges afférentes aux programmes^a</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Total des charges</i>
	2014	2014	2013 (après retraitement)	2013 (après retraitement)
30.3 Fournitures et consommables utilisés				
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures liées aux projets	355 145	372 715	327 358	344 935
Fournitures médicales, pharmaceutiques et agricoles	346 105	351 039	269 113	273 745
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	29 732	36 947	45 516	50 007
Matériel informatique et matériel de communications	46 522	50 956	55 626	58 751
Fournitures pour la sécurité et fournitures de bureau	19 965	24 703	18 608	22 091
Autres consommables utilisés	3 373	5 869	1 766	2 851
Total (fournitures et consommables utilisés)	800 842	842 229	717 987	752 380
30.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	213 205	251 575	226 438	261 796
Formation et recrutement	179 735	198 610	165 932	182 550
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	79 662	183 159	72 447	153 212
Communications	106 532	133 816	113 736	138 173
Fret	33 801	35 298	29 062	34 515
Services spécialisés	22 089	23 936	23 336	26 812
Sécurité	16 476	34 158	6 398	20 862
Remboursements	8 375	17 049	10 068	14 748
Contributions – Activités des Nations Unies cofinancées	3 145	11 001	2 348	8 631
Contributions – Informatique et communications	2 130	6 353	2 052	7 349
Assurances/garanties	7 714	8 927	5 774	6 774
Frais relatifs à des contrats de services de gestion	2 156	2 156	2 675	2 675
Frais de fonctionnement divers	212 723 ^b	13 800 ^c	199 251	11 414
Total (frais généraux de fonctionnement)	887 743	919 838	859 517	869 511
30.5 Subventions et autres transferts				
Subventions	317 509	319 392	343 805	345 488

	Charges afférentes aux programmes ^a	Total des charges	Charges afférentes aux programmes	Total des charges
	2014	2014	2013 (après retraitement)	2013 (après retraitement)
Transferts	4 842	11 480	4 404	6 803
Total (subventions et autres transferts)	322 351	330 872	348 209	352 291
30.6 Charges diverses				
Divers	53 112	59 775	58 073	72 266
Pertes de change	12 885	40 426 ^d	5 324	39 108
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	694	691	1 092	3 741
Versements à titre gracieux ^e	–	3	–	215
Dépréciation	35	405 ^f	–	77
Total (charges diverses)	66 726	101 300	64 489	115 407
30.7 Amortissement				
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 090	8 551	1 544	7 014
Amortissement d'immobilisations incorporelles	50	2 148	13	981
Total (amortissements)	2 140	10 699	1 557	7 995
30.8 Charges financières				
Frais bancaires	4 364	8 668	2 904	6 560
Total (charges financières)	4 364	8 668	2 904	6 560
Total des charges	4 397 347	5 314 300	4 354 720	5 246 434

^a Dont 4,397 milliards de dollars de charges afférentes aux programmes et 917 millions de dollars de charges afférentes à des activités touchant l'efficacité du développement, à la coordination des activités de développement du système des Nations Unies, à la gestion, à des activités entreprises à des fins spéciales et à des activités diverses. Pour plus de précisions, voir la note 35.1.

^b Des 212,723 millions de dollars, 196,936 millions sont éliminés pour supprimer l'incidence de recouvrements internes des coûts au sein du PNUD.

^c Dont 8,135 millions de dollars correspondant aux services administratifs fournis par d'autres organismes des Nations Unies.

^d Tient compte des effets des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui représentent un montant de 8,564 millions de dollars.

^e Des versements à titre gracieux ont été approuvés et effectués par le PNUD conformément à l'article 23.01 du règlement financier et à la règle de gestion financière 123.01.

^f En 2014, le PNUD a comptabilisé en dépréciation un montant de 0,370 million de dollars tenant à une monnaie non convertible qu'il détenait [voir la note 8 (Trésorerie et équivalents de trésorerie)] et un montant de 0,035 million de dollars correspondant à des sommes à recevoir de tiers [voir la note 11 (Créances – opérations avec contrepartie directe)].

Note 31
Instruments financiers et gestion des risques

Évaluation

31.1 Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente détenus par le PNUD au 31 décembre 2014, par niveau.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	Total
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Instruments du marché monétaire	39 193	–	–	39 193
Obligations	416 070	–	–	416 070
Total	455 263	–	–	455 263

31.2 En fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, les normes IPSAS définissent les trois niveaux de juste valeur suivants :

- a) Niveau 1 : cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;
- b) Niveau 2 : données autres que les cours du marché relevant du niveau 1 obtenues soit directement (valeur), soit indirectement (dérivé de la valeur) pour l'actif ou le passif considéré;
- c) Niveau 3 : données ne reposant pas sur des cours observables (non attestées).

31.3 Au 31 décembre 2014, le PNUD n'avait ni actif ni passif comptabilisé à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit.

31.4 Les règles de gestion des risques du PNUD, les directives régissant ses investissements et son règlement financier et ses règles de gestion financière ont pour objet de réduire au minimum le risque d'amoindrissement des ressources dont il dispose pour financer ses activités. Les principaux objectifs des directives régissant les investissements du PNUD sont les suivants :

- La sécurité : il s'agit de préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables;
- La liquidité : il s'agit de faire en sorte que le PNUD puisse faire face à ses besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidité;
- Le rendement : il s'agit de maximiser le revenu des investissements tout en respectant les impératifs de sécurité et de liquidité.

Dans le cadre de ses activités, le PNUD est exposé à différents types de risque financier, notamment :

- Le risque de crédit : le risque de subir une perte financière si une contrepartie ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles;

- Le risque de liquidité : le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour couvrir les obligations venant à échéance;
- Le risque de marché : le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des titres.

31.5 Le Comité des placements du PNUD, composé de hauts responsables, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille d'investissements et veille à ce que les décisions de placement soient conformes aux directives en vigueur.

31.6 Le Règlement financier et les règles de gestion financière régissent la gestion financière du PNUD. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le PNUD et fixent les normes applicables en matière de contrôle interne et de responsabilité.

31.7 Il n'y a pas eu en 2014 de changement marquant dans le dispositif de gestion des risques du PNUD.

31.8 Les tableaux ci-après indiquent la valeur des actifs et passifs financiers en fin d'année, selon le classement IPSAS, adopté par le PNUD.

a) Classement des actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit</i>	<i>31 décembre 2014 Valeur comptable</i>	<i>31 décembre 2013 Valeur comptable (après retraitement)</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	426 775	–	426 775	1 075 935
Investissements	4 493 570	455 263	–	–	4 948 833	4 454 931
Créances – opérations sans contrepartie directe	–	–	149 910	–	149 910	139 169
Créances – opérations avec contrepartie directe	–	–	56 143	–	56 143	93 075
Avances octroyées	–	–	243 817	–	243 817	324 230
Prêts à des gouvernements	–	–	8 107	–	8 107	10 811
Total – Actifs financiers	4 493 570	455 263	884 752	–	5 833 585	6 098 151

b) Classement des passifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Divers	Juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit	31 décembre 2014 Valeur comptable	31 décembre 2013 Valeur comptable (après retraitement)
Dettes et engagements	161 334	274	161 608	126 697
Avances à rembourser	10 055	–	10 055	16 667
Créditeurs – fonds détenus en fiducie	593 347	–	593 347	552 805
Fonds détenus pour le compte de donateurs	46 625	–	46 625	19 355
Autres éléments de passif	10 033	–	10 033	8 512
Total – Passifs financiers	821 394	274	821 668	724 036

31.9 Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Au 31 décembre 2014, la valeur de réalisation de ces actifs dépassait leur valeur comptable de 2,2 millions de dollars (9,9 millions de dollars en 2013). Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur de marché, correspondant au cours indiqué par des tiers informés. La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2014, le PNUD n'avait pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit.

31.10 Au 31 décembre 2014, le PNUD avait 0,274 million de dollars de passifs financiers (au titre des produits dérivés) comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit, à quoi s'ajoutaient des montants théoriques de 43 millions de livres sterling et 25 millions d'euros. La valeur comptable des autres éléments de passif financier est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Analyse du risque de crédit

31.11 Le PNUD est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les investissements et les créances (sans contrepartie directe).

31.12 Le PNUD a des comptes bancaires dans 154 pays, ce qui l'expose au risque de défaillance des institutions financières locales. Il a établi des critères d'évaluation des risques qu'il utilise pour évaluer la solvabilité des institutions financières avant d'ouvrir de nouveaux comptes en banque. En outre, au moyen de comptes à solde nul, il permet à ses bureaux locaux de tirer des fonds en dollars des États-Unis et en euros d'un compte principal géré par le siège pour réalimenter périodiquement leurs comptes en monnaie locale. Les excédents des comptes à solde nul sont automatiquement virés sur le compte principal et investis dans des instruments du marché monétaire à court terme. Cette pratique permet de réduire au minimum les soldes des comptes bancaires locaux.

31.13 En ce qui concerne les instruments financiers, les directives régissant les investissements du PNUD limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et imposent un degré de solvabilité minimum. Les stratégies

d'atténuation du risque de crédit énoncées dans les directives régissant les investissements consistent notamment à arrêter des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs et à fixer des limites concernant l'échéance et les contreparties en fonction de la note de crédit. Les directives prescrivent une surveillance continue des notes de crédit des émetteurs et des contreparties. Seuls sont autorisés les investissements dans des instruments à revenu fixe émis par des entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales ou par des banques.

31.14 Le PNUD utilise les notes de crédit des trois plus grandes agences de notation, Moody's, Standard and Poor's et Fitch, pour évaluer le risque de crédit sur ses instruments financiers. Au 31 décembre 2014, ses investissements se répartissaient comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon le système de notation de Standard and Poor's).

31.15 La gestion des placements est centralisée au siège du PNUD et les bureaux de pays n'ont normalement pas le droit d'effectuer des investissements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis.

a) Répartition des investissements par note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014	AAA	AA+	AA à AA-	A+	A	Total
Titres du marché monétaire	–	–	164 191	100 000	274 966	539 157
Obligations	2 630 035	994 178	345 924	408 832	30 707	4 409 676
Total	2 630 035	994 178	510 115	508 832	305 673	4 948 833

31 décembre 2013	AAA	AA+	AA à AA-	A	Total
Titres du marché monétaire	324 856	99 973	249 759	81 947	756 535
Obligations	1 470 132	1 686 588	522 760	18 916	3 698 396
Total	1 794 988	1 786 561	772 519	100 863	4 454 931

Note : Ni les titres classés comme équivalents de trésorerie, ni les fonds détenus en fiducie ne sont compris.

31.16 Le Règlement financier et les règles de gestion financière réduisent le risque de crédit auquel le PNUD est exposé sur les créances sans contrepartie directe puisqu'ils disposent que, pour les ressources autres que les ressources ordinaires, la réception des fonds des donateurs doit précéder les charges. Il ne peut être dérogé à cette règle que si des conditions précises concernant le risque associé au débiteur sont réunies. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités des Nations Unies (comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous), qui présentent un risque de crédit peu élevé.

Créances : opérations sans contrepartie directe, par type d'entité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Entités gouvernementales	44 223	72 993
Entités non gouvernementales	105 687	66 176
Total – Créances (opérations sans contrepartie directe)	149 910	139 169

Note : Les entités non gouvernementales sont pour la plupart supranationales ou internationales.

31.17 Les trois principaux donateurs représentaient 68 % du solde des créances sans contrepartie directe. Comme il ressort du tableau ci-dessous, il s'agissait de deux organismes multilatéraux et d'un gouvernement. Se fondant sur l'expérience, le PNUD estime que toutes les créances sans contrepartie directe sont recouvrables.

Créances : opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

Trois soldes les plus importants

Numéro	Solde	Pourcentage du total	Type d'entité
1	66 672	44	Organisme multilatéral
2	18 548	12	Organisme multilatéral
3	17 444	12	Gouvernement
Total partiel	102 664	68	
Total	149 910	100	

Analyse du risque de liquidité du PNUD

31.18 Le risque de liquidité est le risque que le PNUD ne puisse s'acquitter des obligations venant à échéance (dettes, engagements au titre des prestations dues, remboursements aux donateurs et autres éléments de passif).

31.19 Les investissements sont effectués compte tenu des besoins de trésorerie liés au fonctionnement du Programme, en fonction des prévisions relatives aux flux de trésorerie. Comme il ressort du tableau ci-dessous, une partie de la trésorerie et des investissements du PNUD est conservée sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme qui suffisent à couvrir ses engagements exigibles.

Analyse de liquidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	Pourcentage	31 décembre 2013 (après retraitement)	Pourcentage
Trésorerie	284 023	5	278 527	5
Équivalents de trésorerie	142 752	3	797 408	14
Total – Trésorerie et équivalents de trésorerie	426 775	8	1 075 935	19
Placements à court terme	2 129 312	40	2 432 889	44
Placements à long terme	2 819 521	52	2 022 042	37
Total – Placements à court et à long terme	4 948 833	92	4 454 931	81
Total – Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	5 375 608	100	5 530 866	100

Note : Les fonds détenus en fiducie ne sont pas compris; les équivalents de trésorerie viennent à échéance trois mois maximum après la date d'acquisition.

31.20 Le pourcentage de titres détenus par le PNUD sous la forme d'obligations à la fin de 2014 était plus élevé qu'à la fin de 2013, mais il s'agissait de valeurs mobilières hautement liquides, dont les échéances étaient relativement courtes (2 à 3 ans). Dans le cas peu probable où le PNUD ne pourrait pas dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme, il pourrait liquider ces actifs très rapidement et avec un coût de transaction réduit au minimum.

b) Répartition des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres du marché monétaire	132 732	235 192
Dépôts à terme	–	100 000
Instruments du marché monétaire	–	344 955
Comptes de dépôt à nivelage quotidien	–	51 784
Obligations	10 020	65 477
Équivalents de trésorerie	142 752	797 408

Note : Les fonds détenus en fiducie ne sont pas compris.

31.21 Le risque de liquidité est également atténué par l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, qui disposent que les bureaux ne peuvent contracter des engagements, y compris des engagements d'achat, que si le budget correspondant existe. Les dépenses ne peuvent être engagées qu'une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés. Les possibilités de dépenses sont constamment réévaluées au regard des engagements et des charges

existants. Si le budget n'a pas été actualisé ou si les fonds ne sont pas disponibles, les dépenses doivent être conformes aux directives régissant la gestion des risques.

Analyse du risque de marché

31.22 Le risque de marché est le risque que le PNUD subisse des pertes financières en raison de variations défavorables des cours, à savoir les taux d'intérêt, les taux de change et la valeur des titres.

31.23 Le risque de taux d'intérêt est associé aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

31.24 Une partie (9,2 %) des titres détenus par le PNUD sont classés comme instruments disponibles à la vente et comptabilisés à la juste valeur avec variation constatée dans la situation nette, ce qui expose le PNUD au risque de taux d'intérêt. Toutefois, les titres sont pour la plupart (90,8 %) classés comme titres détenus jusqu'à échéance et ne sont pas évalués au cours du marché, ce qui signifie que les actifs nets et l'excédent/déficit apparaissant dans les états financiers du Programme ne varient pas de manière notable en fonction des taux d'intérêt.

Répartition des investissements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Mode de comptabilisation</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Titre détenus jusqu'à échéance	Valeur après amortissement	4 493 570	4 085 579
Titres disponibles à la vente	Juste valeur	455 263	369 352
Total		4 948 833	4 454 931

31.25 Le PNUD investit des montants limités dans des instruments en dollars des États-Unis à taux variable, ce qui l'expose à des fluctuations des flux de trésorerie futurs. En cas de baisse des taux d'intérêt, les intérêts créditeurs diminueront, et en cas de hausse des taux d'intérêt, ils augmenteront. Au 31 décembre 2014, le PNUD possédait des titres obligataires à taux variable qui représentaient une valeur de 169,10 millions de dollars (contre 183,77 millions de dollars au 31 décembre 2013) et dont les dates d'échéance étaient comprises entre moins d'un mois et deux ans et demi.

31.26 Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt des investissements du PNUD. Seuls sont sensibles aux taux d'intérêt les titres classés comme disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des taux d'intérêt n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du PNUD.

Sensibilité aux taux d'intérêt des actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014 Valeur de marché	Variation	Incidence sur les états financiers	
		Situation nette	Excédent ou déficit
455 262	Hausse de 100 points de base	(9 261)	–
455 262	Baisse de 50 points de base	4 630	–

Note : Les titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

Risque de change

31.27 Bien que la plupart de ses opérations soient libellées en dollars des États-Unis, le PNUD est exposé à des risques de change liés à des avoirs financiers détenus dans d'autres monnaies et à des passifs financiers qui doivent être réglés dans d'autres monnaies.

31.28 Les contributions versées au PNUD sont pour la plupart libellées en dollars des États-Unis, mais certaines le sont dans d'autres grandes devises, notamment l'euro, la livre sterling, la couronne norvégienne, le dollar canadien, le yen, le franc suisse et le dollar australien. En outre, les gouvernements des pays de programme versent principalement dans leur propre monnaie les contributions destinées au financement des programmes exécutés chez eux. Le PNUD évalue constamment la nécessité de conserver des fonds et d'autres actifs financiers dans des devises autres que le dollar des États-Unis pour s'acquitter de ses obligations dans ces monnaies.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie, investissements et créances sans contrepartie directe

	Dollar É.-U.	Euro	Bolívar	Autres	Total au 31 décembre 2014	Total au 31 décembre 2013 (après retraitement)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	273 489	52 249	34 986	66 051	426 775	1 075 935
Investissements	4 948 833	–	–	–	4 948 833	4 454 931
Créances sans contrepartie directe	60 810	74 340	–	14 760	149 910	139 169
Total	5 283 132	126 589	34 986	80 811	5 525 518	5 670 035

b) Sensibilité aux taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépréciation		Appréciation	
	Excédent (déficit)	Situation nette	Excédent (déficit)	Situation nette
Euro (fluctuation de 10 %)	(11 508)	–	14 065	–
Bolívar (fluctuation de 10 %)	(3 180)	–	3 887	–

Note : Les chiffres ci-dessus renseignent sur la sensibilité aux fluctuations des taux de change de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des investissements et des créances sans contrepartie directe.

31.29 Au 31 décembre 2014, tous les investissements du PNUD étaient libellés en dollars des États-Unis. Toutefois, une partie de la trésorerie était détenue dans d'autres monnaies, le but étant principalement de faciliter les activités opérationnelles dans les pays de programme où une grande partie des paiements se font en monnaie locale. Le PNUD ne garde qu'un minimum d'actifs en monnaies locales et, chaque fois que possible, convertit les soldes excédentaires de ses comptes bancaires en dollars des États-Unis.

31.30 La plupart des actifs et des passifs financiers sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change en général. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus d'avance et les fonds détenus pour le compte des donateurs, sont inscrits dans le grand livre en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande des donateurs.

Note 32

Parties liées

Principaux dirigeants

32.1 L'organe de direction du PNUD est le Groupe exécutif, composé de 13 membres. Responsable de la direction stratégique et de la gestion opérationnelle, ce groupe dispose de pouvoirs considérables pour exécuter le mandat du PNUD. Il comprend quatre niveaux, un secrétaire général adjoint et administrateur (l'Administrateur), un secrétaire général adjoint (l'Administrateur associé), neuf sous-secrétaires généraux (les administrateurs assistants), et un conseiller spécial de l'Administrateur et un chef de cabinet et directeur du Bureau exécutif.

Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Autres prestations	Rémunération totale	Engagements relatifs
					à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement, au capital- décès et aux congés annuels
Principaux dirigeants	13	2 999	629	3 628	6 679
Parents proches des principaux dirigeants	1	163	–	163	154
Total	14	3 162	629	3 791	6 833

32.2 La rémunération versée aux principaux dirigeants comprend le traitement, l'indemnité de poste et les autres avantages prévus par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU.

Prêts

32.3 Tous les fonctionnaires du PNUD, y compris les principaux dirigeants, peuvent recevoir des avances de traitement aux fins prévues par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2014, les principaux dirigeants

et leurs parents proches n'avaient reçu aucune avance dont tous les fonctionnaires du PNUD ne puissent bénéficier.

Systeme des Nations Unies

32.4 Le PNUD participe à des initiatives du système des Nations Unies comme les dispositifs de financement commun (fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes conjoints) et les accords relatifs aux services communs. Dans le cadre de tels mécanismes, les entités des Nations Unies collaborent à l'exécution d'activités et à l'obtention de résultats. Chaque entité assume sa part de responsabilités dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation de ces activités.

32.5 Le PNUD est un des organismes parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), initiative novatrice dans le cadre de laquelle les organismes des Nations Unies mènent une action commune et coordonnée face au problème du VIH/sida. Le PNUD concourt à la définition des politiques financières et opérationnelles du Conseil de coordination d'ONUSIDA, qui a son siège à Genève.

Note 33

Engagements et passifs et actifs éventuels

Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Immobilisations corporelles	6 399	8 197
Biens	159 071	225 358
Services	95 462	84 405
Total – Engagements en cours	260 932	317 960

33.1 Au 31 décembre 2014, les engagements du PNUD relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 260 932 millions de dollars.

Obligations locatives, par durée

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Obligations relatives à la location de biens immobiliers		
Moins d'un an	53 220	48 663
1 à 5 ans	84 295	88 719
Plus de 5 ans	26 266	31 949
Total – Obligations relatives à la location de biens immobiliers	163 781	169 331

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations relatives à la location de matériel		
Moins d'un an	63	60
1 à 5 ans	58	41
Plus de 5 ans	90	90
Total – Obligations relatives à la location de matériel	211	191

33.2 Les tableaux ci-dessus indiquent les obligations locatives valables pendant la durée des contrats de location. En règle générale, la durée des baux immobiliers conclus par le PNUD se situe entre un et cinq ans.

Actifs éventuels

33.3 Au 31 décembre 2014, le PNUD avait un actif éventuel correspondant à un complexe situé au Soudan du Sud dont la propriété faisait l'objet d'un litige. Ce litige explique que le complexe (terrain et bâtiments) n'ait pas été porté en immobilisations corporelles. Lorsque la juste valeur du terrain et des bâtiments a pour la dernière fois été évaluée par un expert indépendant, en 2011, elle a été établie à 8,9 millions de dollars.

33.4 Au 31 décembre 2014, le PNUD avait signé avec des donateurs des accords portant sur le versement, au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, de contributions d'un montant total de 1,429 milliard de dollars qui n'avaient pas été passées en produits dans les états financiers. Ce montant représente des contributions dues par des donateurs (hors contributions versées par les gouvernements des pays de programme pour les activités de développement des bureaux situés dans leurs pays), qui seront passées en produits lors des prochains exercices comptables conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD. En outre, un montant de 40,3 millions de dollars de contributions annoncées ou attendues au titre des ressources ordinaires n'a pas été porté en produit en 2014. Il sera inscrit dans les comptes des exercices au cours desquels les versements seront reçus, conformément à la méthode de constatation des produits du PNUD.

Passifs éventuels

33.5 Dans le cadre normal de ses activités, le PNUD peut être partie à des litiges, lesquels sont classés en trois catégories : a) litiges d'ordre commercial; b) litiges d'ordre administratif; c) litiges divers.

33.6 Au 31 décembre 2014, les litiges d'ordre commercial et administratif portaient sur un montant total de 5,019 millions de dollars. L'issue de ces litiges étant incertaine, de même que le montant qui pourrait être dû et la date à laquelle il le serait, aucune dépréciation ou provision n'a été constatée. Le PNUD ne s'attend pas à ce que l'issue finale d'un quelconque litige auquel il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

33.7 Le PNUD est un des partenaires du Centre international de calcul, sis à Genève. Selon le mémorandum d'accord, la responsabilité financière des deux partenaires peut être engagée, dans certaines conditions, en cas de litige avec un

tiers ou d'obligation à l'égard d'un tiers. Au 31 décembre 2014, il n'existait aucun litige de ce type.

Note 34

Réforme structurelle

34.1 En 2014, le PNUD a entrepris une restructuration afin d'accroître l'efficacité avec laquelle il exécutera son plan stratégique, grâce à une plus grande intégration géographique et fonctionnelle au siège et au niveau régional. Au 31 décembre 2014, une provision pour restructuration de 5,592 millions de dollars a été comptabilisée pour la première fois afin de couvrir les charges directement imputables à la restructuration, c'est-à-dire non liées aux activités poursuivies par le PNUD. Il s'agit essentiellement des dépenses relatives à la cessation de service qui seront engagées en 2015, sachant que leur montant pourrait changer si les membres du personnel concernés continuent à travailler pour le PNUD ou d'autres organismes des Nations Unies.

34.2 Les charges comptabilisées en 2014 au titre de la réforme structurelle, y compris la provision susmentionnée, s'élèvent à 25,838 millions de dollars. La mise en œuvre effective des changements structurels se traduit notamment par le transfert de personnel dans les centres régionaux et les centres de services partagés, le versement des prestations dues à la cessation de service, la mobilisation des compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre des réformes, et les investissements voulus dans la formation, le renforcement des capacités et la technologie destinés à faciliter l'exercice de fonctions nouvelles et à améliorer les modalités de fonctionnement.

34.3 On trouvera ci-dessous des informations détaillées sur les charges afférentes à la restructuration qui figurent dans l'état II (état des résultats financiers) (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Charges</i>	<i>Charges figurant dans l'état des résultats financiers pour 2014</i>	<i>Charges afférentes à la restructuration</i>	<i>Total (hors charges afférentes à la restructuration)</i>
Services contractuels	2 113 879	(5 394)	2 108 485
Dépenses de personnel	986 815	(20 055)	966 760
Fournitures et consommables utilisés	842 229	(37)	842 192
Frais généraux de fonctionnement	919 838	(352)	919 486
Dons et autres transferts	330 872	–	330 872
Charges diverses	101 300	–	101 300
Amortissement	10 699	–	10 699
Charges financières	8 668	–	8 668
Total	5 314 300	(25 838)	5 288 462

Note 35

Événements postérieurs à la date de clôture

35.1. La date de clôture des présents états financiers est le 31 décembre 2014. Il ne s'est produit entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Note 36

Informations supplémentaires

36.1

Ventilation des charges, par catégorie de coût

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014
Activités de développement	
Activités de programme	4 397 347
Activités visant l'efficacité du développement	175 242
Coordination des activités de développement des Nations Unies	117 203
Activités de gestion	450 144
Activités entreprises à des fins spéciales	66 370
Activités diverses	330 603
Élimination	(222 609) ^a
Charges totales	5 314 300

^a Ajustement nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations de recouvrement des coûts internes au PNUD.

36.2

Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation et partenaire contractuel

36.2.1. L'agent d'exécution ou de réalisation est l'entité chargée de la gestion du projet et responsable de sa réalisation et des résultats obtenus, qui peut déléguer à un partenaire contractuel la tâche de mener à bien le projet et de fournir les produits.

36.2 a)
Charges afférentes aux programmes, par agent d'exécution ou de réalisation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total
Gouvernements	214 555	1 532 130	638 403	547	2 385 635
Organisations non gouvernementales internationales	3	13 608	1 517	–	15 128
Organisations non gouvernementales nationales	765	6 347	4 362	–	11 474
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	359	–	–	–	359
Agence internationale de l'énergie atomique	–	–	42	–	42
Organisation de l'aviation civile internationale	–	–	44	–	44
Organisation maritime internationale	–	–	662	–	662
Fonds monétaire international	–	–	31	–	31
Union internationale des télécommunications	–	441	–	–	441
Programme des Volontaires des Nations Unies	–	–	–	32 302	32 302
Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU)	4	–	–	–	4
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	35	201	45	–	281
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	1 034	15 036	70 455	55 779	142 304
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	–	–	416	–	416
Organisation mondiale de la Santé	–	–	942	–	942
Programme des Nations Unies pour le développement	249 245	1 354 943	202 100	994	1 807 282
Total des charges afférentes aux programmes	466 000	2 922 706	919 019	89 622	4 397 347

36.2 b)

Charges afférentes aux programmes, par partenaire contractuel

1. Le partenaire contractuel est l'entité chargée de l'exécution du projet et de la fourniture des produits.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total
Gouvernements	194 232	1 331 370	644 774	490	2 170 866
Organisations non gouvernementales internationales	1 583	98 802	2 882	–	103 267
Organisations non gouvernementales nationales	2 304	47 221	4 143	–	53 668
Commission économique pour l'Afrique	–	100	–	–	100
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	–	932	389	–	1 321
Commission économique pour l'Europe	–	372	–	–	372
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	808	4 314	1 292	–	6 414
Agence internationale de l'énergie atomique	–	–	42	–	42
Organisation de l'aviation civile internationale	–	–	44	–	44
Organisation internationale du Travail	–	1 288	–	–	1 288
Organisation maritime internationale	–	–	662	–	662
Organisation internationale pour les migrations	–	1 423	1 099	–	2 522
Centre du commerce international	–	417	258	–	675
Union internationale des télécommunications	–	441	–	–	441
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	–	85	–	–	85
Fonds d'équipement des Nations Unies	1 250	–	167	–	1 417
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat);	531	5 936	108	–	6 575
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	–	149	2	–	151
Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU)	318	1 660	–	–	1 978
Programme des Volontaires des Nations Unies	–	–	–	32 548	32 548

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	139	69	–	208
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	193	2 173	627	–	2 993
Fonds des Nations Unies pour la population	52	7 638	150	–	7 840
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	714	9 670	–	–	10 384
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	273	–	–	273
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	806	2 361	–	–	3 167
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	154	37	613	–	804
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	–	283	–	–	283
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	762	43 803	86 818	55 787	187 170
Autres entités des Nations Unies	5	17	–	–	22
Programme alimentaire mondial	10	1 958	–	–	1 968
Organisation mondiale de la Santé	150	5 333	942	–	6 425
Organisation météorologique mondiale	–	208	–	–	208
Organisation mondiale du tourisme	628	226	–	–	854
Programme des Nations Unies pour le développement	261 500	1 354 077	173 938	797	1 790 312
Total des charges afférentes aux programmes	466 000	2 922 706	919 019	89 622	4 397 347

36.3

Charges afférentes aux programmes, par région géographique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Afrique</i>	<i>États arabes</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe et Communauté d'États indépendants</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Projets mondiaux et divers</i>	Total
Charges							
Services contractuels	304 811	193 279	835 688	171 818	386 443	124 987	2 017 026
Dépenses de personnel	74 825	37 564	69 327	11 954	24 163	78 322	296 155
Fournitures et consommables utilisés	317 484	65 258	88 165	58 915	229 145	41 875	800 842
Frais généraux de fonctionnement	261 046	98 731	207 420	61 105	171 183	88 258	887 743
Dons et autres transferts	62 390	57 388	52 095	26 450	63 523	60 505	322 351
Charges diverses	20 649	6 510	9 161	4 375	19 884	6 147	66 726
Amortissements	698	390	485	172	246	149	2 140
Charges financières	2 831	555	270	296	312	100	4 364
			1 262				
Total	1 044 734	459 675	611	335 085	894 899	400 343	4 397 347

36.4

Services d'appui remboursables et activités diverses

36.4 a)

État de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Services d'appui remboursables	Contrats de services de gestion	Programme des Volontaires des Nations Unies	Activités spéciales	Programme des administrateurs auxiliaires	Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	Total
Actif								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 225	6 345	6 975	7 263	2 531	730	1 330	81 399
Placements	281 050	31 724	34 849	36 289	10 991	3 650	6 647	405 200
Créances : opérations sans contrepartie directe	5	–	1 017	961	1 533	–	–	3 516
Créances : opérations avec contrepartie directe								
– montant net	2 161	–	4 757	34	–	84	–	7 036
Avances – montant net	3 249	–	162	227	–	–	–	3 638
Prêts à des gouvernements	–	–	–	–	–	892	–	892
Stocks	1 445	–	2	41	–	–	–	1 488
Total des actifs courants	344 135	38 069	47 762	44 815	15 055	5 356	7 977	503 169
Actifs non courants								
Placements	365 365	41 241	45 304	47 175	14 288	4 746	8 641	526 760
Prêts à des gouvernements	–	–	–	–	–	7 215	–	7 215
Immobilisations corporelles	38 332	–	801	8 931	–	10 375	–	58 439
Immobilisations incorporelles	3 255	–	–	9	–	–	–	3 264
Total des actifs non courants	406 952	41 241	46 105	56 115	14 288	22 336	8 641	595 678
Total de l'actif	751 087	79 310	93 867	100 930	29 343	27 692	16 618	1 098 847
Passif								
Passifs courants								
Dettes et charges à payer	27 878	4 567	5 483	811	10 692	–	–	49 431
Avances exigibles	50	–	–	392	18	–	–	460
Fonds reçus et produits constatés d'avance	5 861	–	–	2 044	355	7	–	8 267
Fonds détenus pour le compte de donateurs	–	–	–	3 519	–	–	–	3 519
Avantages du personnel	17 945	–	2	13	–	–	–	17 960
Autres passifs courants	2 259	–	1	48	549	32	–	2 889

	Services d'appui remboursables	Contrats de services de gestion	Programme des Volontaires des Nations Unies	Activités spéciales	Programme des administrateurs auxiliaires	Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	Total
Provision pour restructuration	5 592	–	–	–	–	–	–	5 592
Total des passifs courants	59 585	4 567	5 486	6 827	11 614	39	–	88 118
Passifs non courants								
Fonds reçus et produits constatés d'avance	8 687	–	–	–	–	–	–	8 687
Avantages du personnel	449 950	–	–	–	–	–	–	449 950
Autres passifs non courants	19	–	–	–	–	–	–	19
Total des passifs non courants	458 656	–	–	–	–	–	–	458 656
Total du passif	518 241	4 567	5 486	6 827	11 614	39	–	546 774
Actif net/situation nette								
Réserves	116 968	–	–	–	–	25 000	–	141 968
Excédents accumulés	115 878	74 743	88 381	94 103	17 729	2 653	16 618	410 105
Total de l'actif net/ de la situation nette	232 846	74 743	88 381	94 103	17 729	27 653	16 618	552 073
Total du passif et de l'actif net/ de la situation nette	751 087	79 310	93 867	100 930	29 343	27 692	16 618	1 098 847

36.4 b)
État des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Services d'appui remboursables</i>	<i>Contrats de services de gestion</i>	<i>Programme des Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Activités spéciales</i>	<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Réserves au titre des bureaux et logements hors siège</i>	Total
Produits							
Contributions volontaires – montant net ^a	38 426	3 535	16 767	72 313	13 789	–	144 83
Produits – opérations avec contrepartie directe	91 425	–	13 336	89 490	–	847	195 09
Produits des placements	4 000	581	410	170	2	–	5
Produits divers	279 440	238	19 022	8 326	–	3	307 02
Total des produits	413 291	4 354	49 535	170 299	13 791	850	652 12
Charges							
Services contractuels	44 121	18 658	22 653	21 080	–	22	106 53
Dépenses de personnel	249 398	–	13 818	97 851	14 052	162	375 28
Fournitures et consommables utilisés	20 394	34 466	1 404	5 373	–	46	61 6
Frais généraux de fonctionnement	98 139	2 422	15 912	33 411	3 712	76	153 67
Dons et autres transferts	6 258	–	31	387	–	–	6
Charges diverses	1 853	241	571	1 847	11	–	4
Amortissements	4 552	–	92	173	–	282	5
Charges financières	67	–	3	973	4	–	1
Total des charges	424 782	55 787	54 484	161 095	17 779	588	714 51
Excédent/(déficit) pour l'année	(11 491)	(51 433)	(4 949)	9 204	(3 988)	262	(62 39)

^a Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

36.5

Participation aux coûts – partage des coûts avec des gouvernements et avec des tiers – état des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions de tiers autres que gouvernements</i>	<i>Contributions de gouvernements</i>	Total
Produits			
Contributions volontaires – montant net ^a	1 997 599	810 364	2 807 963
Produits – opérations avec contrepartie directe	374	38	412
Produits des placements	4 887	12 398	17 285
Produits divers	2 330	909	3 239
Total des produits	2 005 190	823 709	2 828 899
Charges			
Services contractuels	769 866	439 087	1 208 953
Dépenses de personnel	128 927	13 563	142 490
Fournitures et consommables utilisés	451 659	232 408	684 067
Frais généraux de fonctionnement	463 983	150 126	614 109
Dons et autres transferts	168 822	51 601	220 423
Charges diverses	27 738	19 994	47 732
Amortissements	1 134	82	1 216
Charges financières	3 436	280	3 716
Total des charges	2 015 565	907 141	2 922 706
Excédent/(déficit) pour l'année	(10 375)	(83 432)	(93 807)
Actif net/situation nette			
Excédent cumulé de clôture au 31 décembre 2013	1 806 096	947 530	2 753 626
Transferts à partir de/vers la rubrique Autres ressources	224	(5 944)	(5 720)
Ajustements sur période antérieure	770	1 539	2 309
Actif net/situation nette de clôture au 31 décembre 2014	1 796 715	859 693	2 656 408

^a Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

36.6 a)

Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme d'assistance au peuple palestinien</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté (PNUD)</i>	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>	<i>Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 236	9 208	369	22 829	6 706
Placements	11 179	46 042	1 845	113 771	33 531
Créances – opérations sans contrepartie directe	79	–	–	76	–
Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net	11	–	3	99	–
Avances – montant net	1 427	–	26	8 959	85
Stocks	–	–	–	46	–
Autres actifs courants – montant net	–	–	–	1	–
Total des actifs courants	14 932	55 250	2 243	145 781	40 322
Actifs non courants					
Placements	14 532	59 854	2 398	147 903	43 590
Immobilisations corporelles	398	1 346	11	842	34
Total des actifs non courants	14 930	61 200	2 409	148 745	43 624
Total de l'actif	29 862	116 450	4 652	294 526	83 946
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	266	72	65	5 972	360
Avances exigibles	–	25	–	2 252	–
Fonds détenus pour le compte des donateurs	–	–	–	79	–
Avantages du personnel	–	–	–	1	–
Autres passifs courants	–	–	–	4	–
Total des passifs courants	266	97	65	8 308	360
Total du passif	266	97	65	8 308	360
Actif net/situation nette					
Réserves	3 000	–	–	–	–
Excédents accumulés	26 596	116 353	4 587	286 218	83 586
Total de l'actif net/ de la situation nette	29 596	116 353	4 587	286 218	83 586
Total du passif et de l'actif net/ de la situation nette	29 862	116 450	4 652	294 526	83 946

36.6 a)

Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état de la situation financière (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique	Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement	PNUD-République de Corée – Fonds d'affectation spéciale pour la programmation d'activités de coopération axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 065	7 204	337	5 312	677
Placements	5 323	35 990	1 688	26 559	3 384
Créances – opérations sans contrepartie directe	127	3 839	–	–	–
Créances – opérations avec contrepartie directe – montant net	5	57	–	2	61
Avances – montant net	36	2 036	23	297	140
Stocks	–	18	–	–	–
Autres actifs courants – montant net	–	–	–	40	–
Total des actifs courants	6 556	49 144	2 048	32 210	4 262
Actifs non courants					
Placements	6 920	46 786	2 194	34 527	4 399
Immobilisations corporelles	65	344	–	10	75
Total des actifs non courants	6 985	47 130	2 194	34 537	4 474
Total de l'actif	13 541	96 274	4 242	66 747	8 736
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	166	1 382	–	87	32
Avances exigibles	164	964	–	–	608
Fonds détenus pour le compte des donateurs	–	246	–	–	–
Avantages du personnel	2	3	–	–	–
Autres passifs courants	6	–	–	–	–
Total des passifs courants	338	2 595	–	87	640
Total du passif	338	2 595	–	87	640
Actif net/situation nette					
Réserves	–	–	–	–	–
Excédents accumulés	13 203	93 679	4 242	66 660	8 096
Total de l'actif net/de la situation nette	13 203	93 679	4 242	66 660	8 096
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette	13 541	96 274	4 242	66 747	8 736

36.6 b)

Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme d'assistance au peuple palestinien</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté (PNUD)</i>	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>	<i>Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal</i>
Produits					
Contributions volontaires – montant net ^a	10 948	366 977	2 309	312 378	25 725
Produits – opérations avec contrepartie directe	–	–	–	1	–
Produit des placements	195	1 138	49	2 334	599
Produits divers	1	5	18	26	906
Total des produits	11 144	368 120	2 376	314 739	27 230
Charges					
Services contractuels	14 478	361 671	1 239	157 252	15 225
Dépenses de personnel	11	2 334	4 003	23 210	1 948
Fournitures et consommables utilisés	94	330	19	29 978	3 703
Frais généraux de fonctionnement	2 095	18 194	3 125	78 224	4 882
Dons et autres transferts	–	–	101	56 065	12 034
Charges diverses	322	63	135	6 556	234
Amortissements	33	135	2	59	4
Charges financières	–	–	4	140	2
Total des charges	17 033	382 727	8 628	351 484	38 032
Excédent/(déficit) pour l'année	(5 889)	(14 607)	(6 252)	(36 745)	(10 802)

^a Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

36.6 b)

Dix plus gros fonds d'affectation spéciale – état des résultats financiers (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement</i>	<i>Commission internationale contre l'impunité au Guatemala</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement</i>	<i>PNUD-République de Corée – Fonds d'affectation spéciale pour la programmation d'activités de coopération axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement</i>
Produits					
Contributions volontaires – montant net ^a	12 395	83 128	9 517	24 537	4 505
Produits – opérations avec contrepartie directe	–	–	–	–	–
Produit des placements	111	578	43	337	67
Produits divers	40	194	–	–	–
Total des produits	12 546	83 900	9 560	24 874	4 572
Charges					
Services contractuels	2 681	21 574	157	2 632	3 485
Dépenses de personnel	5 637	22 365	8 505	1 771	536
Fournitures et consommables utilisés	182	6 195	287	142	189
Frais généraux de fonctionnement	5 666	25 631	1 354	1 938	1 736
Dons et autres transferts	1 013	4 759	–	10	1 699
Charges diverses	272	1 083	38	37	118
Amortissements	8	42	–	1	6
Charges financières	1	31	–	1	6
Total des charges	15 460	81 680	10 341	6 532	7 775
Excédent/(déficit) pour l'année	(2 914)	2 220	(781)	18 342	(3 203)

^a Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

36.7

Ensemble des fonds – tableau des résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2014</i>
Gestionnaire des fonds : PNUD Afrique						
Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	847	–	847	6	(67)	786
Appui au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Côte d'Ivoire – équipement et fonctionnement des sites et appui à la communication – désarmement, démobilisation et réintégration	69	–	69	(69)	–	–
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour l'appui au projet d'élections en République démocratique du Congo	2 893	–	2 893	(34)	–	2 859
Fonds d'affectation spéciale de la Belgique pour le développement des capacités commerciales au service de la réduction de la pauvreté et du développement humain en Afrique subsaharienne	197	–	197	–	(150)	47
Fonds d'affectation spéciale Agence canadienne de développement international-PNUD pour l'appui au recensement général de la population et de l'habitat au Sénégal	34	–	34	(17)	–	17
Arrangement transitoire aux Comores	105	–	105	1	–	106
CEE-Seychelles : Remise en état à la suite du tsunami	1	–	1	(1)	–	–
CEE : Projet « CHOC » (Changer d'habitude – s'opposer à la corruption) au Cameroun	11	–	11	(1)	–	10
CEE : Initiatives à l'appui du recensement de la population de 2005 au Nigéria	465	–	465	–	–	465
CEE : Appui à la mise en place des centres de brassage dans le cadre de la réforme du secteur sécuritaire en République démocratique du Congo	3	–	3	–	–	3
CEE : Appui à la stratégie nationale de lutte contre les mines : appui au démarrage du Centre de lutte contre les mines en Casamance	16	–	16	–	–	16
CEE : Appui au processus électoral en Mauritanie	39	–	39	–	–	39
CEE : Appui aux élections législatives de 2007 (phase 1)	1	–	1	(36)	5	(30)
CEE: Appui institutionnel à la Commission nationale de déminage, aux niveaux national et provincial	1	–	1	–	–	1
CEE : Composante de renforcement des capacités du Programme de réforme parlementaire III	192	–	192	(106)	–	86
CEE : Renforcement des capacités de gestion durable des ressources énergétiques, en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA	78	–	78	–	(1)	77
CEE : Renforcement des capacités d'acteurs étatiques et non étatiques aux Seychelles	42	–	42	(5)	(37)	–
CEE : Mission d'observation électorale au Nigéria	(1)	–	(1)	1	–	–

<i>Nom du fonds</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ajustements (Charges)</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2014</i>
Fonds d'affectation spéciale CEE-Érythrée pour l'appui au Programme de renforcement des capacités de lutte antimines	163	–	163	– (29)	134
CEE : Lutte antimines dans les régions éthiopiennes du Tigré et de l'Afar	21	–	21	(21) –	–
CEE : Enquête sur l'impact des mines dans les provinces d'Inhambane et de Maputo (Mozambique)	–	–	–	– (1)	(1)
CEE : Organisation de l'atelier de démarrage du programme de réhabilitation et de développement en Guinée forestière	7	–	7	(7) –	–
CEE : Programme d'appui à la bonne gouvernance au Tchad	68	–	68	– –	68
CEE : Réhabilitation des pistes rurales suivant la méthode à haute intensité de main-d'œuvre en République du Congo	(533)	–	(533)	533 –	–
Fonds d'affectation spéciale CEE-République du Congo pour le projet de collecte et de destruction des armes pour le développement	(19)	–	(19)	– (5)	(24)
CEE : Révision de la constitution de la République du Malawi	1	–	1	– –	1
CEE : Appui au projet « Assessoria Técnica para a Consolidação das Capacidades da CNIDAH » (Angola)	(69)	–	(69)	68 –	(1)
CEE : Appui au renforcement de la démocratie en République-Unie de Tanzanie	31	–	31	– –	31
CEE : Appui à l'observation des élections en République-Unie de Tanzanie	1	–	1	– –	1
CEE : Appui aux personnes déplacées, expulsées et réinstallées en Érythrée (centre médical)	(28)	–	(28)	– 29	1
CEE : Appui aux élections législatives et présidentielle au Niger	1	–	1	– –	1
CEE : Appui au Programme pour l'égalité des sexes au Swaziland	(1)	–	(1)	– –	(1)
CEE : Appui à la Mission d'observation électorale au Nigéria en avril 2007	214	–	214	– –	214
CEE : Appui à la mise en œuvre du programme de développement intégré des zones arides	(20)	–	(20)	– (21)	(41)
CEE : Appui au Colloque international sur l'émancipation des femmes, la formation d'élites et la paix et la sécurité internationales organisé au Libéria et aux suites qui lui seront données	1	–	1	(1) –	–
CEE : Appui au Programme national d'éducation civique (phase II)	1	–	1	(1) –	–
CEE : Appui à l'Institut national de la statistique au Rwanda	(2)	–	(2)	2 –	–
CEE : Appui à l'observation du processus électoral en Côte d'Ivoire	398	–	398	(399) 1	–

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements (Charges)		Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
CEE : Appui à l'organisation des élections nationales d'octobre 2005 au Libéria	1	–	1	(1)	–	–
CEE : Appui au projet de renforcement des capacités de décision de la Banque centrale du Kenya	15	–	15	(15)	–	–
CEE : Appui aux personnes déplacées, expulsées et réinstallées en Érythrée (sécurité alimentaire)	2	–	2	–	–	2
CEE : Appui au financement commun de l'évaluation conjointe de la gouvernance au Rwanda	(1)	–	(1)	–	–	(1)
CEE : Appui au Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté en Éthiopie	2	–	2	–	–	2
CEE : Appui à l'accès des citoyens à la justice au Mozambique	(121)	668	547	(686)	(65)	(204)
CEE : Bonne gouvernance durable en Éthiopie grâce au renforcement des capacités du Parlement national	–	–	–	(22)	–	(22)
CEE : Transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés au Mali	(106)	–	(106)	–	113	7
CEE-Comores : Appui à la mise en œuvre de l'accord sur les dispositions transitoires	(274)	–	(274)	–	–	(274)
Commission européenne : Fonds conjoint des donateurs à l'appui des élections de 2007 au Nigéria	2 562	–	2 562	–	–	2 562
Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Libéria	2	–	2	(2)	–	–
Prorogation de l'enquête sur l'impact des mines en Érythrée	74	–	74	–	–	74
Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique	338	–	338	2	(189)	151
Fonds fiduciaire du PNUD concernant l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires	(61)	–	(61)	–	(1)	(62)
Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité au Libéria	2 633	–	2 633	1 505	115	4 253
Appui au renforcement des capacités de l'Institut national de déminage au Mozambique	23	–	23	–	(14)	9
Appui à l'organisation d'élections municipales au Niger	2	–	2	–	–	2
Appui au processus électoral au Burundi	240	–	240	(240)	–	–
Appui aux élections tripartites de 2004 au Malawi	1	–	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'urgence de 2006 au Burundi	1 203	–	1 203	(1 203)	–	–
Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour l'appui à la gouvernance en Afrique	286	–	286	2	(3)	285
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Angola	26	–	26	4	–	30
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au titre des projets de développement intéressant les réfugiés en Afrique	(57)	–	(57)	(2)	–	(59)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2014</i>
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux populations et la réinstallation permanente au Burundi	613	–	613	(613)	–	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la démobilisation, la réinsertion, la réadaptation et le relèvement en Sierra Leone	1	–	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Namibie	29	–	29	–	–	29
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'encaissement des paiements des utilisateurs du Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique	1	–	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Rwanda	(1)	–	(1)	2	–	1
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au programme de réformes au Nigéria	451	–	451	–	–	451
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui au Programme d'assistance humanitaire et de relèvement mené par l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe	(2)	–	(2)	2	–	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme de déminage au Mozambique	296	–	296	2	(3)	295
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	1 820	–	1 820	10	(776)	1 054
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et la faim en Afrique	1 125	–	1 125	5	(815)	315
Fonds d'affectation spéciale PNUD-Belgique à l'appui du processus électoral en Afrique du Sud	45	–	45	–	–	45
Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale PNUD-CEE pour le Programme du Réseau Afrique 2000 : subventions allouées au Burkina Faso, au Cameroun et à l'Ouganda	1	–	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale PNUD-Norvège pour appuyer le processus électoral au Mozambique	(370)	–	(370)	–	–	(370)
PNUD : « Appui au processus électoral en Guinée »	(1)	–	(1)	4	–	3
Total, gestionnaire des fonds : PNUD Afrique	16 026	668	16 694	(1 333)	(1 914)	13 447
Gestionnaire des fonds : PNUD États arabes						
Rapport arabe sur le développement humain	49	–	49	–	14	63
Commission européenne-PNUD : Projet conjoint d'assistance électorale au Yémen	916	–	916	–	63	979
CEE-Soudan : Programme local de relèvement et de remise en état à la suite du conflit	(1 189)	–	(1 189)	2 206	(1 548)	(531)
CEE : Appui intégré à la décentralisation en Albanie	89	–	89	–	–	89
CEE : Iraq – Appui au droit et à la justice	286	–	286	(290)	3	(1)
CEE : Coordonnateur du Groupe de stratégie sur la gouvernance du Programme d'assistance au peuple palestinien	(133)	–	(133)	351	(15)	203

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
CEE : Projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales	68	(11)	57	(56)	–	1
CEE : Somalie – Appui au programme pour l'état de droit et la sécurité en Somalie	122	–	122	–	(120)	2
CEE : Soudan – Renforcement des capacités pour une bonne gestion de l'aide	(193)	–	(193)	231	8	46
CEE : Soudan – Promotion de l'égalité, de la tolérance et de la paix par la diffusion au Sud-Soudan de l'Accord de paix global et du cadre juridique de transition	18	–	18	–	(7)	11
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des technologies de l'information et des communications en Égypte	1 890	–	1 890	174	(499)	1 565
Appui à la reconstruction en Iraq	5 715	–	5 715	(4 459)	(950)	306
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la pauvreté dans la région arabe	108	–	108	1	(19)	90
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de programme dans le cadre des élections en Iraq	101	–	101	(101)	–	–
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie	1 585	–	1 585	(1 585)	–	–
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le programme Iraq	1	–	1	–	–	1
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance au peuple palestinien	35 522	(35)	35 487	11 143	(17 034)	29 596
Total, gestionnaire des fonds : PNUD États arabes	44 833	(46)	44 787	7 736	(20 104)	32 419
Gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique						
Fonds d'affectation spéciale Bureau australien d'aide au développement-PNUD	96	–	96	1	–	97
Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'Alliance cambodgienne pour l'adaptation aux changements climatiques (Cambodia Climate Change Alliance)	763	–	763	1	(677)	87
Fonds d'affectation spéciale CEE-Afghanistan pour l'accès à la justice à l'échelle des districts	–	–	–	(3)	3	–
CEE-UE : Programme de diversité biologique de la Chine	21	–	21	–	–	21
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la lutte contre la drogue en Afghanistan	–	–	–	–	5	5
Fonds d'affectation spéciale CEE-Afghanistan pour l'accès à la justice à l'échelle des districts	–	–	–	–	(2)	(2)
CEE : Destruction des stocks de mines antipersonnel et de munitions	–	–	–	–	1	1
CEE : Composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »	82	–	82	(67)	(8)	7
CEE : Établissement d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels en Afghanistan	–	–	–	(2)	2	–

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
CEE : Programme « Gouvernance pour un développement équitable » : renforcement de l'état de droit et de la participation de la société civile en Chine	(1)	–	(1)	–	–	(1)
CEE : République démocratique populaire lao : projet relatif à la gouvernance, à la réforme de l'administration publique et à la fourniture de services décentralisés dans la province de Saravane	110	–	110	–	(102)	8
CEE : Renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et appui à la République démocratique populaire lao devant la Cour pénale internationale	3	–	3	–	–	3
CEE : Appui à des solutions durables à la situation déjà ancienne des personnes réfugiées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar	321	–	321	–	–	321
CEE : Appui à l'amélioration de la santé, de la nutrition et de la situation démographique dans les Chittagong Hill Tracts	304	–	304	–	(132)	172
CEE : Appui à la composante de renforcement des capacités du projet « emplois ruraux pour le bien public »	32	–	32	(32)	–	–
CEE : Appui au Programme national d'éducation civique	2	–	2	–	–	2
CEE : Appui au rétablissement des moyens d'existence affectés par le tsunami aux Maldives	38	–	38	–	–	38
CEE : Appui au programme de renforcement de la gouvernance des provinces dans les Îles Salomon	394	(2)	392	(277)	(110)	5
CEE : Appui à l'analyse du secteur de la sécurité au Timor-Leste – dispositif de renforcement des capacités	7	–	7	–	–	7
CEE : Appui à une réaction renforcée face aux déplacements internes de population à Mindanao	1	–	1	–	–	1
CEE : Appui au système judiciaire – constitution de tribunaux de village au Bangladesh	797	–	797	1 984	(2 079)	702
CEE: Appui à la sensibilisation sur la grippe aviaire dans les communautés rurales au Myanmar	–	–	–	12	–	12
CEE : Fonds d'affectation spéciale pour le développement et le renforcement de la confiance dans les Chittagong Hill Tracts	1	–	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan	130 954	7	130 961	368 120	(382 727)	116 354
Redressement et développement local dans les zones rurales du Timor-Leste	(84)	–	(84)	(1)	85	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao dans le cadre de la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide	1 956	–	1 956	4 587	(3 983)	2 560
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan	–	–	–	(151)	–	(151)

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
PNUD-République démocratique populaire lao : Fonds d'affectation spéciale pour la neutralisation des engins non explosés	46	–	46	(1)	–	45
Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée	431	–	431	(432)	–	(1)
Fonds d'affectation spéciale PNUD-République de Corée à l'appui du Programme de développement du bassin du fleuve Tumen	338	–	338	602	(489)	451
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la drogue en Afghanistan	8 122	–	8 122	(2 783)	–	5 339
PNUD : Fonds d'affectation spéciale à l'appui des mesures prises par l'Indonésie pour se préparer au changement climatique	2 777	–	2 777	11	(2 173)	615
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux élections de 2004 en Indonésie	208	–	208	–	(116)	92
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au renforcement des capacités en vue de la réforme de l'administration indonésienne	174	–	174	(174)	–	–
Total, gestionnaire des fonds : PNUD Asie-Pacifique	147 893	5	147 898	371 393	(392 500)	126 791
Gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD						
Commission européenne-PNUD : Collaboration à l'appui des travaux liés à l'évaluation des besoins d'après crise et au relèvement rapide (II)	34	–	34	–	–	34
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement	91 560	(101)	91 459	83 899	(81 679)	93 679
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour les situations de crise, d'après conflit et de relèvement	406	–	406	–	–	406
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le développement social durable, la paix et l'aide en faveur des pays se trouvant dans une situation particulière	2 334	–	2 334	17	–	2 351
Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD	94 334	(101)	94 233	83 916	(81 679)	96 470
Gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD						
Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 2015	31	–	31	–	–	31
Fonds d'affectation spéciale pour le programme Capacités 21	14	–	14	(14)	–	–
CEE : Réseau du savoir électoral ACE – Réseau d'experts	1	–	1	–	–	1
Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier	12 879	–	12 879	93	(1 053)	11 919
Fonds pour le développement des capacités mondiales	323	–	323	16	(158)	181

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (mécanisme 1)	10	–	10	–	–	10
Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (mécanisme 2)	1 036	–	1 036	7	(2)	1 041
Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal	94 390	–	94 390	27 230	(38 034)	83 586
Pays-Bas : Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion	35	–	35	–	(1)	34
Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial	323 088	(127)	322 961	314 740	(351 483)	286 218
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse	4 473	–	4 473	1 066	(1 710)	3 829
Compte de l'énergie du PNUD	892	(2)	890	134	(461)	563
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui de la gouvernance démocratique	16 019	99	16 118	12 545	(15 460)	13 203
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement	48 319	–	48 319	24 874	(6 533)	66 660
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes	1 268	–	1 268	1 775	(1 132)	1 911
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui des technologies de l'information et des communications	2 919	–	2 919	179	(1 188)	1 910
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté	10 868	(30)	10 838	2 377	(8 628)	4 587
PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématique pour la lutte contre le VIH/sida	807	–	807	5	(156)	656
PNUD : Fonds d'affectation spéciale à l'appui des partenariats public-privé au service de l'environnement urbain	108	–	108	183	–	291
PNUD : Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social	3	–	3	–	–	3
Total, gestionnaire des fonds : Bureau des politiques de développement du PNUD	518 669	(60)	518 609	385 215	(426 545)	477 279
Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD						
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des Plans d'action du PNUD (2000-2003)	161	–	161	–	(71)	90
Fonds d'affectation spéciale PNUD 2001	527	(2)	525	2	(234)	293
Fonds d'affectation spéciale PNUD-Agence suédoise de coopération internationale au développement pour l'assistance à des activités particulières du PNUD	3 013	–	3 013	(3 048)	36	1

<i>Nom du fonds</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2014</i>
Fonds d'affectation spéciale PNUD-Royaume-Uni pour le compte du Programme du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en faveur du renforcement de la sécurité des opérations des Nations Unies en Iraq	286	–	286	(286)	–	–
Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion du PNUD	3 987	(2)	3 985	(3 332)	(269)	384
Gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination						
Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total, gestionnaire des fonds : Bureau de la gestion/Division de la planification des ressources et de la coordination	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Gestionnaire des fonds : Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD						
Fonds d'affectation spéciale français	465	–	465	72	(467)	70
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le partenariat international	1 072	(1)	1 071	(130)	(451)	490
PNUD-Italie : Fonds d'affectation spéciale pour les initiatives de partenariat à l'appui de la lutte contre la pauvreté	412	(3)	409	2	(230)	181
PNUD-République de Corée : Fonds d'affectation spéciale pour la programmation d'activités de coopération axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement	9 958	1 340	11 298	4 572	(7 774)	8 096
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le secteur privé et le développement	1 774	–	1 774	8	(970)	812
Total, gestionnaire des fonds: Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD	13 681	1 336	15 017	4 524	(9 892)	9 649
Gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants						
CEE (ECHO) : Fonds d'affectation pour l'aide humanitaire visant à mieux protéger le personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires opérant dans le Caucase du Nord (Fédération de Russie)	–	–	–	2	(1)	1
CEE-Croatie : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités génératrices de revenus et aux petites et moyennes entreprises – dispositif à effet rapide	4	–	4	–	(4)	–
CEE : Contrôles aux frontières en Asie centrale (phase 7)	3	–	3	–	–	3
CEE : Amélioration des conditions de vie dans la vallée du Ferghana (Ouzbékistan)	12	–	12	(12)	–	–

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
CEE : Prise en compte systématique de la gestion des risques liés aux catastrophes dans le processus de décentralisation du Kirghizistan : renforcement des capacités des localités vulnérables, des autorités locales et de leurs partenaires face aux risques liés aux catastrophes	(1)	–	(1)	1	–	–
CEE : Développement du secteur privé dans la communauté chypriote turque	53	–	53	(30)	(23)	–
CEE : Programme d'appui aux systèmes intégrés de contrôle des frontières dans le Caucase du Sud	1	–	1	–	–	1
CEE : Promotion de la gestion intégrée de l'eau et d'un dialogue transfrontière en Asie centrale	37	–	37	(13)	(20)	4
CEE : Développement des petites et moyennes entreprises en Anatolie du Sud-Est (Turquie)	100	–	100	–	(9)	91
CEE : Programme de contrôle des armes de petit calibre en Bosnie-Herzégovine	(68)	–	(68)	68	–	–
CEE : Renforcement des capacités nationales de planification stratégique et d'élaboration de politiques en Bosnie-Herzégovine	(1)	–	(1)	1	–	–
CEE : Appui au renforcement du mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	(5)	–	(5)	5	–	–
CEE : Modernisation de l'infrastructure locale et urbaine dans la partie nord de Chypre	63	–	63	(63)	–	–
CEE : Modernisation de l'infrastructure locale et urbaine dans la partie nord de Chypre (phase II)	118	–	118	723	(556)	285
CEE : Droits de la femme et de l'enfant en Ukraine	10	–	10	(10)	–	–
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Programme de l'État estonien pour l'intégration des non-Estoniens à la société estonienne	–	–	–	2	–	2
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui à la lutte antimines en Bosnie-Herzégovine	131	–	131	(131)	–	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les besoins humanitaires d'urgence en Ouzbékistan	511	(8)	503	735	(928)	310
Total, gestionnaire des fonds : PNUD Europe et Communauté d'États indépendants	968	(8)	960	1 278	(1 541)	697
Gestionnaire des fonds : PNUD Genève						
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les activités de sensibilisation	21	–	21	(22)	–	(1)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les partenariats novateurs avec les autorités nationales, les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les ONG, les établissements d'enseignement et les fondations	14 450	69	14 519	885	(4 827)	10 577
Total, gestionnaire des fonds : PNUD Genève	14 471	69	14 540	863	(4 827)	10 576

Nom du fonds	Montant de l'actif net au 31 décembre 2013	Ajustements sur périodes antérieures	Solde d'ouverture ajusté	Produits/ ajustements	(Charges)	Montant de l'actif net au 31 décembre 2014
Gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes						
Commission européenne : Renforcement des capacités nationales de prévention et de préparation aux catastrophes en République dominicaine	(42)	–	(42)	41	–	(1)
CEE : Appui aux élections locales, législatives et présidentielle en Haïti	1	–	1	(1)	–	–
CEE : Initiative régionale de réduction des risques dans les territoires d'outre-mer des Caraïbes (Barbade)	(49)	–	(49)	–	(2)	(51)
CEE : Gestion écologiquement et financièrement viable de la région écologique du bouclier guyanais (Guyana)	390	–	390	113	(202)	301
CEE : Gestion des conséquences des ouragans Fay, Gustav, Anna et Ike en Haïti : appui à une opération conjointe d'évaluation des besoins découlant de la catastrophe et de planification du relèvement	1	–	1	–	–	1
CEE : Programme d'électrification des zones rurales de la République dominicaine à partir de sources d'énergie renouvelable	471	23	494	–	(111)	383
CEE : Appui au Centre régional d'assistance des Caraïbes	5	–	5	(1)	(4)	–
CEE : Appui à la prévention du détournement des précurseurs chimiques en vue de la fabrication de drogues dans les pays andins	221	–	221	–	–	221
CEE : Appui au Centre régional d'assistance technique des Caraïbes	55	–	55	(28)	(27)	–
Union européenne : Mission d'observation électorale en El Salvador (2009)	(27)	–	(27)	27	–	–
Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	5 023	–	5 023	9 560	(10 341)	4 242
Programme de démocratisation en Amérique latine	5	–	5	(5)	–	–
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à la Police nationale d'Haïti	13	–	13	(12)	–	1
PNUD-Espagne : Fonds d'affectation spéciale pour un développement intégré et profitant à tous	5 690	2	5 692	27	(3 422)	2 297
PNUD-Espagne : Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la gestion des affaires publiques en Amérique centrale	16	–	16	(16)	–	–
Total, gestionnaire des fonds : PNUD Amérique latine et Caraïbes	11 773	25	11 798	9 705	(14 109)	7 394
Gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD						
Fonds d'affectation spéciale de la Norvège pour le Bureau de l'évaluation du PNUD	60	–	60	(59)	–	1
Total, gestionnaire des fonds : Bureau de l'évaluation du PNUD	60	–	60	(59)	–	1

<i>Nom du fonds</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Montant de l'actif net au 31 décembre 2014</i>
Gestionnaire des fonds : Programme de coopération technique entre pays en développement du PNUD						
Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud)	13 147	(1)	13 146	1 887	(3 076)	11 957
Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement	7 060	–	7 060	275	(279)	7 056
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la promotion de la coopération Sud-Sud	5 754	–	5 754	2 065	(3 337)	4 482
Total, gestionnaire des fonds : Programme de coopération technique entre pays en développement du PNUD	25 961	(1)	25 960	4 227	(6 692)	23 495
Total des fonds d'affectation spéciale	892 655	1 885	894 540	864 133	(960 072)	798 601

Abréviations : CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; CEE = Communauté économique européenne; CNIDAH = Comissão Nacional Intersectorial de Desminagem e Assistência Humanitária; ECHO = Office humanitaire de la Communauté européenne; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

